



HAL
open science

Les archives ouvertes institutionnelles universitaires : les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la globalisation de l'Enseignement supérieur

Maxime Vallée

► To cite this version:

Maxime Vallée. Les archives ouvertes institutionnelles universitaires : les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la globalisation de l'Enseignement supérieur. domain_shs.info.docu. 2014. mem_01109298

HAL Id: mem_01109298

https://memic.ccsd.cnrs.fr/mem_01109298v1

Submitted on 26 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



UFR SHA

Département
Documentation, Documentaires, Documents numériques

Année universitaire 2013-2014

**Les archives ouvertes institutionnelles universitaires :
les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la
globalisation de l'Enseignement supérieur**

Mémoire pour l'obtention du Master esDoc
Mention Information-Communication
Spécialité Documentation

Présenté par

Monsieur Maxime Vallée

Le 24 septembre 2014

Sous la direction de

Madame Marina Dinet-Dumas
Université de Poitiers



Dans ce travail, le masculin est purement grammatical : les "professionnels" sont "ils" ou "elles".



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les mêmes conditions 2.0 France disponible en ligne <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Remerciements

Je tiens dans un premier temps à remercier toutes celles et ceux qui m'ont permis de réaliser ce mémoire :

En premier lieu, ma directrice de recherche Marina Dinét-Dumas, pour sa disponibilité et ses conseils avisés ;

Mes deux tutrices de stage, Anne-Sophie Pascal et Nolwen Clément-Huet pour m'avoir intégré à leurs discussions sur l'*open access* et les archives ouvertes, et m'avoir permis de mettre en place mon expérimentation dans les meilleures conditions ;

L'ensemble des professionnels de l'information ayant accepté de répondre à mes questions, Lucie Albaret, Cédric Arnal, Catherine Bertignac, Bruno Boissavit, Stéphanie Bouvier, Marlène Delhayé, Claire Douady, Chrystèle Mabic, Camille Meyer et Christine Okret-Manville, pour avoir rendu possible ce travail en me fournissant un matériau des plus précieux ;

L'ensemble des intervenants du Master esDOC pour leurs riches enseignements ;

Et enfin mon entourage, mes ami-e-s, ma famille et Emmanuelle, pour avoir su m'encourager tout au long de ce travail.

Sommaire

Remerciements.....	4
Sommaire.....	5
Introduction.....	6
Première partie – Quel contexte pour la mise en place d'archives ouvertes institutionnelles ?...12	
<i>Chapitre 1 – Le contexte d'une Université en mutation.....</i>	<i>12</i>
<i>Chapitre 2 – Des métiers de l'information-documentation qui évoluent.....</i>	<i>23</i>
<i>Chapitre 3 – Etat des lieux des archives ouvertes en France.....</i>	<i>33</i>
Deuxième partie – Méthodologie de l'expérimentation.....	43
<i>Chapitre 1 – Rédiger un questionnaire.....</i>	<i>43</i>
<i>Chapitre 2 – Réunir un panel.....</i>	<i>49</i>
<i>Chapitre 3 – Réaliser les entretiens.....</i>	<i>56</i>
Troisième partie – Les archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises : approches technique, politique et professionnelle.....	62
<i>Chapitre 1 – Différentes solutions, des politiques similaires</i>	<i>63</i>
<i>Chapitre 2 – La mise en place d'une archive ouverte institutionnelle : dans quel but ?.....</i>	<i>73</i>
<i>Chapitre 3 – Quel rôle pour les professionnels de l'information-documentation ?.....</i>	<i>79</i>
Conclusion.....	92
Table des matières.....	98
Bibliographie.....	100
Annexes.....	110

Introduction

« Une tradition ancienne et une technologie nouvelle ont convergé pour rendre possible un bienfait public sans précédent. La tradition ancienne est la volonté des scientifiques et universitaires de publier sans rétribution les fruits de leur recherche dans des revues savantes, pour l'amour de la recherche et de la connaissance. La nouvelle technologie est l'Internet. Le bienfait public qu'elles rendent possible est la diffusion électronique à l'échelle mondiale de la littérature des revues à comité de lecture avec accès complètement gratuit et sans restriction à tous les scientifiques, savants, enseignants, étudiants et autres esprits curieux. Supprimer les obstacles restreignant l'accès à cette littérature va accélérer la recherche enrichir l'enseignement, partager le savoir des riches avec les pauvres et le savoir des pauvres avec les riches, rendre à cette littérature son potentiel d'utilité, et jeter les fondements de l'unification de l'humanité à travers un dialogue intellectuel, et une quête du savoir communs. »¹

C'est par ces mots qu'est introduite le 14 février 2002 l'initiative de Budapest pour le libre accès, premier texte du genre à offrir un cadre sémantique à un mouvement amorcé plus de dix ans en amont par la création d'ArXiv², un répertoire permettant aux chercheurs de mathématiques et de physique (entre autres) de déposer les pré-publications de leurs articles pour en favoriser la diffusion en ligne. Au début des années 2000, le paysage d'internet a évolué, ainsi que le circuit éditorial. Pour la première fois, un texte fondateur est alors rédigé afin de fixer un cadre au mouvement de l'*open access*, en définir la signification et appuyer son développement par la signature commune de ce texte par de nombreuses personnalités représentant des institutions importantes dans le monde de la science. Un an plus tard, en 2003, la Déclaration de Berlin appuyait l'initiative de Budapest, et achevait de définir les modalités de cette forme de communication scientifique, tout en mettant l'accent sur le rôle déterminant des acteurs politiques et scientifiques dans la popularisation du mouvement, qui se doit d'être « encouragé pour le plus grand profit de la science et de la société. »³

Outre des principes philosophiques visant à estomper les disparités économiques par la circulation du savoir de façon libre et gratuite, ces deux textes posent les bases sémantiques de ce que signifie concrètement participer au libre accès. Des définitions concernant les types de documents destinés à être diffusés (des pré-publications avant leur validations par les pairs – comme sur ArXiv – ainsi que des versions validées et/ou telles qu'elles sont publiées par l'éditeur), mais aussi

1 Institut national de l'information scientifique et technique (Inist). « Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert » [En ligne] in *Libre accès à l'information scientifique et technique Actualités, problématiques et perspectives*. 26 mars 2004. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l->> (consulté le 29 août 2014)

2 <http://arxiv.org/>

3 Institut national de l'information scientifique et technique (Inist). « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales » [En ligne] in *Libre accès à l'information scientifique et technique Actualités, problématiques et perspectives*. 12 juillet 2004. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>> (consulté le 29 août 2014)

et surtout les différentes voies possibles qui doivent conduire au libre accès intégral aux résultats de la recherche scientifique. L'initiative définit en effet dès 2002 la voie dorée et la voie verte, qui structurent aujourd'hui encore le mouvement de l'*open access*. La première consiste pour les éditeurs à adopter un nouveau modèle économique. Il s'agit de faire paraître des revues dites « alternatives » dont les frais de publications ne sont plus supportés par les coûts d'abonnement, et dont les contenus sont donc librement accessibles. Ces frais, selon le texte, doivent alors être pris en charge par d'autres sources de financement, qui s'avéreront par la suite être le plus souvent les publiants eux-mêmes, c'est à dire les chercheurs ou leur équipe de recherche. C'est ce que l'on désigne sous le terme de modèle auteur-payeur. Depuis la parution de ce texte, une troisième voie s'inspirant de celle que nous venons de décrire a également vu le jour : la voie diamantée (ou *platinum road*) favorise des publications en série qui n'imposent de contraintes financières ni aux lecteurs ni aux publiants, et basent leur modèle économique sur la mise à disposition de services annexes permettant d'enrichir le texte intégral.⁴

En complément à cette voie dorée ou *gold open access* – et depuis à la voie diamantée – l'initiative de Budapest défend également l'idée d'une voie verte, qui constituera l'objet principal de ce travail. Appelée « auto-archivage » dans le paragraphe concerné, cette voie s'appuie sur le circuit éditorial existant, en demandant aux chercheurs à l'origine des articles publiés dans des revues payantes de se réapproprier leurs travaux au nom du droit d'auteur et d'en déposer une version (avant ou après validation ou publication) sur des entrepôts prévus à cet effet. C'est donc dans cette visée que ce sont développées sous l'impulsion de textes comme l'Initiative de Budapest ou la Déclaration de Berlin les archives ouvertes, dont le premier exemple perdure toujours aujourd'hui, puisqu'*ArXiv* est toujours en fonctionnement.

Le texte est également conscient des moyens à mobiliser afin de concrètement mettre en place les infrastructures qui permettront de pouvoir rendre opérationnel ce modèle de la voie verte, et évoque, sans les nommer, les professionnels de l'information : « les savants ont besoin d'outils et d'assistance pour déposer leurs articles de revues à comité de lecture dans des archives électroniques ouvertes ».⁵ Cette phrase résume bien ce qui fera l'objet de ce travail. Il s'agira en

4 Dacos Marin. « Position du Conseil scientifique d'OpenEdition sur le libre accès » [En ligne] in *L'Édition électronique ouverte*. 12 octobre 2012. Disponible sur <<http://leo.hypotheses.org/9953>> (consulté le 1^{er} septembre 2014)

5 Institut national de l'information scientifique et technique (Inist). « Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert » [En ligne] in *Libre accès à l'information scientifique et technique Actualités, problématiques et perspectives*. 26 mars 2004. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l->> (consulté le 29 août 2014)

effet d'analyser le processus menant à la création d'une archive ouverte institutionnelle universitaire, c'est à dire des entrepôts visant à recueillir les publications des chercheurs affiliés non pas à des laboratoires en particulier, mais plus largement à des universités, voire même des regroupements d'universités. Nous tenterons d'observer, à travers le point de vue et le travail des professionnels de l'information et de la documentation le paysage de l'*open access* en voie verte français et essaierons d'extraire de cette observation les principaux items sur lesquels interviennent ces personnels liés aux services documentaires des établissements d'Enseignement supérieur. Notre point de vue se portera donc en partie sur les tâches techniques qu'impliquent la mise en place et la gestion d'archives ouvertes, et nous amènera à nous interroger sur la nature des métiers de l'information-documentation à l'ère du web 2.0, sur l'évolution de la gestion de l'Information scientifique et technique (IST) sous l'impulsion des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le contexte actuel joue un rôle déterminant dans cette étude, puisque c'est lui qui définit le cadre de notre observation. Outre une supposée évolution des métiers de l'information, cette situation voit aussi les universités changer, d'où notre volonté d'observer la place des archives ouvertes dans cette évolution. Confrontés depuis plusieurs années à un contexte de mise en concurrence, les établissements d'enseignement supérieur se voient désormais intégrés au phénomène de la mondialisation et s'inscrivent dans une logique performative visant à recueillir des résultats quantifiables et monétisables. L'UNESCO indique ainsi :

« Aujourd'hui, la compétitivité d'un pays dépend de sa capacité à produire et à assimiler les connaissances. Le secteur de l'enseignement supérieur joue un rôle fondamental dans la production, la diffusion et l'assimilation du savoir. Il est donc essentiel de développer ce secteur pour améliorer les revenus et la compétitivité des pays à l'échelle internationale. »⁶

Ce contexte performatif contraint donc les institutions académiques à se rendre attractives, et va de pair avec une nécessité de mettre en valeur leur offre de services dont fait partie la recherche, à gagner en visibilité pour attirer des étudiants, des chercheurs ou des entreprises. Là où ce contexte rejoint notre objet d'étude, c'est donc lorsque les archives ouvertes ne sont plus seulement vues comme des dispositifs documentaires favorisant la circulation des savoirs, mais aussi comme des outils permettant aux chercheurs et indirectement aux institutions de se faire connaître. Déjà en

6 Institut international de planification de l'Education. « Dossier spécial sur l'Enseignement supérieur : Mondialisation et Enseignement supérieur » [En ligne] in *IIEP*. [s.d.] Disponible sur <<http://www.iiep.unesco.org/fr/focus-on-higher-education/globalization-and-higher-education.html>> (consulté le 30 août 2014)

son temps, l'initiative de Budapest était consciente de cet aspect lié aux archives ouvertes, et le mettait clairement en avant : « [l'auto-archivage] donne aussi à l'auteur et à ses travaux une nouvelle visibilité, un nouvel impact et un nouveau public élargis et quantifiables. »⁷ Ramené au contexte de l'Enseignement supérieur précédemment décrit, nous pouvons facilement supposer comment cette caractéristique peut être appropriée par les universités, qui peuvent potentiellement trouver ici une vitrine vers l'extérieur, et ainsi répondre aux impératifs fixés par le processus de globalisation que nous venons d'évoquer. C'est autour de cette idée que se structurera la problématique guidant ce mémoire. Il s'agira d'essayer de déterminer la façon dont les professionnels de l'information et de la documentation trouvent leur place au sein des projets conduisant à la création d'archives ouvertes et quelles peuvent être les missions qui leur sont assignées. A travers ce questionnement, nous tenterons alors d'analyser l'évolution des métiers liés aux services documentaires des universités, en nous servant des archives ouvertes comme d'un angle d'approche. Cet outil initialement basé sur la volonté de faire circuler facilement des documents se trouve à un carrefour nous donnant la possibilité d'envisager ces métiers dans un environnement professionnel mêlant des aspects documentaires évidents – mais replacés dans le contexte d'une communication scientifique heurtée par la généralisation des usages numériques et d'internet – à des considérations plus stratégiques liées aux politiques mises en place par les universités.

Cette diversité de facteurs à observer devra nous permettre d'envisager ce champ professionnel à travers plusieurs filtres ne limitant pas notre analyse au versant technique et opérationnel des métiers qui le composent, mais en élargissant la focale pour englober des aspects ayant trait à la place des bibliothécaires et des documentalistes au sein des instances universitaires. L'éventuelle prise en compte des archives ouvertes dans la politique de valorisation de sa recherche par les universités devra en effet poser la question des rôles nouveaux que vont être amenés à jouer les professionnels de l'information et de la documentation sous l'impulsion d'un contexte marqué par des enjeux technologiques et politiques nouveaux. Appuyé par plusieurs hypothèses, ce sera donc ce questionnement qui guidera l'avancée de ce travail.

7 Institut national de l'information scientifique et technique (Inist). *op. cit.*

Afin de pouvoir y répondre d'une façon qui soit la plus complète et étayée possible, nous nous appuierons tout au long de la construction de notre argumentaire sur une documentation variée, afin d'englober l'ensemble des notions abordées par notre problématique. Cela impliquera la nécessité de nous référer à des documents traitant aussi bien des aspects techniques des métiers de la documentation, des archives ouvertes en elles-mêmes que de la gouvernance universitaire. Aussi, étant donné le rôle déterminant du contexte général dans lequel s'inscrit notre thématique et qui se caractérise par des évolutions récentes affectant les technologies de l'information et les réseaux de communication sur lesquels se base la diffusion de la recherche scientifique autant que les modes de gouvernance des établissements d'Enseignement supérieur, nous accorderons une attention toute particulière aux ressources en ligne, qui semblent être les plus à même de restituer au mieux, et davantage que la documentation physique, les dernières avancées des domaines nous intéressant ici. Enfin, et dans le but d'appuyer notre analyse sur des éléments concrets et reflétant la réalité du terrain, nous baserons notre analyse finale et les réponses apportées tant à nos hypothèses qu'à notre problématique initiale sur une expérimentation. Celle-ci nous amènera à entrer en contact direct avec la cible de notre étude : les professionnels de l'information travaillant au contact des archives ouvertes institutionnelles universitaires.

Notre développement comportera alors trois parties, devant nous permettre en conclusion de répondre à nos interrogations en déterminant le rôle joué par les archives ouvertes dans les politiques universitaires et consécutivement comment cette place a fait évoluer les métiers de l'information et de la documentation. Nous esquisserons dans un premier temps le contexte dans lequel s'inscrit notre objet d'étude, et formulerons des hypothèses plus fines et précises que celles mentionnées au cours de cette introduction, qui serviront de jalons à notre travail. Nous distinguerons dans ce premier chapitre trois axes s'intéressant respectivement à l'Enseignement supérieur, aux métiers de l'information et de la documentation et aux archives ouvertes. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur la méthodologie mise en place pour mener notre expérimentation et recueillir des éléments d'information concrets devant nous permettre de mettre à l'épreuve nos hypothèses. Nous y évoquerons la nature de cette expérimentation, la façon dont nous l'avons menée, et enfin la manière dont nous avons traité les résultats sur la

forme. Le fond de ces résultats sera logiquement abordé au cours d'une troisième partie que nous consacrerons à l'analyse des résultats de l'expérimentation et à la formulation de premiers éléments de réponses qui seront par la suite développés plus en profondeur dans nos conclusions.

Première partie – Quel contexte pour la mise en place d'archives ouvertes institutionnelles ?

S'il sera bien évidemment primordial à travers cette étude d'analyser en profondeur les différents aspects liés aux archives ouvertes institutionnelles universitaires en tant que telles, il nous semble également très important d'explicitier le contexte dans lequel celles-ci s'inscrivent. En effet, impliquant des acteurs diversifiés, ce type de dispositif mobilise différents acteurs, présentant des caractéristiques qui leur sont propres. A ce titre, la façon dont sont mises en place et fonctionnent les archives ouvertes sont tributaires des ces acteurs. C'est pourquoi nous ne pouvons, au préalable, faire l'économie d'une contextualisation du sujet, qui serait à même d'identifier des enjeux pouvant opérer à travers l'existence des dépôts. Inhérents à chacun des acteurs mobilisés, ceux-ci sont de différentes natures : ils peuvent être stratégiques, professionnels, économiques, ou encore éthiques. Le but de cette première partie sera donc de circonscrire ces enjeux, de les relier aux protagonistes impliqués par la thématique du *green open access* universitaire français, afin de dresser un panorama complet du contexte ayant conduit à la mise en place de ces dispositifs. A travers cette démarche, il s'agira de donner un cadre à nos hypothèses, et de retracer le cheminement ayant conduit à l'énoncé des problématiques devant guider le déroulement de ce travail.

Chapitre 1 – Le contexte d'une Université en mutation

Partant de notre sujet, la première protagoniste à identifier nous semblait être l'Université, particulièrement concernée par la mise en place d'une archive ouverte institutionnelle, puisque c'est cet organe qui est décisionnaire dans ce processus. Un dépôt institutionnel ne peut, de fait, pas être ouvert sans l'aval de cette même institution, qui doit alors mettre en place une politique claire à ce sujet. Dans les cas qui nous intéressent ici, les archives ouvertes institutionnelles universitaires, ce sont les noms de ce type d'institution qui figurent dans le bandeau de présentation. Cela contribue donc à donner une identité particulière à ces dispositifs, englobant d'autres acteurs comme les chercheurs, les laboratoires, ou les UFR. L'Université joue donc un rôle évidemment primordial dans le processus d'ouverture d'un dépôt d'archives ouvertes. D'où la nécessité d'analyser le contexte d'évolution de ce type d'institution, afin d'en tirer des conclusions permettant d'expliquer l'émergence de collections en libre accès englobant une production scientifique à l'échelle de toute une université.

1 – L'Université française dans le contexte de la LRU

Indéniablement, la loi relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU) portée en 2007 par la ministre de l'Enseignement supérieur et adoptée sous le gouvernement de François Fillon a marqué un tournant dans l'administration des établissements d'Enseignement supérieur. La LRU cherche à inscrire l'Université française dans une tendance européenne (impulsée par le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne) et même mondiale, qui voit l'Enseignement supérieur s'éloigner de la sphère publique pour devenir plus autonome, se rapprocher du secteur privé et entrer en concurrence avec d'autres établissements à l'échelle internationale.

La LRU, dans cette optique, poursuit trois objectifs principaux.⁸ Le premier de ceux-ci vise à modifier le mode de gouvernance antérieur à 2007. Il s'agit de donner plus d'autonomie aux établissements académiques français, de leur donner plus de pouvoir et donc plus de responsabilités. Les instances dirigeantes évoluent donc, avec des prérogatives étendues (le rôle du président s'étoffe et la composition des conseils d'administration s'ouvre au monde des entreprises) et des devoirs supplémentaires (les universités sont en charge des ressources humaines et du patrimoine immobilier). Il s'agit là de régler un problème de « paralysie »⁹ qui empêcherait le système universitaire français d'offrir une insertion professionnelle convenable aux étudiants, de la rendre plus rentable.

C'est également la visée du deuxième objectif, qui consiste à rendre l'université attractive. Pour cela, il conviendrait de diminuer le taux d'échec aux examens tout en favorisant le lien entre les diplômés et le monde du travail.

Enfin, le troisième objectif – et c'est celui qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette étude – vise à améliorer la visibilité de l'Université, notamment à l'échelle internationale. Il faut pour cela offrir une vitrine à la qualité de l'enseignement académique et au dynamisme de la recherche scientifique française. Ce point doit selon la LRU être amélioré, et c'est à l'Université elle-même de s'en charger. Cette optimisation de la médiation entre ce que les établissements sont en mesure de proposer et ses publics potentiels doit être prise à bras le corps par l'Université. Comme l'expliquent Michel Autric et ses coauteurs,

8 Autric Michel, Cellier Hervé, Koudria Ali (*et al.*). *Démarche qualité dans l'enseignement supérieur: notions, processus, mise en oeuvre*. Paris : l'Harmattan, 2014. pp.58-59.

9 Autric Michel, Cellier Hervé, Koudria Ali (*et al.*). *op. cit.* p.58.

« Les universités sont souvent de petite taille, les disciplines sont partagées au sein d'un même territoire entre plusieurs universités, et le nombre d'écoles, d'instituts et d'organismes divers de formation et de recherche rend la lecture du paysage de l'enseignement supérieur français plutôt difficile à décrypter [...] ». ¹⁰

Nous le voyons, ce constat s'applique à l'Université en général. Cependant, il peut également être repris dans le cadre de notre travail pour constituer une hypothèse à vérifier. En effet, on peut se demander si le fait d'ouvrir une archive ouverte en son nom ne constitue pas pour un établissement d'Enseignement supérieur un moyen de contribuer à résoudre ce problème de visibilité. Plutôt que laisser les chercheurs publier en son nom ou bien les laboratoires et autres organismes se charger de diffuser leurs résultats en libre accès, une université pourrait alors chercher à endiguer un potentiel éparpillement des publications pour une meilleure lisibilité.

Par ailleurs, ce mode opératoire pourrait également constituer une manière d'améliorer leur attractivité. Nous l'avons vu, c'est un but poursuivi par la LRU. Or, les archives ouvertes, en permettant d'accéder sans contrainte (de type paywall) à des résultats de recherche associés de fait à un établissement d'Enseignement supérieur, pourraient offrir à ce dernier une vitrine démontrant la qualité et la bonne santé de son activité de recherche. Soit des chances supplémentaires de voir des étudiants en phase d'inscription ou bien des chercheurs en quête d'un laboratoire de rattachement prendre connaissance de l'activité scientifique d'une université afin de l'intégrer par la suite.

Cet enjeu peut également être rattaché à l'évaluation à laquelle sont soumises les universités, qui s'est renforcée avec l'adoption de la LRU. Des résultats sont attendus de leur part. Pour évaluer ces résultats, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'Enseignement supérieur (AERES) a été créée en 2007. Or, cet organisme prend en compte les deux activités principales des universités : la formation et la recherche. D'un côté, les filières d'enseignement sont passées à la loupe, et doivent répondre à différents critères liés à l'organisation, au pilotage, aux débouchés professionnels. La fréquentation de ces filières peut donc avoir une incidence non négligeable dans leur maintien, d'où l'importance de donner de la visibilité à l'Université afin de favoriser un nombre d'inscription convenable. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes demandés si les archives ouvertes

10 *Ibidem.*

institutionnelles universitaires, en tant qu'outil de médiation et de valorisation de l'activité scientifique, avaient un rôle clair à jouer dans ce processus, et si ce rôle était explicite dès la mise en place de ces dispositifs.

D'un autre côté, les établissements d'Enseignement supérieur sont aussi évalués à travers leur travail de recherche. A ce titre, l'évaluation concerne les laboratoires ou bien plus directement les chercheurs, qui sont soumis, notamment, à des critères bibliométriques permettant de quantifier le nombre de leurs publications et leur impact auprès de la communauté scientifique. Bien que parfois contestés¹¹, ces indicateurs permettant d'émettre un avis sur le travail des chercheurs (et notamment le facteur H) sont à l'origine d'un mode de fonctionnement à l'appellation univoque : « *publish or perish* ». ¹² Cela signifie que la publication scientifique et son impact auprès de la communauté des chercheurs deviennent la base du système d'évaluation de la Recherche. L'objet de ce travail n'est pas d'étudier le rapport profond entre les archives ouvertes et l'augmentation du taux de citation des travaux qui y sont déposés. Notre point de vue s'ancre davantage dans l'intention. Clairement, l'objectif affiché lorsqu'un article est archivé dans un dépôt permettant un accès libre est d'augmenter sa visibilité, de favoriser sa diffusion auprès de la communauté scientifique et par là même d'augmenter le nombre de fois où il sera cité. A ce titre, il conviendra d'essayer de déterminer quelle place est donnée à cet objectif des archives ouvertes lorsqu'une université prend la décision d'ouvrir son propre dépôt.

Il sera en effet important de voir comment s'articulent, lors du processus de mise en activité, les voix de chacun, au sein même des acteurs qui composent l'université. Sans même inclure les équipes rattachées aux SCD, nous remarquons en effet que plusieurs profils apparaissent, du plus collectif au plus individuel, et peuvent trouver des intérêts divers à l'ouverture d'un dépôt institutionnel. Cependant, nous l'avons vu, cette diversité d'avantages se décline à travers des nuances, puisque derrière chacun d'eux, nous retrouvons le but global d'augmenter la visibilité de l'activité scientifique.

11 Laloë Franck., Mosseri Rémy. « L'évaluation bibliométrique des chercheurs : même pas juste... même pas fausse ! » [En ligne] in *Reflets de la physique*. Mars 2009. n°13, pp. 23-24. Disponible sur < <http://dx.doi.org/10.1051/refdp/2009003> > (consulté le 14 mai 2014)

12 Marzano Michela. « "Publish or perish" » [En ligne] in *Cités*. 17 mars 2009. Vol. n° 37, n°1, pp. 59-64. Disponible sur <<http://dx.doi.org/10.3917/cite.037.0059>> (consulté le 14 mai 2014)

Cette multiplicité se retrouve d'ailleurs dans les critères de certification DINI (Initiative allemande pour l'information en réseau) qui visent à uniformiser le paysage des dispositifs de libre accès. Pas encore mis en application en France mais bien étudié par Joachim Schöpfel et Uwe Müller, ce référentiel traduit toutefois bien les différentes aspirations à l'œuvre derrière la mise en place d'une archive ouverte. Le critère de visibilité prend en compte celles des universités, puisqu'il permet de « souligner l'importance stratégique d'une archive ouverte pour l'image et l'influence d'un établissement scientifique. »¹³ Celles des chercheurs le sont aussi puisque :

« Le certificat DINI prescrit d'appliquer une méthode normalisée pour mesurer l'utilisation des documents et d'en communiquer les résultats pour chaque document. L'objectif est de répondre adéquatement à la demande d'une évaluation quantitative de la diffusion et de l'influence de la production scientifique. Mettre à disposition les statistiques d'utilisation d'une manière transparente et compatible avec d'autres sites contribue au système d'évaluation des publications scientifiques [...] »¹⁴

L'autonomie des universités a donc placé ces dernières dans un cadre concurrentiel, où la nécessité d'obtenir des résultats probants à différents niveaux implique de devoir tirer leur épingle du jeu afin d'attirer de nouveaux talents dans leurs giron, et de témoigner d'une bonne santé de leur activité de recherche. Cette évolution s'inscrit pleinement dans le contexte de l'économie du savoir, qui cherche à lier de façon plus intime évolutions scientifiques et évolutions économiques. On parle alors de valoriser la recherche. Il s'agit par là de mettre en valeur la recherche, mais aussi d'en tirer une valeur marchande.

2 – Des besoins plus forts en terme de valorisation de la recherche scientifique

Il conviendra donc dans cette partie de définir clairement ce qui se cache derrière le mot « valorisation » lorsqu'il est rattaché au domaine de la recherche scientifique. De plus, nous essaierons ici de rattacher notre sujet à ce concept, en identifiant les points de contact pouvant exister entre eux.

Tout d'abord, il est important de signaler que la valorisation est intimement liée au contexte académique que nous avons décrit dans la précédente partie. « La valorisation de la recherche scientifique, notamment vis à vis du monde économique, est une mission à la fois des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche et de leurs personnels.

13 Schöpfel Joachim, Müller Uwe. « Évaluer la qualité des archives ouvertes : le certificat DINI » [En ligne] in *Partnership: the Canadian Journal of Library and Information Practice and Research*. 2 avril 2014. Vol. 9, n°1, p. 9. Disponible sur <<https://journal.lib.uoguelph.ca/index.php/perj/article/view/2733>> (consulté le 14 mai 2014)

14 Schöpfel Joachim, Müller Uwe. *op. cit.* p. 11.

Cette mission a été expressément introduite dans la LRU [...] »¹⁵ L'article L. 123-3 du Code de l'Education a ainsi été modifié par cette loi, stipulant que : « Les missions de service public de l'enseignement supérieur sont : [...] 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats. »¹⁶

Ce concept est en effet au cœur de la globalisation des universités, et caractérise à lui seul le rapprochement qui doit être fait entre la recherche scientifique et le monde de l'entreprise. De nombreuses études définissent la valorisation de la recherche comme « le processus de transformation de savoirs fondamentaux en nouveaux produits commercialisables »¹⁷ Nous le voyons, cette notion définit les connaissances acquises lors de travaux de recherche comme un bien pouvant être monétisé, qui a une valeur marchande. La valorisation étant au cœur de la LRU, cela contribue à expliquer comment cette loi a participé à l'instauration d'une certaine concurrence entre les universités, comme nous l'expliquions plus haut.

Par ailleurs, ce concept semble de prime abord difficilement rattachable à notre thématique qui, au contraire, tend plutôt à minorer la valeur marchande de la production scientifique en permettant sa diffusion sans barrière économique notamment. Le principe de valorisation pourrait donc paraître en contradiction avec celui d'*open access* et d'archives ouvertes. Il se définit selon quatre piliers formant un « carré organique. »¹⁸ Blandine Laperche liste donc quatre facteurs qui constituent ce carré : la signature de contrats entre universités, centres de recherche et entreprises, l'exploitation des résultats de la recherche (par des brevets par exemple), la mobilité des chercheurs et la création d'entreprises par les chercheurs eux-mêmes. On retrouve donc une fois de plus ce rapport privilégié entre monde du savoir et monde économique. Dans ce cas, la valorisation signifie donner de la valeur à la recherche. Cependant, cette conception n'exclut pas totalement l'importance de la circulation des publications dans le processus :

« Celle-ci suppose d'appliquer au travail scientifique des objectifs et des critères d'évaluation nouveaux, non plus uniquement fondés sur la large diffusion de connaissances fondamentales (cf. les publications) mais sur la rentabilité du travail scientifique (mesurée par le nombre d'inventions brevetées, le nombre

15 Balme Pierre, Cytermann Jean-Richard, Dellacasagrande Michel (*et al.*). *L'université française: une nouvelle autonomie, un nouveau management*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2012. p. 525.

16 Article L.213-3 du Code de l'Education

17 Laperche Blandine. « Le carré organique de la valorisation de la recherche » [En ligne] in *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*. 1^{er} septembre 2002. Vol. n°14, n°3, p. 171. Disponible sur <www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2002-3-page-171.htm> (consulté le 14 mai 2014)

18 *Ibidem*.

d'entreprises créées, de contrats signés et, en aval, les profits qui en découlent, les emplois qui en sont issus, etc.). »¹⁹

La valorisation implique donc une cohabitation entre des publications qui circulent entre les chercheurs et une transformation finale de ces résultats en biens marchands. Il faut donc anticiper cette dualité en questionnant la prise en compte de cette première étape dans la politique de valorisation des universités ayant mis en place des archives ouvertes institutionnelles. Et si ces dispositifs ont un rôle à y jouer, quel est-il ? Selon Mme. Laperche, cette étape correspond à une phase de recherche-développement (RD), qui doit contribuer à créer un ensemble de connaissances disponibles pour le monde de l'entreprise. En cela, il pourra être intéressant, le cas échéant, de voir comment les archives ouvertes, en accélérant la transmission des savoirs peut permettre d'optimiser la création de ce réservoir, et s'inscrire dans les logiques stratégiques universitaires.

Nous avons ici une vision française de la valorisation. En franchissant l'Atlantique, nous remarquons que le milieu universitaire canadien a pris le virage de la globalisation de façon antérieure à la France, emboîtant vraisemblablement le pas aux campus étasuniens. Dès 2005, le Conseil de la science et la technologie (CST) du Québec publie une clarification conceptuelle permettant de poser les bases de la valorisation telle qu'elle est perçue au Canada, en s'appuyant sur quelques exemples internationaux (en Amérique, Europe et Australie).²⁰ Ce rapport est intéressant dans la mesure où il définit une conception de la valorisation qui ne se fonde pas uniquement sur la commercialisation des résultats de la recherche.

« En replaçant la question de la valorisation dans le contexte d'une évolution des modes de production et de diffusion des connaissances et en distinguant l'idée de valorisation et celle de commercialisation comme le suggère le Conseil de la science et de la technologie du Québec, nous pouvons aborder le débat du développement de la valorisation de la recherche en posant la question de l'insertion des universités dans les nouveaux réseaux de production et de diffusion du savoir. Ainsi envisagé, le rôle de l'université apparaît alors beaucoup plus riche que celui de générer des bénéfices grâce à la création et à la diffusion de connaissances. »²¹

19 Laperche, Blandine. *op. cit.* p. 178.

20 Grisé Alain, Conseil de la science et de la technologie. *La valorisation de la recherche universitaire : clarification conceptuelle*. [En ligne] Sainte-Foy : Conseil de la science et de la technologie, 2005. 34 p. Disponible sur <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/conseil_sciences techno/etudes_analyses/2005_e01_recherche_fevrier.pdf> (consulté le 14 mai 2014)

21 Mailhot Chantale, Pelletier Patrick, Schaeffer Véronique. « La valorisation de la recherche : une nouvelle mission pour l'université? » in *Canadian Journal of Higher Education*. 30 avril 2007. Vol. 37, n°1, p. 58.

Nous remarquons donc que les québécois incluent dans leur vision de la valorisation des résultats de la recherche un pan non marchand, où les savoirs peuvent circuler librement, sans que l'on cherche nécessairement à leur donner une visée de monétisation. Pour cela, le CST dresse une typologie de la valorisation scientifique incluant plusieurs approches. Le document qu'il édite montre ainsi la multiplicité des concepts que nous pouvons trouver derrière cette idée de valorisation. Nous retrouvons ainsi cette idée de commercialisation des résultats de la recherche scientifique et de la propriété intellectuelle, mais le « transfert de connaissances »²² est également pris en compte, et n'est pas forcément synonyme d'échange marchand :

« Les objectifs de base de la valorisation visent à mettre en valeur, commercialement ou non, l'expertise des chercheurs universitaires (leurs savoirs et savoir-faire) ainsi que les résultats de leurs recherches. En fait, la valorisation peut être divisée en deux grands champs : d'une part, celui de la valorisation financière, commerciale ou économique et, d'autre part, celui de la valorisation sociale de la recherche (ou à visée non marchande). »²³

La valorisation sociale de la recherche fait donc partie intégrante de la définition mise au point par le CST québécois, et montre que deux approches – l'une marchande, l'autre non marchande – peuvent cohabiter au sein d'une politique universitaire de valorisation scientifique.

Cette intégration d'un volet indépendant de considérations financières dans cette politique, où il s'agit de mettre en valeur la recherche, et non plus seulement de lui donner de la valeur, peut donc être questionnée au prisme de notre sujet d'étude. Il conviendrait alors de voir si et comment les archives ouvertes universitaires prennent en compte cette dualité entre valorisation commerciale et valorisation sociale. D'autres questions en lien avec des éléments vus plus haut peuvent également se poser : les universités, en décidant d'améliorer leur visibilité via la mise en place d'une archive ouverte, choisissent-elles de mettre à contribution cette visibilité afin d'attirer des entreprises avec qui travailler ? Cette mise en place s'opère-t-elle en visant consciemment à améliorer l'étape de recherche-développement mentionnée plus haut, afin d'optimiser la politique de valorisation commerciale ?

22 Gris  Alain, Conseil de la science et de la technologie. *op. cit.*, p. 5.

23 Gris  Alain, Conseil de la science et de la technologie. *op. cit.*, p. 9.

Nous le voyons, la globalisation ayant conduit à une autonomisation des universités a obligé ces dernières à se pencher sur une politique de valorisation claire, mobilisant différents enjeux, à plusieurs niveaux. Cependant, le fait de gérer plus directement leurs budgets se démarque plus largement de ces préoccupations, et a inévitablement mené les établissements d'Enseignement supérieur à optimiser la valorisation de leurs travaux.

3 – Un contexte budgétaire difficile

Cette gestion financière de la part des universités elles-mêmes semble les avoir conduit ces dernières années à des restrictions significatives, dues à des situations de déficit. Depuis 2013, cette baisse de budget semble s'être intensifiée et concerner différents campus français. Le blog *Academia* explique:

« Le discours, pour le moins confus, du ministère et de la ministre qui annonce successivement en quelques semaines 16 cas de déficit pour l'année 2013, 4 cas de double déficit à Paris puis 3 cas sur toute la France, ou bien 3 cas de triple déficit à Paris etc. mériterait des vérifications approfondies [...]. D'après le Monde, il semblerait que sur environ 76 universités, 36 d'entre elles ont fini 2012 avec un fonds de roulement inférieur au seuil prudentiel de 30 jours et que pour 2013, elles seront 50 (*Le Monde*, 16/07/2013). La situation serait ainsi très inquiétante pour la moitié des universités françaises. »²⁴

De son côté, le collectif « Sauvons l'Université » a recensé au 23 janvier 2014 vingt-six motions présentées dans autant de Conseils d'administration, qui dénoncent ces restrictions et dont la première date de septembre 2013.²⁵

Les coupes budgétaires n'épargnent bien évidemment pas les bibliothèques universitaires qui sont pleinement concernées par la redistribution des budgets alloués au fonctionnement des établissements dans leur ensemble. L'Association des directeurs & personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) montre en effet que tout en ayant continuellement augmenté entre 2002 et 2010, les budgets documentaires des universités ont stagné entre 2011 et 2012 avant de commencer à décroître depuis cette date.²⁶ Certes ces budgets

24 Ambroise Bruno, Debaz Josquin, Hammou Karim (*et. al.*). « La LRU va me tuer: le cas de Montpellier-III et de Béziers » [En ligne] in *Academia*. 2 octobre 2013. Disponible sur <<http://academia.hypotheses.org/1248>> (consulté le 24 mai 2014)

25 Sauvons l'Université. « Motions de conseils d'universités contre les restrictions budgétaires - MISE A JOUR DU 23 JANVIER 2014 ». [En ligne] in *Sauvons l'Université!* 23 janvier 2014. Disponible sur <<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article6324>> (consulté le 16 mai 2014)

26 Association des directeurs & personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU). *Enquête ADBU 2002-2014 : évolution des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires*. Paris : ADBU, 2014. 2 p.

restent largement supérieurs à ceux dont disposaient les bibliothèques universitaires en 2002. Mais il faut toutefois noter que ces établissements ont eu à faire face à un phénomène important d'inflation du coût des revues scientifiques en ligne, essentielles aux laboratoires pour leur travail de recherche. Nous assistons donc à « une véritable explosion des dépenses de documentation électronique destinées aux laboratoires : +457,6%. »²⁷ Cette situation d'augmentation des coûts s'accompagne de plus d'un accroissement de la production scientifique, facilitée par la diffusion via les canaux du web. François Gouzi estime que l'« on est dans une période [...] d'augmentation régulière du nombre d'articles produits, du nombre de revues produites également. En même temps, le coût moyen par revue [...] ne cesse d'augmenter, mais les budget des bibliothèques [...] stagnent. »²⁸

Ce décalage force donc les bibliothèques universitaires à faire des choix dans leur politique d'abonnement aux revues en ligne, qui peuvent même, dans certains cas, pénaliser les étudiants pour préserver la documentation à destination des chercheurs.

« Face aux difficultés budgétaires et à la hausse des coûts de la documentation à destination des laboratoires, le choix des universités françaises a clairement été de maintenir, quel qu'en soit le coût, les abonnements aux ressources de niveau recherche, au détriment des étudiants, de leur réussite, et de l'égalité des chances. »²⁹

Cependant, nous constatons que ces désabonnements concernent également les ressources destinées aux chercheurs. Un phénomène qui interpelle d'ailleurs la presse généraliste tant il peut paraître spectaculaire, et alerter de façon significative sur le déséquilibre existant entre d'un côté une politique tarifaire agressive de la part du monde éditorial scientifique et une situation budgétaire des universités qui n'arrive pas à suivre le rythme des augmentations.

« A Paris-VI ou à Lille les chercheurs se passeront du journal *Science*. A Paris-V et Paris-VII, du *New England Journal of Medicine*. A Paris-V encore, *Nature*, le *Journal of the American Medical Association* sont concernés. A Nantes et Angers, l'abonnement aux journaux de l'American Physical Society, telle *Physical Review Letters*, s'arrête. »³⁰

27 Association des directeurs & personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU). *op. cit.* p. 2.

28 Gouzi Françoise. « Valoriser vos travaux scientifiques : l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL » [En ligne] in "*Les Digital Humanities : un renouvellement des questionnements et des pratiques scientifiques en SHS-ALL ?*", organisée par les doctorants élus de l'Université Toulouse II-Le Mirail, 28 mai 2013. Disponible sur <http://www.canal-u.tv/video/universite_toulouse_ii_le_mirail/valoriser_vos_travaux_scientifiques_l_archive_ouverte_pluridisciplinaire_hal_francoise_gouzi.12987> (consulté le 16 mai 2014)

29 Association des directeurs & personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU). *op. cit.* p. 2.

L'exemple de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé de Paris-Descartes (BIUS) a eu un fort retentissement, du fait du prestige de cet établissement et de l'importance quantitative et qualitative des désabonnements qu'elle a été contrainte d'opérer en janvier 2014. En effet, 12 bases de données sur les 22 auxquelles la bibliothèque était abonnée ont été supprimées de l'offre (dont Francis et Pascal). L'abonnement à 8 000 revues numériques sur un total de 11 500 a été interrompu (dont les archives de *Nature* ou les publications présentes sur Cairn), tandis que 1 000 revues sur 1 035 ne feront plus partie des collections de la BIUS.³¹ Tout en mettant en avant les facteurs évoqués plus haut – qu'Annaïg Mahé résume ainsi : « aux difficultés endogènes (augmentation des coûts d'acquisition des revues) s'ajoutent depuis peu des facteurs exogènes ayant des répercussions directes sur les moyens des bibliothèques (réductions budgétaires) »³² – le directeur de la bibliothèque parisienne répond également aux remarques et aux suggestions des usagers vis à vis de cette décision. Or, la question de l'*open access* est un sujet qui revient beaucoup sur le blog de la BIUS suite à l'annonce des désabonnements. C'est donc le premier sujet sur lequel revient M. Cobolet. Celui-ci aborde essentiellement la question de la voie dorée du libre accès (où les coûts d'édition sont pris en charge par les publiants), et celle des archives ouvertes n'est pas prise en compte. Ce cas isolé montre que l'*open access* peut être abordé et encouragé de différentes façons par les professionnels de l'information-documentation. Il conviendra donc de voir comment, dans les différents cas que nous aborderons, a été privilégiée l'option verte de l'*open access*.

Nous le voyons en cette fin de partie, l'orientation prise par le système universitaire français depuis la fin des années 2010 a inclus des facteurs et des situations qui impliquent les bibliothèques chargées de documenter les travaux de recherche et de formation scientifique. Il convient désormais d'analyser plus finement comment les professions de l'information-documentation, les pratiques et les enjeux qui s'y associent, peuvent être questionnées par notre thématique d'étude.

30 Larousserie David. « Des universités se désabonnent des revues scientifiques ». [En ligne] in *Lemonde.fr*. Paris : Le Monde, 10 février 2014. Disponible sur <http://www.lemonde.fr/sciences/article/2014/02/10/des-universites-se-desabonnent-des-revues-scientifiques_4363717_1650684.html> (consulté le 17 mai 2014)

31 Cobolet Guy. « Contraintes budgétaires et désabonnements 2014 » [En ligne] in *Bibliothèque interuniversitaire de Santé - Paris*. Disponible sur <<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/wordpress/index.php/contraintes-budgetaires-desabonnements-2014/>> (consulté le 5 juin 2014)

32 Mahé Annaïg. « Bibliothèques et archives ouvertes » [En ligne] in *BBF*, 2011, n°1. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0014-003>> (consulté le 28 novembre 2013)

Chapitre 2 – Des métiers de l'information-documentation qui évoluent

A l'image de l'Université, dont les orientations et les enjeux actuels peuvent être questionnés en regard des caractéristiques présentées par le libre accès et les archives ouvertes en particulier, de la même façon, une démarche similaire peut être opérée avec le champ de l'information-documentation, également concerné par notre sujet d'étude. Il s'agira ici, comme lors de notre précédente partie, de voir en quoi le contexte actuel connu par les professions de l'information et les questions qu'il pose concernant l'ensemble de ces métiers rejoignent les différents aspects des archives ouvertes. A travers cette seconde partie, il conviendra d'observer comment les compétences, les missions et les tâches amènent les professionnels liés, au sein d'institutions universitaires, aux services de documentation voire au système d'information peuvent être impliqués de façon privilégiée dans la mise en place et l'administration d'une archive ouverte institutionnelle.

1 – L'incidence du numérique et des TIC sur les métiers de l'information-documentation

Depuis plusieurs années, l'émergence des pratiques numériques des usagers a conduit le monde de l'information-documentation à s'interroger sur sa place et son rôle au sein de cette évolution. Ce questionnement n'épargne évidemment pas les personnels impliqués dans l'accès du public universitaire à une documentation nécessaire au travail de formation et de recherche. Nous venons de le voir, l'explosion quantitative de la production scientifique accessible en ligne est une réalité. Elle est facteur de conséquences soulevant des problématiques évidemment liées au champ de l'information-documentation, et qui se diluent dans des considérations budgétaires à mettre en relation avec les orientations prises par le monde de l'Enseignement supérieur.

Car c'est bien la question de l'accès qui se pose ici, et qui concerne pleinement les documentalistes, chargés de garantir une communication scientifique efficace et permettant de répondre aux besoins des publics universitaires. Certes, d'un certain côté, cette communication s'opère plus facilement grâce aux facilités qu'offre internet. C'est ce que souligne Sandrine Malotaux lorsqu'elle indique que « les enseignants-chercheurs ne fréquentent plus les bibliothèques, puisqu'ils ont "tout sur leur PC" et n'ont, croient-ils, plus rien à y faire ; ils ont donc

tendance à penser (et ils le disent) que "bientôt, il n'y aura plus besoin de bibliothèques." »³³ Mais il ne faut pas oublier que si ces mêmes enseignants-chercheurs peuvent disposer aussi facilement de cette documentation, notamment à distance, c'est justement parce qu'un travail a été effectué en amont afin de pouvoir y accéder, et que celui-ci ne pourrait être accompli sans une expertise documentaire qui ferait cruellement défaut à l'Université si comme le prédisent les personnes citées par Mme Malotaux les bibliothèques devaient disparaître. Tout le travail de signalement, d'agrégation et d'organisation de contenus, comme la mise en place de portails et d'outils de recherche facilitant l'identification, la localisation et l'accès à la documentation recherchée sont autant de valeurs ajoutées qui ne seraient possibles sans les compétences des bibliothécaires et documentalistes. D'un point de vue plus terre-à-terre, difficile également d'imaginer comment ces enseignants-chercheurs pourraient avoir accès à leur documentation si les budgets des bibliothèques servant à s'abonner aux ressources électroniques étaient redistribués.

Par ailleurs, au-delà d'un rôle technique ou bien « économique », mais toujours dans le champ de l'accès à la documentation électronique, les professionnels de l'information-documentation évoluant en contact avec les publics ont également un rôle de premier plan à jouer. Nous avons jusqu'ici évoqué l'aspect effectif de l'accès aux ressources électroniques nécessaires à la documentation de travaux universitaires, le fait de pouvoir en disposer, ou non. Mais le travail du corps professionnel nous intéressant ici ne s'arrête pas là. Y compris lorsque l'accès est effectivement garanti, on ne peut pas considérer l'utilisateur en mesure de systématiquement trouver les ressources qui lui seront utiles et surtout, d'un niveau et d'une qualité adaptés au travail devant être documenté. Certes, les collections numériques mises à disposition par les bibliothèques relèvent d'une sélection raisonnée et basée sur des critères précis permettant d'assurer aux ressources proposées un niveau adapté aux recherches académiques. Mais même en dépit de cela, plusieurs éléments doivent être pris en compte. Tout d'abord, il est important d'orienter les publics parmi la masse d'informations devant laquelle ils se trouvent. Il est donc nécessaire de transmettre aux usagers des clés leur permettant de se repérer au sein des outils mis à leur disposition. De plus, il est également important de prendre en compte les usages de dispositifs autres que ceux qui ont été mis en place par les bibliothèques. Internet est une source d'information immensément vaste au sein de laquelle il est important de privilégier certains gisements par

33 Malotaux Sandrine. « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université » [En ligne] in *BBF*. 2011, n° 1. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0054-011>> (consulté le 11 novembre 2013)

rapport à d'autres, et où certaines méthodes de recherche peuvent permettre de cibler plus facilement les informations intéressantes. Une fois encore, ce sont les professionnels des bibliothèques et des centres de documentation qui semblent être les plus qualifiés afin de transmettre ces clés, qui correspondent à l'utilisation de dispositifs techniques que connaissent bien ces personnels. L'émergence du numérique et de la place qu'il prend dans les pratiques de recherches à l'Université pousse donc les personnels en charge de l'appui documentaire à consacrer de plus en plus de temps aux tâches de formation des usagers. C'est un fait que relève l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) lors du rapport rendu en 2013 auprès de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

« On relèvera au premier chef la place de plus en plus grande prise par le numérique, qui modifie toutes les activités : [...] Cette évolution du monde de la documentation et des bibliothèques conduit à donner une place de plus en plus grande à la formation des usagers, à laquelle participent presque toutes les catégories de personnels, ainsi qu'à la formation continue des personnels eux-mêmes [...] »³⁴

Étant donné notre sujet de mémoire, il conviendra d'observer comment cette mission de formation, qui prend de plus en plus d'ampleur, rencontre la question de la communication scientifique, et plus précisément des archives ouvertes.

En parallèle, et toujours dans l'idée de démontrer la réelle valeur ajoutée du travail effectué par les professionnels de l'information-documentation sur l'appui à la recherche, il est important de mentionner le fait que de nombreuses évolutions s'appliquent au domaine scientifique. Si la formation réalisée par les documentalistes et bibliothécaires s'adresse à tout type de public, lorsque nous observons l'émergence de nouvelles tâches documentaires en lien avec l'activité de recherche, nous nous apercevons que de nombreux domaines de compétences en développement concernent ce champ et ont pour objectif direct ou indirect (certains ne s'adressent qu'à la recherche, quand d'autres peuvent s'y adapter) d'optimiser l'appui apporté aux chercheurs. Le rapport de l'IGB mentionne ainsi le fait qu' « on assiste à l'émergence de nouvelles compétences, notamment autour de la bibliométrie , de la valorisation des archives ouvertes ou de la gestion des données de la recherche »³⁵ et que « les relations avec les chercheurs, avec l'émergence de la

34 Arot Dominique, Carbone Pierre, Claud Joëlle (*et al.*). *Quels emplois dans les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives*. [En ligne] Paris : Inspection générale des bibliothèques, mars 2013. p.40. Disponible sur <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/20/3/Quels_emplois_dans_les_bibliotheques_Etat_des_lieux_et_perspectives_247203.pdf> (consulté le 10 juillet 2014)

35 Arot Dominique, Carbone Pierre, Claud Joëlle (*et al.*). *op. cit.* p. 48.

veille documentaire ou scientifique ou technique ou d'études bibliométriques »³⁶ sont également en développement. C'est ici l'occasion de nous pencher sur une autre des conséquences du développement du numérique. Outre une évolution, voire une apparition, de certaines activités documentaires, il s'agit là de mettre en lumière un changement de paradigme concernant l'essence même des professions de l'information-documentation.

2 – Des ressources importées à la documentation externalisée

Nous le voyons, les pratiques explicitées plus haut et émergeant à la faveur de l'explosion des pratiques numériques correspondent le plus souvent à une adaptation des missions traditionnelles de la documentation aux possibilités offertes par les TIC. L'objectif principal de l'appui documentaire, comme son nom l'indique, reste souvent de proposer des ressources adaptées aux usagers, ou bien de leur permettre d'y accéder par eux-mêmes de la façon la plus efficace possible. Ainsi remarquons-nous que les activités documentaires émergentes et se développant dans le but d'exploiter le potentiel informationnel offert par internet reprennent un schéma similaire à celui traditionnellement observé dans le monde de la documentation. Nous avons précédemment cité certaines de ces nouvelles activités. Le rapport de l'IGB sur lequel nous nous sommes appuyés mentionne également – en lien avec l'environnement professionnel qui nous intéresse particulièrement ici, le milieu de la recherche – « l'émergence de la veille documentaire ou scientifique ou technique ou d'études bibliométriques. »³⁷ De façon plus générale, la carte des métiers réalisée par l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)³⁸ – qui a été récemment actualisée – donne une vision d'ensemble en englobant la plupart de ces activités. Dans ce schéma aussi, la veille prend une place non négligeable, ainsi que d'autres domaines davantage liés à la gestion de l'information visant à en faciliter l'accès de la part des usagers (comme l'architecture de l'information, ou les archives et la gestion courante des documents d'activité).

36 Arot Dominique, Carbone Pierre, Claud Joëlle (*et al.*). *op. cit.* p. 40.

37 *Ibidem.*

38 Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS). *Carte métiers ADBS 2013*. [En ligne] Paris : ADBS, septembre 2013. Disponible sur <<http://www.adbs.fr/carte-metiers-adbs-2013-132079.htm>> (consulté le 10 juillet 2014)

Dans ces cas-là, nous remarquons que ces champs d'activité s'inscrivent dans une logique que nous pouvons qualifier d'interne, où il s'agit de capter de l'information extérieure ou bien interne à l'institution à laquelle les documentalistes sont rattachés, et de l'organiser et la redistribuer vers la communauté de cette même structure. Ce fonctionnement reste calqué sur le bien-fondé originel de la documentation, qui concernait avant l'apparition du numérique les documents papier. Si nous prenons le cas de la veille pour exemple, c'est une activité qui, au même titre qu'une politique d'acquisition, revient à capter de l'information externe, à en faire une sélection à l'aide d'une curation pour seulement conserver les données utiles aux usagers, et à diffuser les résultats de cette veille auprès du public concerné. Il s'agit là d'adapter à l'information dématérialisée, des pratiques qui concernaient auparavant les documents physiques.

Cependant, nous pouvons observer que la place prise par des activités professionnelles n'impliquant que des ressources numériques, et n'impliquant aucune documentation physique, est de plus en plus importante. La cartographie réalisée par l'ADBS permet bien de s'en rendre compte, et sur les sept pôles définis par l'association, seuls deux (« gestion des ressources informationnelles » et « archives et gestion courante des documents d'activité ») semblent désigner des postes en contact avec des documents papier. Le reste des métiers listés sur cette infographie – qui ne se contente pas de répertorier ceux qui forment le champ de la documentation, mais englobe l'ensemble des métiers de l'information – implique une forte présence des TIC et de nombreuses tâches consistant à manipuler des documents et des équipements numériques. Ce qui nécessite, *a fortiori*, une maîtrise avancée des différents dispositifs techniques permettant de mener à bien les différentes tâches liées aux ressources numériques, tels que les versants techniques logiciels documentaires, les Systèmes intégrés de gestion de bibliothèques (SIGB) ou encore les Gestions électroniques des documents (GED).

En regard de notre sujet d'étude, cela pose deux questions. Tout d'abord, il conviendra, en tenant compte du niveau technique que requièrent ces dispositifs, d'observer de quel(s) type(s) de profil(s) professionnel(s) se composent les équipes à l'origine des dépôts d'archives ouvertes et chargés de leur maintenance. Il s'agira, à travers l'observation des équipes entourant le fonctionnement des dépôts, d'observer la façon dont le numérique peut modifier le profil et les compétences des personnels liés à la gestion de la documentation scientifique au sein des SCD. En second lieu, et en lien avec ce premier questionnement, il conviendra de mettre en rapport d'un

côté les types de postes et de statuts mobilisés et de l'autre les logiciels ou plate-formes utilisés en tant que support aux dépôts, afin d'essayer de déterminer un lien de cause à effet. Concrètement, cela reviendra à voir si des équipes comprenant des personnels davantage liés aux services informatiques universitaires qu'au SCD en lui-même ont pu avoir une influence sur le fait de choisir un dispositif plutôt qu'un autre.

Au-delà de ce questionnement ponctuel sur des cas bien particuliers, la question des archives ouvertes, dans le prolongement de ce que nous avons pu montrer concernant les effets du numérique sur les pratiques professionnelles du monde de la documentation, est particulièrement révélateur du renversement opéré au sein du paradigme traditionnel de la documentation. Nous l'avons mentionné plus haut, de nombreuses activités émergent sous l'impulsion de l'omniprésence des TIC reproduisent un schéma consistant à recueillir des informations externes à la structure afin de les redistribuer aux usagers dépendant d'une institution commune, à l'aide de différents dispositifs permettant un signalement plus efficace. Mais on ne saurait réduire l'adaptation des professions de l'information-documentation au numérique à une transposition de pratiques liées à la documentation papier appliquées à des ressources dématérialisées ; à une traduction des logiques d'acquisition et d'abonnement par des activités équivalentes s'appliquant à des ressources numériques ou par la veille informationnelle.

Le numérique a en effet en quelque sorte fait tomber les murs des bibliothèques, ne limitant plus seulement l'audience des professionnels aux seuls usagers fréquentant leur établissement. Si nous nous appuyons encore sur la carte des métiers établie par l'ADBS, plusieurs de ces derniers traduisent cet état de fait. Les pôles « Communication web » et « Edition numérique » sont à ce titre très parlants pour illustrer notre propos et, en faisant appel à des dispositifs largement tournés vers l'extérieur comme les médias et réseaux sociaux pouvant englober des publics qui ne fréquentent pas physiquement les établissements concernés, montrent que d'un rôle de diffuseur de contenus préexistants, les bibliothèques sont également devenues productrices de contenus. Dans un article paru dans le Bulletin des bibliothèques de France (BBF), Julie Le Mest montre comment la création de contenus s'inscrit dans le prolongement de missions préexistant au sein des bibliothèques, notamment la valorisation des collections, et est reconnue par l'institution bretonne où elle travaille :

« lors d'une réorganisation des bibliothèques, en 2011, les tâches de production de contenu sont légitimées. La mission « production de contenu documentaire » est ajoutée dans les fiches de poste de l'ensemble des bibliothécaires, de catégories A, B et C. Cette mission est ainsi posée comme part intégrante du métier. »³⁹

Il s'agit là d'une première évolution notoire des métiers de l'information-documentation. Lorsque nous abordons plus spécifiquement la thématique des archives ouvertes et le rôle des SCD dans leur fonctionnement, au-delà d'une évolution, nous pouvons réellement parler d'un renversement du paradigme documentaliste/usager. Nous revenons ici à un principe plus traditionnel dans ce champ professionnel, à savoir la diffusion de contenus, mais les destinataires de cette diffusion ne sont pas les mêmes qu'habituellement. Les créateurs des contenus diffusés ne sont d'ailleurs pas les mêmes non plus. C'est ce que traduit le propos de Sandrine Malotaux lorsque qu'elle estime que « Le SCD et ses bibliothèques ne sont plus de simples fournisseurs au service des chercheurs, mais commencent à jouer un rôle actif dans la diffusion des résultats de la recherche. Leur rôle de médiateur devient incontournable, et va bientôt s'étendre. »⁴⁰ On observe donc ici un basculement assez net dans le schéma de diffusion de l'information. Il ne s'agit plus seulement pour les professionnels de l'information-documentation d'accompagner le travail des chercheurs dans leur phase de recherche documentaire, mais d'étendre leur offre de service pour pleinement participer à l'étape de diffusion et de communication des résultats obtenus. On pourrait rattacher cela à l'idée précédemment développée de valorisation. Sauf qu'il ne s'agit pas ici de mettre en valeur les collections rassemblées par les bibliothèques au gré des acquisitions afin de leur donner de la visibilité auprès des publics de l'institution. Ces usagers internes deviennent alors des producteurs de contenus, qui sont alors diffusés par l'intermédiaire des bibliothèques à des publics externes à l'institution. Le SCD semble ainsi renforcer son rôle d'intermédiaire entre les chercheurs rattachés à leur université et le reste de la communauté scientifique, puisqu'il assure un flux d'information qui va dans les deux sens : d'un côté il rassemble une documentation issue de cette communauté externe à destination des chercheurs qui le fréquente, de l'autre il favorise la communication de la production scientifique de ces derniers auprès du reste de la communauté.

39 Le Mest, Julie. « Médiation et valorisation des contenus en bibliothèque ». [En ligne] in *BBF*. 2013, n° 3. Disponible sur le Web <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0044-007>> (consulté le 13 juillet 2014)

40 Malotaux Sandrine. *op. cit.*

Nous remarquons donc à travers ce que nous venons de montrer que l'évolution des différentes activités documentaires sous l'impulsion du numérique visent finalement à exploiter pleinement les potentialités offertes par les TIC pour favoriser un accès décloisonné et élargi à la documentation. Voyons maintenant comment ces évolutions s'inscrivent dans les missions liées à ces métiers.

3 – Éthique professionnelle et archives ouvertes

Car même si les évolutions que nous venons de mentionner s'inscrivent *a priori* dans les missions historiques assignées aux professionnels de l'information-documentation, il est désormais important d'observer comment les nouvelles activités exercées sous l'influence du numérique – et en particulier la mise en place de dépôts d'archives ouvertes – se traduisent dans les textes régissant les missions et les devoirs des professionnels. Il s'agira alors de voir d'une part si les recommandations déontologiques émises par différentes institutions concernant le champ de l'information-documentation ont pu avoir une influence sur les évolutions évoquées plus haut et d'autre part si ces missions peuvent se voir détournées par d'autres enjeux inhérents au même secteur professionnel.

Si nous remontons plus de dix ans en arrière, à une époque où le numérique n'était pas aussi développé et omniprésent qu'aujourd'hui, nous remarquons que l'accès à l'information est une des missions principales des professionnels, et que cet accès doit être le plus libéré possible. Le Code de déontologie du bibliothécaire rédigé par l'Association des bibliothécaires de France (ABF) en 2003 stipule ainsi qu'il doit « permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égal et gratuit [...] ». ⁴¹ L'idée d'ouvrir le savoir et de démocratiser l'accès aux documents est donc, indépendamment des TIC, très présente dans les devoirs assignés aux bibliothécaires et documentalistes.

Ces dernières années, devant l'extension des possibilités offertes par internet et les technologies de l'information et la communication, les associations professionnelles ont renouvelé leurs recommandations afin de répondre aux enjeux nouvellement soulevés. C'est ainsi que l'International federation of library associations and institutions (IFLA), qui regroupe des bibliothèques du monde entier et détient par là une grande renommée, consacre un paragraphe

41 Association des bibliothécaires de France (ABF). *Code de déontologie du bibliothécaire*. [En ligne] Paris : ABF, 2003. Disponible sur <<http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire>> (consulté le 28 juin 2014)

de son code d'éthique à destination de l'ensemble des professionnels de l'information à un sujet qui nous intéresse tout particulièrement : l'*open access*. Celui-ci rejoint l'extrait du code rédigé par l'ABF cité plus haut, puisqu'il y est indiqué que « les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information ont pour but de fournir un accès équitable, rapide, économique, et efficace à l'information. »⁴² Ici encore, ce sont des principes que nous pourrions qualifier de philosophiques qui prévalent et semblent être la principale préoccupation à l'œuvre derrière le principe d'*open access* défendu par l'IFLA et auquel se rattache celui d'archives ouvertes. Ce principe, c'est celui d'ouvrir l'accès au savoir le plus possible, avec en filigrane l'idée de toucher des publics extérieurs à la communauté scientifique, soit une idée forte de la démocratisation des sciences.

Cependant, le code rédigé par l'IFLA n'en reste pas là, et soulève un autre point qui s'éloigne des préoccupations précédemment mentionnées. Le paragraphe dédié au libre accès se positionne plus précisément sur une question que nous avons pu évoquer plus haut, donnant en cela aux professions de l'information un rôle plus offensif vis à vis des autres acteurs participant au circuit des documents et pouvant entraver la libre circulation des résultats de la recherche. Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner certaines de ces entraves, et notamment la principale d'entre elles : la politique tarifaire des éditeurs scientifiques qui, en facturant les abonnements de plus en plus cher, poussent parfois certains établissements à effectuer des désabonnements. Sur cette question, l'IFLA adopte un positionnement relativement clair (même s'il faut rester mesuré, car le texte ne s'adresse pas seulement au secteur de l'IST et dénonce des infractions comme le *copyfraud*, qui ne concernent pas vraiment le libre accès au sens académique du terme, mais plutôt l'accès garanti aux documents libres de droits) : « Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information négocient, au nom de leurs publics, les termes les plus favorables pour l'accès aux œuvres »⁴³ fait ainsi référence aux consortiums comme Couperin, qui négocient auprès des éditeurs scientifiques des tarifs d'abonnement revus à la baisse permettant d'alléger les bibliothèques universitaires, et militent par ailleurs pour l'*open access* (Couperin dispose ainsi d'un Groupe de travail sur l'*open access*, ou GTAO, qui regroupe des professionnels de l'information de différentes universités françaises⁴⁴).

42 International federation of library associations and institutions (IFLA). *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information*. [En ligne] La Haye : IFLA, 2012. p. 4. Disponible sur <<http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>> (consulté le 28 juin 2014)

43 *Ibidem*.

44 Couperin. « Couperin lance un nouveau GTAO » [En ligne] in *Couperin.org*. Disponible sur <<http://www.couperin.org/component/content/article/261-couperin/nos-activites/groupes-de-travail-et-projets->

On remarque donc que l'IFLA fait évoluer la position des professionnels de l'information-documentation et ne mentionne plus seulement la démocratisation du savoir comme unique motivation à la promotion du libre accès. Si cette raison reste cependant au cœur de l'argumentation de l'association professionnelle, elle peut néanmoins être remise en question par des acteurs du monde universitaire, pourtant favorables au développement de l'*open access*. Le philosophe Peter Suber, résumé et traduit par Benjamin Caraco, énumère ainsi onze idées reçues sur le libre accès, parmi lesquelles nous trouvons la mention suivante : « Le libre accès n'a pas pour objectif principal de diffuser les résultats de la recherche au grand public. Tant mieux si c'est le cas, toutefois il se destine surtout à ceux qui ont besoin d'accéder à ces travaux. Dans leur écrasante majorité, il s'agit d'autres chercheurs. »⁴⁵ On remarque donc que d'autres enjeux se cachent derrière le libre accès et prennent une forme beaucoup plus stratégique, ayant trait à l'optimisation de la communication scientifique.

La position adoptée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui a réalisé une charte regroupant les principes déontologiques dont doivent se prévaloir les documentalistes affiliés à cette structure vont quelque peu dans ce sens. Les motivations ayant conduit à la réalisation de ce texte correspondent tout à fait à la situation que nous avons précédemment décrite, et qui transparaissent dans la partie du code d'éthique de l'IFLA consacrée à l'*open access* : tout en réexplicitant les valeurs devant présider aux missions des documentalistes, il convient de s'aligner sur les évolutions liées aux TIC. « Si leurs missions de base restent identiques, les modes d'exercice du métier ont eux considérablement changé avec "le tout numérique". Ils sont conduits à se poser des questions qui sortent du cadre traditionnel de leur profession. »⁴⁶ Le centre de recherche, lorsqu'il évoque clairement les archives ouvertes, reste sur cette ligne oscillant entre objectifs philosophiques et stratégiques : si pour le CNRS, le documentaliste « promeut tout dispositif favorisant la diffusion la plus large possible de l'information scientifique et technique ; dans ce cadre, il peut être amené à œuvrer pour alimenter ou inciter à alimenter les dispositifs « archives ouvertes ». »⁴⁷, cette mention est placée sous le chapitre « La diffusion des connaissances

deap/a-la-une/1097-couperin-lance-un-nouveau-gtao?highlight=WyJndGFvI0=> (consulté le 1^{er} juillet 2014)

45 Caraco Benjamin. « Onze malentendus sur le libre accès » [En ligne] in *Le comptoir de l'accès ouvert*. 21 octobre 2013. Disponible sur <<http://oadesk.hypotheses.org/244>> (consulté le 14 avril 2014)

46 Aubry Christine, Beck Claudie, Benoit Anne-Marie. *Pourquoi un code de déontologie à l'usage des professionnels de l'IST*. [En ligne] Paris : Isidroit, 2006. Disponible sur <<http://rpist.inist.fr/sites/rpist/IMG/pdf/deontologie-2.pdf>> (consulté le 3 juillet 2014)

47 Isidroit. *Principes déontologiques des professionnels de l'information scientifique et technique dans l'environnement de la recherche*. [En ligne] Paris : CNRS, 2007. p. 3. Disponible sur

scientifiques, la valorisation et la sauvegarde des résultats de la recherche »⁴⁸, ce qui louvoie encore entre la préoccupation d'élargir l'accès aux résultats de la recherche, mais n'omet pas de réaffirmer le rôle primordial des archives ouvertes dans la communication scientifique auprès de la communauté des chercheurs.

Nous le voyons, au sein même de la profession, les enjeux motivant la mise en place d'archives ouvertes peuvent différer et se révéler tantôt philosophiques, à travers des valeurs défendues, tantôt stratégiques. Dans l'ouvrage qu'elle dirige avec Joanna Janik, Christine Aubry (qui a également participé à la charte déontologique des documentalistes du CNRS), énonce les différentes raisons motivant la mise en place de dépôts en fonction des types d'acteurs (institutions, chercheurs etc.). Lorsque sont évoqués les bibliothécaires, seule la question des coûts est mentionnée : les archives ouvertes ont été un moyen de s' « élev[er] contre l'impossibilité de fournir à leurs usagers tous les documents qu'ils cherchaient. »⁴⁹ Nous constatons donc ici que la question éthique de l'accès a totalement disparu, alors qu'elle reste pourtant au cœur des missions des professionnels. Il s'agira donc, à travers notre expérimentation, de voir quel principes se démarquent et comment ils se télescopent avec les attentes des acteurs précédemment cités.

Le développement des pratiques numériques, nous l'avons vu, ont considérablement fait évoluer les professions de l'information-documentation, en renouvelant les tâches et les missions qui y sont liées. C'est de cette conjoncture, combinée à un contexte éditorial et scientifique particulier et une éthique professionnelle allant dans le sens d'un accès facilité à la documentation, que sont nées les archives ouvertes.

Chapitre 3 – Etat des lieux des archives ouvertes en France

Nous l'avons déjà souligné en introduction, le mouvement du libre accès se structure à travers différents modes de publication correspondant à des modèles économiques variables. La voie dorée consiste à éditer des revues scientifiques dont les contenus sont immédiatement accessibles. Le plus souvent dans ce cas de figure, les coûts d'édition habituellement supportés par les tarifs d'abonnement sont remplacés par une contribution financière de la part de l'auteur de l'article publié ou bien de sa structure de rattachement (c'est le modèle auteur-payeur). Les

<<http://isidora.cnrs.fr/IMG/pdf/Princdeontologiques.pdf>> (consulté le 3 juillet 2014)

48 Isidroït. *op. cit.* p. 2.

49 Aubry Christine (dir.), Janik Joanna (dir.). *Les archives ouvertes : enjeux et pratiques*. Paris : ADBS, 2005. p. 111.

archives ouvertes constituent la voie verte de l'*open access*. En fonction de la politique d'embargo mise en place par l'éditeur où est publié un article, son auteur peut choisir d'en déposer une version dans un dépôt d'archive ouverte. Plus récemment, une nouvelle voie est apparue : c'est la voie diamantée. Comme dans la voie dorée, il s'agit d'éditer des revues dont les articles sont immédiatement accessibles. Mais ce ne sont pas les auteurs qui financent les coûts d'édition. Ceux-ci sont supportés par des subventions publiques ainsi que par des structures documentaires volontaires, qui peuvent choisir de souscrire à des services optionnels comme la possibilité d'avoir une version .pdf du texte intégral, ou bien l'accès à des bouquets supplémentaires (c'est ce qu'on appelle le modèle *freemium*). Dans ce présent travail, c'est la voie verte qui nous intéresse particulièrement. Nous verrons dans cette partie comment se structurent les archives ouvertes dans le paysage scientifique français, et quel rôle ce type de dispositif joue dans la communication de la recherche.

1 – Un dispositif protéiforme

On observe un contexte français bien spécifique lorsqu'il s'agit des archives ouvertes. Alors que le mouvement mondial s'est structuré autour de dépôts thématiques (l'exemple le plus reconnu étant Arxiv, qui regroupe des publications de physique, de mathématiques et d'informatique), la France dispose d'une archive ouverte pluridisciplinaire centrale, une archive nationale. Il s'agit d'Hyper articles en ligne, qu'on appelle communément HAL. Sans pour autant empêcher la création de collections et de portails correspondant à divers institutions et de restreindre les articles consultés à un domaine scientifique particulier, c'est ce dépôt qui est censé centraliser l'ensemble de la production académique déposée par les chercheurs français afin de pouvoir y accéder librement. Depuis son lancement en 2001 par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) rattaché au CNRS, le dépôt s'est peu à peu affirmé comme central par le biais de textes officiels signés par de nombreux acteurs de l'Enseignement supérieur. En 2006, pour le domaine qui nous intéresse (l'Université), nous remarquons ainsi que la Conférence des présidents d'université (CPU) figure parmi les signataires du protocole d'accord stipulant que HAL devient la « plate-forme commune de dépôt de la production scientifique interopérable avec les autres dépôts d'archives ouvertes satisfaisant aux critères de la communication scientifique directe (*open access*) [...] »⁵⁰ C'est une avancée importante dans le développement de la plate-forme.

50 Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Centre national de la recherche scientifique

La deuxième étape importante est franchie en 2013. Dès le mois de janvier, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche prononce un discours qui, s'il ne se positionne pas clairement sur une préférence entre voie verte et voie dorée, affiche les volontés politiques ministérielles quant au développement du libre accès. Il y est largement question de HAL, et une annonce importante est faite concernant ce dépôt. Mme Fioraso affirme ainsi : « Je renouvelle sans équivoque notre soutien aux archives ouvertes. C'est pourquoi nous avons décidé de relancer l'archive ouverte nationale HAL, en lien avec les archives ouvertes institutionnelles. »⁵¹ Ces propos se concrétisent quelques mois plus tard par la signature d'une convention qui prolonge le protocole d'accord de 2006 et réaffirme la place centrale de HAL dans l'écosystème des archives ouvertes françaises : « Les Partenaires décident de s'associer pour utiliser HAL comme plate-forme de dépôt de la production scientifique, commune et interopérable avec les autres dépôts d'archives ouvertes satisfaisant aux critères de la communication scientifique directe internationale. »⁵² Cette convention et les annonces de la ministre s'inscrivent dans une large refonte de la plate-forme, dont la version 3 est en projet depuis 2012. Initialement prévue pour le printemps 2013, cette nouvelle version devrait être mise en service à l'automne 2014 et permettre une recherche facilitée ainsi qu'employer l'authentification CAS (Central Authentication Service) dans le but d'éviter les doublons.⁵³

Cette dernière évolution traduit le fonctionnement de HAL. Car si la plate-forme est considérée comme centrale dans le paysage des archives ouvertes françaises, il faut toutefois préciser qu'elle permet la réalisation de collections propres à différents acteurs (institutions, chercheurs) et de portails institutionnels qui multiplient les voies de dépôts, et par là même le risque de doublons. Même si la réalisation de portail « permet de plus facilement dédoubler les autorités, corriger

(CNRS), (et al.). *Protocole d'accord en vue d'une approche coordonnée, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique*. [En ligne] 6 juillet 2006. Disponible sur <<http://www.ccsd.cnrs.fr/support/content/PDF/Communique-de-presse11oct.pdf>> (consulté le 10 juillet 2014)

51 Fioraso Geneviève. « Discours de Geneviève Fioraso lors des 5^e journées Open Access » [En ligne] in *Enseignement supérieur et recherche*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 24 janvier 2013. Disponible sur <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66992/discours-de-genevieve-fioraso-lors-des-5e-journees-open-access.html>> (consulté le 10 juillet 2014)

52 Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue), Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), Agence nationale de la recherche (ANR) (et al.). *Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL* [En ligne] 2 avril 2013. Disponible sur <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/HAL/93/3/01_Convention_HAL_246933.pdf> (consulté le 10 juillet 2014).

53 CCSD. « Les nouveautés de HAL v3 » [En ligne] in *Le blog du CCSD*. Paris : CCSD, 27 juin 2014. Disponible sur <<http://blog.ccsd.cnrs.fr/2014/06/les-nouveautes-de-hal-v3/>> (consulté le 15 juillet 2014)

les erreurs, et donc d'assurer une meilleure qualité des données »⁵⁴, l'adoption de ce système d'authentification permettra une automatisation du dédoublonnage. Par ailleurs, notons que le portail se distingue de la collection par des fonctionnalités avancées ayant largement trait au traitement documentaire et impliquant davantage les professionnels de l'information-documentation. En effet, alors que les collections laissent au CCSD de larges prérogatives sur la gestion des documents la composant, les portails offrent plus d'autonomie à leurs gestionnaires. Il conviendra donc d'identifier lors de notre expérimentation ces administrateurs, et de voir si leur profil professionnel correspond à l'aspect documentaire que prennent ces portails. Camille Meyer montre ainsi comment la constitution d'un portail institutionnel sur HAL correspond à un service supplémentaire offert aux chercheurs par les documentalistes. Elle identifie ainsi plusieurs avantages concernant ce dispositif, que ne permettent pas les collections, et qui prennent le plus souvent une orientation typique de la documentation : « gérer les pages web » afin d'augmenter l'ergonomie du site, « créer et modifier les données des laboratoires » pour en améliorer la visibilité, ou encore faciliter la « gestion des auteurs » et la « gestion des collections ».⁵⁵

Nous le voyons, les portails permettent aux institutions d'avoir une plus grande autonomie dans la gestion des documents qu'elles déposent, et de faire l'économie d'un intermédiaire dans cette gestion, le CCSD. Il s'agit donc d'avoir davantage la main sur sa production scientifique, ce qui semble de prime abord demander un plus grand investissement en temps et donc en moyens humains pour les structures qui optent pour cette option. Cette volonté de garder le contrôle sur ces résultats de recherche semble être à l'origine d'une troisième façon pour les institutions d'ouvrir leur archive ouverte, hypothèse que nous devons vérifier par l'expérimentation : sans s'appuyer sur l'infrastructure HAL (qu'il s'agisse d'une collection ou d'un portail ouvert sur la plateforme), cela consiste à développer son propre portail institutionnel en utilisant des logiciels permettant la création d'archives ouvertes. A ce titre, plusieurs solutions existent, comme *EPrints*, *Drupal*, ou encore *DSpace*. Comme nous l'avons déjà mentionné, il faudra mettre en évidence les liens existant entre ce type de dispositif en partie développé au sein de l'institution et le profil de l'équipe l'ayant mis en place. De plus, il faudra déterminer les raisons qui ont motivé le choix d'une part de ne pas choisir HAL comme archive ouverte et d'autre part le choix d'un logiciel en

54 Meyer Camille. « HAL : Et si on passait au portail ? » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 15 octobre 2012. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/2650>> (consulté le 19 juin 2014)

55 Meyer Camille. « Un portail HAL pour un meilleur service aux chercheurs. » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 15 novembre 2013. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/5046>> (consulté le 19 juin 2014)

particulier plutôt qu'un autre. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées à ce sujet. Nous avons déjà mentionné la volonté de garder la main sur la production scientifique, ce pourrait être également le souhait de pouvoir mettre en avant d'autres fonctionnalités que celles offertes sur HAL, ou bien encore de donner davantage de visibilité à l'institution, ainsi qu'aux chercheurs.

2 – Un outil concurrencé au sein de la communication scientifique

Nous avons déjà explicité au début de notre première partie comment le contexte de globalisation de l'Université avait poussé ces institutions dans un schéma concurrentiel où la valorisation de la recherche et de la formation jouait un rôle important. Nous avons également évoqué la façon dont les structures de recherche, et par conséquent les universités étaient évaluées au travers du travail de leurs chercheurs. C'est le mode de fonctionnement que nous avons désigné en reprenant l'expression « *publish or perish* ». Nous avons observé ce système du point de vue de l'Université, qui pouvait trouver dans les archives ouvertes un moyen d'évaluer la production de ses chercheurs. Du point de vue des scientifiques, cette volonté de considérer leur travail à travers des facteurs le plus souvent autres que qualitatifs est souvent mal perçue. Et ce point peut être préjudiciable aux archives ouvertes qui peuvent être vues comme des outils d'évaluation. Comme l'explique Eric Verdeil, « une partie des chercheurs persistent à refuser Hal au nom d'un flicage supposé ou possible de leur « production » scientifique par un *Big Brother* managérial visant le développement d'une évaluation quantitative. »⁵⁶ Nous voyons donc ici comment s'entrechoquent d'un côté les attentes stratégiques institutionnelles qui peuvent être satisfaites par les archives ouvertes et de l'autre les résistances d'une partie de la communauté scientifique qui remet en cause les orientations prises par la gouvernance de la recherche et son versant évaluateur.

Pour autant, cela ne signifie pas que les chercheurs ne sont pas conscients de la nécessité évidente de devoir faire circuler leurs travaux auprès de leurs homologues, et que dans cette optique, internet a considérablement ouvert le champ des possibles. Or, dans le prolongement des évolutions du web 2.0 grand public, nous remarquons que le web académique s'est lui aussi mis à la page, et que certains acteurs proposent aujourd'hui des outils exclusivement centrés sur les fonctionnalités sociales et favorisant par là le partage de contenus et l'échange entre pairs. Les principaux réseaux sociaux scientifiques sont aujourd'hui *Academia*, *ResearchGate* ou encore

56 Verdeil Eric. « Les réseaux sociaux scientifiques, la visibilité et l'open access » [En ligne] in *Rumor*. 21 novembre 2013. Disponible sur <<http://rumor.hypotheses.org/3390>> (consulté le 1^{er} décembre 2013)

MyScienceWork, et 70 % des chercheurs français seraient inscrits sur l'un d'eux.⁵⁷ Ces dispositifs relativement récents ont donc clairement à voir avec les archives ouvertes, car ils offrent des possibilités similaires aux chercheurs, à savoir faire connaître leur travail, et entrer en contact avec d'autres scientifiques. Les liens entre ces deux dispositifs, l'un public, l'autre privé peuvent donc se traduire de deux façons.

Tout d'abord, les réseaux sociaux scientifiques s'appuient de fait sur les archives ouvertes, qu'ils peuvent moissonner automatiquement. Ainsi, *Academia* « aspire tout seul les publications déjà présentes en ligne »⁵⁸ à l'image de *MyScienceWork*, dont le mode de mise à disposition des documents rassemblés créait des enclosures. Stéphane Pouyllau, en testant le réseau social et son moteur de recherche avec ses propres publications disponibles via HAL avait ainsi évoqué une privatisation de la connaissance en libre accès. Il explique :

« je requête *MSW* [*MyScienceWork*, nda] sur mon patronyme : un grand nombre de mes articles, pré-publications, documents sortent. Je me dis alors qu'ils moissonnent HAL-SHS, l'archive ouverte nationale, et que dont voilà une belle initiative valorisant les contenus en libre accès. Hélas, voulant accéder au document PDF de l'un de mes papiers (en libre accès), je découvre qu'il faut avoir un compte *MSW* pour télécharger le document ou le lire en ligne (c'est à dire utiliser le lecteur PDF de *MSW*). Résumons, alors que mes articles sont libre accès dans HAL-SHS et au passage que je me suis battu (avec les éditeurs) pour qu'ils le soient, *MSW* demande aux utilisateurs venant sur leur moteur de recherche de se créer un compte pour voir mes papiers ! »⁵⁹

Le modèle économique de ces dispositifs, à l'image des réseaux sociaux grand public, repose donc sur l'exploitation des données des utilisateurs, en l'échange de quoi des services leur sont fournis. Nous le constatons, ces services concernent ici le champ de la documentation. Ce qui devient problématique lorsque le traitement de ces documents n'est pas conforme à ce que l'on peut trouver sur des dispositifs approuvés par les instances de la recherche (comme les archives ouvertes) et alors que l'engouement pour ces réseaux sociaux spécialisés est fort. Car ce qui est assez largement reproché aux outils comme *Academia* et *MyScienceWork* par les professionnels de l'information-documentation, c'est la gestion des métadonnées, qui sont souvent incomplètes. Stéphane Pouyllau, lors de son test, souhaiterait ainsi que l'url pérenne des articles soit

57 Bouchard Aline. « Pour une utilisation critique des réseaux sociaux académiques » [En ligne] in *URFIST Info*. 14 février 2014. Disponible sur <<http://urfistinfo.hypotheses.org/2596>> (consulté le 19 février 2014)

58 Verdeil Eric. *op. cit.*

59 Pouyllau Stéphane. « Le libre accès privatisé ? » [En ligne] in *sp.Blog*. 30 octobre 2013. Disponible sur <<http://blog.stephanepouyllau.org/709>> (consulté le 5 août 2014)

correctement importée, car même en étant inscrit sur le réseau social, il n'est pas impossible de tomber sur un lien cassé laissant croire qu'on ne peut y accéder, alors que le document est consultable sur archive ouverte.⁶⁰

Cela rejoint le deuxième lien entre réseaux sociaux académiques et archives ouvertes. Nous avons jusque là expliqué comment les moteurs de recherche des premiers pouvaient exploiter les possibilités offertes par les secondes en les moissonnant. Mais les réseaux sociaux peuvent aussi se substituer aux archives ouvertes afin d'héberger eux-mêmes les documents déposés par les chercheurs. Et à ce titre, ici encore, les métadonnées associées aux articles ne semblent pas convenir au niveau de précision qu'exige la recherche scientifique, ainsi que l'explique Christophe Benech – cité par Françoise Acquier -- lorsqu'il évoque *Academia* :

« Les métadonnées pour décrire un article sont généralement assez pauvres bien qu'il soit possible de les enrichir. Les référentiels institutionnels sont aléatoires. Il semble difficile de créer une institution de rattachement. Les domaines auxquels s'identifie le chercheur sont très diversement orthographiés. »⁶¹

Ainsi, bien que concurrençant les dépôts institutionnels, nous notons que les services fournis par les réseaux sociaux académiques concernant le traitement des documents déposés semblent inférieurs à ceux proposés par les différentes solutions dédiées aux archives ouvertes. Il faut donc chercher la plus-value offerte par des outils de type *Academia* du côté du référencement et des fonctionnalités sociales.

La réflexion amorcée au sein de la profession de l'information-documentation concernant cette question des réseaux sociaux faisant de l'ombre aux archives ouvertes s'est donc assez rapidement portée sur l'idée d'une complémentarité entre l'expertise documentaire offerte par les dépôts et la logique 2.0 proposée par les nouveaux acteurs du web académique. Plusieurs approches existent à ce sujet. Pour François Acquier, il s'agirait « de favoriser le libre accès [aux] publications en les déposant dans l'archive Hal et de lister [les] publications dans *Academia.edu* en mentionnant le lien vers l'archive. »⁶² Ici, la distinction entre les deux dispositifs reste bien visible. Françoise Gouzi adopte quant à elle un autre point de vue, centré sur l'archive ouverte : pour elle, « sans dire qu'il faut trouver à être concurrent face à ces mastodontes du web social, il semble évident qu'il faut chercher à être innovant et tenter d'apporter une vraie valeur ajoutée aux plateformes de dépôts

60 *Ibidem*.

61 Acquier Françoise. « Hal – Academia.edu, jouer des complémentarités ! » [En ligne] in *Le Cresson veille et recherche...* 16 décembre 2013. Disponible sur <<http://lcv.hypotheses.org/8409>> (consulté le 5 août 2014)

62 *Ibidem*.

en AO [archive ouverte, nda] Institutionnelle ou AO centrale. »⁶³ Il s'agirait donc d'enrichir les fonctionnalités proposées par les dépôts afin d'en améliorer le volet social. C'est pourquoi cette dernière se réjouit des annonces faites au sujet de la version 3 de HAL, qui devrait proposer des fonctionnalités se rapprochant de ce que permettent les réseaux sociaux scientifiques, comme la possibilité « d'intégrer à Hal des fonctionnalités de « suivre » et « être suivi » ou de « réagir » sur les articles déposés par les chercheurs. »⁶⁴

Nous le voyons, les archives ouvertes, tout en ayant été caractéristiques d'un contexte d'évolution d'internet, font aujourd'hui les frais de nouveaux changements liés au web social, dont elles semblent avoir eu du mal à prendre la mesure. C'est d'autant plus préjudiciable en regard du contexte que nous avons précédemment mis en lumière.

3 – Archives ouvertes, logique institutionnelle et validité de l'information

Suite à ce que nous avons pu montrer concernant le contexte universitaire et la description des métiers de l'information-documentation, cette mise en concurrence des archives ouvertes et l'extension de l'utilisation des réseaux sociaux scientifiques peut nous permettre de resituer les dispositifs de dépôt en libre accès vis à vis des enjeux mentionnés.

Tout d'abord, pour ce qui est des objectifs potentiels poursuivis par les institutions à travers la mise en place de dépôts attirés, nous avons vu à quel point la valorisation était quelque chose d'important étant donné le schéma concurrentiel mis en place par le processus de globalisation des universités. Or, il est important de comprendre que la logique des profils de chercheurs qui s'applique au web 2.0 académique s'éloigne de l'aspect institutionnel pouvant caractériser un portail d'archives ouvertes labellisé par la structure dont il héberge la production scientifique. Le fait d'avoir accès à une page individuelle qui répertorie les articles d'un seul et unique chercheur le détache du contexte institutionnel dans lequel il s'inscrit. « Il est donc difficile d'avoir une vision claire de l'engagement d'une institution sur le réseau social. Le chercheur renforce la visibilité de ses publications "en marge de l'institution". »⁶⁵ Cela peut donc poser problème, et ce à deux niveaux. Tout d'abord, et nous l'avons quelque peu évoqué, cela peut causer un déficit de visibilité pour la structure à laquelle est rattachée le chercheur. Le fonctionnement par profil individuel

63 Gouzi Françoise. « Réseaux sociaux académiques...Le débat ! » [En ligne] in *Archives Ouvertes*. 29 novembre 2013. Disponible sur <<http://openarchiv.hypotheses.org/1883>> (consulté le 1 décembre 2013)

64 *Ibidem*.

65 Acquier Françoise. *op. cit.*

implique d'emblée cet état de fait, qui se voit de plus renforcé par les lacunes des réseaux sociaux scientifiques en matière de métadonnées, ce qui peut éventuellement occasionner un peu plus de confusion et d'illisibilité du contexte institutionnel auquel il faut rattacher les scientifiques. Nous le voyons, ce premier préjudice concerne ici essentiellement les universités, laboratoires, ou autres unités de recherche. Si nous nous plaçons du côté de la personne qui consulte un profil, nous pouvons également observer une deuxième carence. En effet, il est également important, dans un contexte de recherche documentaire, de pouvoir resituer un auteur afin de prolonger et approfondir le sujet en consultant de la documentation émanant d'un même environnement scientifique. Il ne s'agit pas ici de souligner le manque de valorisation d'une institution en tant que telle, mais bien de noter comment les imperfections pouvant affecter l'indexation ont éventuellement pour effet freiner une recherche documentaire, là où les archives ouvertes permettent généralement d'être plus rigoureux.

De plus, et conformément avec les missions de l'information-documentation énoncées en deuxième partie, nous avons vu que le niveau recherche impliquait pour les scientifiques de disposer d'informations validées. Ici encore, le confinement de la production scientifique au sein d'un espace labellisé et rattaché à une structure de recherche permet de donner un premier indice sur la crédibilité des documents diffusés. Ainsi que l'explique Marine Rigeade, « l'archive ouverte institutionnelle s'impose comme le moyen de conserver la maîtrise de sa politique de diffusion, en vue de répondre à des objectifs précis de valorisation et de validation de la qualité de la production scientifique de l'établissement. »⁶⁶ Ne faisons toutefois pas d'amalgame : il ne s'agit pas ici d'affirmer qu'un article disponible sur une archive ouverte institutionnelle est automatiquement validé scientifiquement. L'environnement dans lequel se situe un document ne saurait se substituer à l'évaluation par les pairs, qui garantit sa fiabilité. Cependant, sur ce point aussi, les archives ouvertes présentent une lisibilité supérieure à ce que proposent les réseaux sociaux. Les mêmes types de documents peuvent être déposés sur chacun de ces dispositifs : des pré-prints (c'est à dire des articles avant qu'ils aient été validés par un comité de lecture), des post-prints (des articles approuvés par les pairs) et des versions éditeurs (des articles validés et mis en page par l'éditeur). Mais sur les archives ouvertes, les métadonnées renseignées permettent d'indiquer

66 Rigeade Marine. *Les archives ouvertes institutionnelles en France: état des lieux et perspectives*. [En ligne] Villeurbanne : ENSSIB, 2012. 100 p. Disponible sur <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>> Consulté le 3 août 2014)

clairement de quel type de document il s'agit et donnent la possibilité de restreindre la consultation à certains d'entre eux. Les archives ouvertes et la façon dont sont classés les documents permettent donc facilement de déterminer le niveau de validation scientifique des articles consultés, là où les réseaux sociaux et la documentation qui y est diffusée sont moins lisibles à ce sujet.

Comme nous venons de le voir, les archives ouvertes sont donc un outil de communication scientifique aujourd'hui concurrencé par d'autres dispositifs – et notamment les réseaux sociaux académiques. Pourtant, en lien avec notre contexte d'étude, les plate-formes de libre accès présentent un certain nombre d'avantages sur le plan de la logique institutionnelle et du signalement de l'information validée. Il ne s'agit pas ici de faire la promotion d'un outil par rapport à un autre, mais bien de les replacer dans un contexte institutionnel et documentaire. Les regarder avec le point de vue des chercheurs mettrait vraisemblablement d'autres éléments en lumière.

Nous avons donc cherché ici à contextualiser la thématique des archives ouvertes, de façon à en avoir une vision conforme à l'environnement dans lequel nous avons souhaité l'étudier, c'est à dire à la mettre en relation avec la logique institutionnelle et le regard professionnel orienté vers l'information-documentation que nous avons choisis lorsque nous avons décidé d'étudier l'implication des professionnels de l'IST dans la mise en place de dépôts institutionnels universitaires. Nous avons soulevé au cours de cette première partie un certain nombre de problématiques, de questionnements concernant les objectifs liés à ces dispositifs, les compétences techniques qu'ils requièrent, ou bien les motivations qui ont conduit à la création de ces archives ouvertes. Afin de répondre à ces questions, il nous a fallu mettre en place une méthodologie nous permettant d'obtenir les informations dont nous avons besoin.

Deuxième partie – Méthodologie de l'expérimentation

Afin de mettre en perspective les problématiques énoncées au cours de notre première partie, nous nous devons de rassembler des éléments concrets nous permettant de confirmer ou d'infirmer les hypothèses précédemment soulevées. Pour cela, notre expérimentation ne pouvait se limiter à l'observation des dispositifs qui nous intéressent ici particulièrement, et ne représentent finalement qu'une interface entre l'utilisateur et les documents qu'ils contiennent. Et si une littérature relativement dense existe sur le thème des archives ouvertes, celle-ci ne permet pas de synthétiser la multitude de cas particuliers pouvant exister, et surtout ne saurait saisir les évolutions multiples et incessantes que connaît le mouvement de l'*open access*, quelle qu'en soit la voie. Nous le verrons, les différents écrits, qui nous ont déjà permis de construire notre questionnement, appuieront également la mise en place de notre expérimentation. Celle-ci fut caractérisée par une préparation en amont relativement longue, et prenant en compte différents facteurs. Ce travail préalable fera l'objet des deux premiers chapitres de cette deuxième partie. Nous envisagerons alors dans un dernier temps la mise en application concrète de la méthodologie et la façon dont nous avons traité les résultats recueillis.

Chapitre 1 – Rédiger un questionnaire

Eu égard à notre sujet d'étude, qui concerne la place et le rôle des professionnels de l'information et de la documentation dans la mise en place et la gestion d'une archive ouverte institutionnelle universitaire, il était dès lors évident que nous devons axer notre expérimentation en direction de ces bibliothécaires, documentalistes ou informaticiens. L'idée de mener une enquête auprès des publics ou de réunir des statistiques concernant les documents ou leurs usages devait donc d'emblée être mise de côté, afin de nous focaliser sur les informations que pouvaient nous délivrer de façon directe les personnels à l'œuvre derrière le fonctionnement des archives ouvertes.

1 – L'entretien semi-directif

A partir de là, il nous a fallu nous interroger sur le mode d'expérimentation le plus à même de nous permettre d'obtenir efficacement les informations dont nous avons besoin. A ce titre, une enquête par questionnaire fut envisagée. Celui-ci, identique pour tous ses destinataires, aurait été adressé aux professionnels que nous visions, qui l'auraient rempli puis renvoyé. Cette méthode fut rapidement écartée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, d'un point de vue pratique, il nous

semblait difficile de faire parvenir le questionnaire aux personnes visées car, nous le verrons plus en détail, peu de dépôts mettent à disposition une adresse de contact claire, ce qui implique d'envoyer le document à l'aveugle, sans réellement savoir à qui celui-ci échoirait. D'un point de vue plus pragmatique, l'enquête par questionnaire nous semblait également présenter la lacune d'être relativement unilatérale : l'enquêteur pose des questions auxquelles répondent les interrogés sans aucune autre forme d'échange. Cela suppose de pouvoir formuler des questions et des suggestions de réponses suffisamment précises pour pouvoir couvrir l'ensemble des possibilités envisageables. Or, notre sujet et les différents cas de figure qu'il implique nous paraissait difficilement compatible avec ce mode d'interrogation. Dans la mesure où notre expérimentation devait nous permettre de vérifier les hypothèses que nous avons précédemment formulées, il nous paraissait difficile, avec un questionnaire envoyé aux personnes visées de pouvoir rassembler, en cas de remise en cause de ces hypothèses, assez d'éléments pour formuler une alternative précise et étayée à ce questionnement ayant fait fausse route. Le questionnaire est adapté pour récolter des données en nombre, permettant d'établir des statistiques d'usage, par exemple. Dans notre situation, il est évident que le panel que nous aurons à réunir ne saurait – en plus, comme nous l'avons dit, de restreindre les réponses possibles – nous offrir assez de matière pour délivrer ce genre de données sériées, dont nous n'aurions de toute façon eu que peu l'utilité étant donné les éléments que nous souhaitons rassembler.

Nous nous sommes donc rapidement portés sur l'entretien semi-directif, qui nous semblait permettre de combler les lacunes présentées par l'enquête par questionnaire. Il s'agit là de contacter les personnes concernées afin de convenir d'un rendez-vous, dans le but, par le biais d'un fil rouge structuré autour de points principaux à aborder (le guide), de recueillir les informations souhaitées en influençant le moins possible le répondant. Il s'agit donc de laisser assez de latitude à la personne consultée pour qu'à travers les thèmes abordés, elle infirme ou confirme les hypothèses se cachant derrière ces thématiques. Et surtout qu'elle le fasse selon ses propres mots, sans que des réponses pré-établies ne viennent altérer son jugement et sa façon de penser. La spontanéité est donc primordiale dans cet exercice, et nous semble très importante à respecter dans notre cas, puisque nombre de nos questionnements – notamment ceux ayant trait aux raisons motivant la mise en place d'archives ouvertes – peuvent éventuellement reposer sur des nuances sémantiques que ne permettraient pas de déceler des réponses à un questionnaire.

Ce type d'enquête présente également l'avantage de pouvoir mettre au jour des éléments absents de notre réflexion première et que pourraient mettre en lumière l'entretien. C'est une éventualité rendue possible par la semi-directivité du mode d'enquête, qui donne assez de flexibilité au répondant pour s'écarter des réponses attendues et permettant de mettre à l'épreuve les hypothèses formulées, tout en s'inscrivant tout de même dans le cadre fixé par le guide d'entretien. En lien avec cette caractéristique, cette forme de recueil d'informations permet de creuser sur certains points, attendus ou non, que le répondant pourrait évoquer sans entrer dans les détails. Là où le questionnaire contraint l'enquêteur à se satisfaire de réponses partielles, l'entretien semi-directif permet de revenir sur des éléments déjà abordés afin de les approfondir et d'affiner ce qui a été effleuré. Il s'agit donc, tout en laissant le répondant s'exprimer librement sur des points précis, de recentrer le fil du dialogue autour de points précis et particulièrement intéressants pour la collecte des résultats.

Nous le voyons, cette forme d'enquête correspond d'autant plus à notre cas précis qu'elle privilégie l'aspect qualitatif des réponses, plutôt que le recueil de données en série, permettant par la suite d'en tirer des statistiques dont découlent des tendances. Dans notre cas, étant donné les possibilités limitées en terme d'échantillon (les dépôts institutionnels universitaires, nous le verrons, ne sont pas nombreux), l'entretien semi-directif sera particulièrement adapté puisqu'il devrait nous fournir des témoignages plus linéaires, témoins de logiques particulières et d'éléments de cause à effet, là où le questionnaire directif délivre des éléments séparés qui, même s'ils peuvent bien sûr être mis en lien, le sont de façon un peu artificielle. Ce sera donc parmi ces liens qu'il nous faudra déterminer des constantes, ou au contraire des éléments de rupture, à même de montrer quelles étapes semblent incontournables lors de la mise en place d'une archive ouverte, là où certaines autres pourraient parfois paraître optionnelles.

L'intérêt de cette forme d'entretien reste donc le fait que c'est le répondant qui construit pour bonne part le déroulement du dialogue, même si ce dernier doit être cadré par l'enquêteur. Mais c'est bien la personne questionnée qui, aidée par le caractère ouvert des questions posées, a la possibilité de mettre en avant en priorité les éléments qui lui semblent importants, déterminant ainsi les notions auxquelles il faudra particulièrement prêter attention. La réelle valeur ajoutée de l'entretien semi-directif reste donc le fait que le répondant est particulièrement actif dans le dialogue et dispose d'une latitude dans ses propos que ne permet pas le questionnaire pré-établi

et son cadre qui peut difficilement être dépassé. En dehors du guide, qui doit permettre d'aborder des questions incontournables et nécessaires pour répondre aux problématiques ayant conduit à l'enquête, l'entretien semi-directif permet donc un réel échange entre les protagonistes et donc d'envisager l'ensemble des thématiques prévues, tout en laissant une marge de manœuvre au répondant pour ajouter de nouveaux éléments, et à l'enquêteur qui peut choisir de prolonger certains points du guide devant l'apport de données imprévues.

Cependant, avant de pouvoir exploiter pleinement les possibilités offertes par l'entretien semi-directif, il convenait de construire notre fil rouge, notre guide d'entretien, de façon logique et raisonnée. Tout d'abord dans le but de suivre un raisonnement cohérent dans le déroulé de l'entrevue (ce qui concerne donc le côté enquêteur), mais aussi dans celui de présenter au répondant un plan construit qui fournit tout de même à l'enquête un cadre réfléchi, aussi libre soit-il. C'est donc la construction du guide d'entretien qui constituera le thème de la deuxième partie de ce chapitre.

2 – Le guide d'entretien

Il était important, avant même d'envisager de prendre contact avec les administrateurs des dépôts institutionnels, de construire le canevas qui devait guider nos entretiens. Il nous semblait important lors de sa rédaction, d'aller à l'essentiel sans surcharger le questionnaire avec des éléments superflus qui allongeraient inutilement l'entrevue. Dans ce souci, ainsi que dans celui de laisser le plus de latitude au répondant, nous avons structuré l'ossature de l'entretien comme une progression thématique qui devait permettre de partir des éléments généraux pour ensuite enchaîner avec des points plus précis, qui nous semblaient moins évident à aborder naturellement. Cette grille s'est largement calquée sur les questions que nous avons mis en évidence dans le déroulement de notre première partie. Nous avons cependant créé une progression inverse à celle observée dans la partie précédente. Nous avons alors choisi de débiter notre propos en abordant la question des acteurs extérieurs au champ professionnel de l'information-documentation, en envisageant les enjeux institutionnels pouvant opérer derrière la thématique des archives ouvertes. Nous nous étions par la suite focalisé sur le volet le plus documentaire de notre mise en contexte du sujet, en essayant de montrer les différents liens pouvant exister entre l'essence même des professions de l'information-documentation et les principes mobilisés par les archives

ouvertes. Nous avons enfin terminé en envisageant la place des archives ouvertes au sein du paysage de la communication scientifique, en mettant en relief la plus-value documentaire que ces dispositifs pouvaient apporter aux ressources qui y étaient déposées.

Étant donné que nous souhaitions, en conformité avec la problématique initiale de ce travail, privilégier des contacts avec des professionnels de l'information-documentation, nous avons donc choisi de prendre cette progression à l'envers, ce qui nous permettait dans un premier temps d'aborder des questions d'ordre général, avant de nous focaliser sur des problématiques ayant davantage trait au champ professionnel nous intéressant ici, puis de finir en évoquant des éléments qui n'engagent pas seulement les bibliothécaires et autres documentalistes, mais concernent leurs rapports avec d'autres acteurs impliqués par les archives ouvertes (les représentants de l'institution, ou encore les chercheurs).

Cette structuration en trois parties, de la plus attendue, convenue, à la plus pointue, devait permettre à notre interlocuteur de nous donner, de lui-même, beaucoup d'informations, y compris concernant les deux autres temps plus spécifiques de l'entretien. Nous cherchions alors à connaître la date de création du dépôt, à identifier l'origine de l'impulsion ayant conduit à la mise en place du dépôt, à envisager les différentes étapes précédant la mise en service de l'archive ouverte, à savoir si l'université concernée avait mis en place une politique particulière concernant le libre accès et si oui quelle était-elle, et enfin à pouvoir décrire le mode de dépôt régissant la mise en ligne des documents (nous cherchions à identifier formellement quelles étaient les personnes à l'origine des dépôts, quels types de documents étaient préférés et quelle était la procédure concrète permettant de réaliser un dépôt).

L'idée, à travers ces thématiques relativement ouvertes et appelant des réponses plutôt vastes, était donc, comme nous le précisions précédemment, de favoriser la spontanéité chez le répondant. Il s'agissait de lui permettre d'exprimer de prime abord les éléments qui lui paraissaient prioritaires, afin de pouvoir éventuellement y revenir plus en détail, ou bien de saisir la balle au bond. C'était aussi l'occasion d'avoir une vue d'ensemble du propos développé par notre interlocuteur, avec ses propres mots, et sans que le vocabulaire ainsi que les notions énoncées dans nos prochaines questions ne viennent interférer avec sa façon de voir les choses. Cette partie généraliste nous semblait donc être un bon moyen de défricher le sujet, afin de reprendre les notions non abordées dans la suite de l'entretien.

Celle-ci consistait, nous l'avons évoqué plus haut, à envisager plus précisément l'implication, l'engagement de notre interlocuteur – et le cas échéant, de l'équipe dont il faisait partie – dans la mise en place et dans l'administration de l'archive ouverte à laquelle il était rattaché. Ici encore, nous avons souhaité commencer cette partie par une question ouverte relativement généraliste permettant au répondant de nous donner de lui-même un certain nombre d'éléments susceptibles d'ouvrir de nouvelles pistes ou bien de s'engager sur des sujets que nous avons prévu d'aborder. Celle-ci entendait connaître le niveau d'implication des professionnels de l'information-documentation dans la mise en place et la gestion de l'archive ouverte. Nous avons par la suite porté notre attention sur des éléments plus précis, comme le profil professionnel du ou des gestionnaires de l'archive ouverte, le nombre de personnels mobilisés, leur statut, ainsi que les rôles et tâches correspondant à leur poste. Nous cherchions également à connaître les raisons ayant conduit au choix d'un outil (HAL ou bien un logiciel) aux dépens d'un autre. La question de la formation devait aussi être abordée et questionner aussi bien le côté chercheur que le côté professionnels de l'information-documentation.

Nous le voyons, il n'y a pas vraiment de fil conducteur, de progression entre chaque point abordé. Cela tient à plusieurs faits. Tout d'abord, comme nous l'avons dit, certains de ces items ont supposément déjà été évoqués et servent donc de rappels, afin d'approfondir des éléments brièvement mentionnés lors des points précédents. De plus, il s'agissait ici de rassembler des éléments distincts sur lesquels ce sont les professionnels de l'information-documentation qui sont les plus à même d'avoir la main. Le plus souvent, ce sont des informations ayant trait aux aspects techniques des archives ouvertes. Nous envisagerons ici des tâches, des activités que nous avons pu croiser de façon plus linéaire lors de notre chapitre dédié au métier de documentaliste, de bibliothécaire. Nous avons donc listé ici l'ensemble des questions auxquelles nos interlocuteurs seront pleinement qualifiés pour nous répondre, car ce sont des sujets qui les concernent de façon directe, puisqu'elles interrogent de façon concrète leur activité et leur rôle dans le fonctionnement des dépôts institutionnels.

C'est ce qui distingue aussi la dernière partie de l'entretien de cette précédente. En effet, il s'agissait ici de déterminer comment les attentes de chacun des protagonistes impliqués s'imbriquent, se complètent, ou bien s'opposent dans un tel projet. La démarche était donc différente puisque nous interrogeons nos interlocuteurs sur des conceptions qui ne sont pas les

leurs, donc sur la perception qu'ils en ont. Il faudra donc, le moment venu, prendre quelques distances avec ces propos, puisqu'ils n'émanent pas directement des intéressés mais nous sont transmis selon le point de vue des professionnels interrogés. C'est la raison pour laquelle les points abordés dans cette partie ne prenaient pas la même forme que dans les précédentes. Nous étions ici plus directifs dans nos interventions, qui prenaient alors la forme de questions plus formelles, plus préparées. Figuraient ainsi dans la liste des questions devant nous permettre de nous positionner sur les hypothèses formulées dans notre première partie et concernant les universités et les chercheurs. Il s'agissait de savoir si les orientations découlant du processus de globalisation des universités – symbolisé en France par la promulgation de la LRU – et comprenant des notions évoquées plus haut comme l'évaluation de chercheurs, le besoin de valorisation ou la gestion budgétaire autonome avaient influé sur la décision d'établissement à l'origine de la mise en place d'une archive ouverte. Nous cherchions également à savoir si, du point de vue de notre interlocuteur, les différents partenaires ayant œuvré à la création du dépôt poursuivaient des objectifs similaires. Enfin, les retours ou les blocages de la part des usagers auxquels ont été confrontés nos répondants après la mise en service de la plate-forme d'archive ouverte.

C'est à travers ces questions que nous avons tenté de déterminer comment les préoccupations d'accès motivées par une éthique professionnelle porteuse de valeurs philosophiques pourront ou non se télescoper avec les supposées attentes stratégiques des établissements d'Enseignement supérieur.

Évidemment, avant de pouvoir mettre en application notre enquête, il nous fallait réunir un échantillon, afin de pouvoir entrer concrètement en contact avec les professionnels concernés. La phase de réunion de ce panel fera donc l'objet de notre prochain chapitre, et nous permettra d'envisager la deuxième phase de préparation préalable à la réalisation concrète de notre expérimentation.

Chapitre 2 – Réunir un panel

La réunion d'un panel auquel nous allions soumettre nos questions a également été une étape déterminante dans la mise en place de notre expérimentation. A l'image de l'élaboration du guide d'entretien, le choix de nos interlocuteurs ne pouvait s'opérer que de façon raisonnée. Il n'était évidemment pas question de contacter des dépôts choisis au hasard, c'est pourquoi nous avons

largement observé le paysage des archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises avant de définir des critères permettant par la suite de constituer une liste cohérente, correspondant à des cas de figure permettant d'envisager globalement ce paysage.

1 – Définir la cible

La première étape de ce processus a donc été de définir précisément ce que nous visions, afin de ne pas nous égarer au sein d'un champ d'expérimentation trop vaste. Le domaine des archives ouvertes, y compris restreint à la recherche française, est très étendu. Ceci peut s'expliquer par la multitude de possibilités pouvant s'offrir en termes de voies d'approche. Nous l'avons déjà souligné, le fonctionnement français des archives ouvertes suit une logique qui fait que n'importe quelle institution produisant de la recherche peut déposer, se constituer une collection, ou ouvrir un portail sur HAL, sous réserve de validation de la part du CCSD (et cela sans compter les possibilités d'ouvrir un dépôt sans directement passer par l'archive centrale). Les angles d'approche sont donc multiples pour étudier ce sujet, et il était important, dès nos premières recherches et avant même de penser à notre expérimentation, de circonscrire notre regard à des dispositifs dont les logiques pouvaient être comparables. Pour exemple, nous ne pouvions pas envisager de travailler sur des dépôts dont la démarche et les objectifs (même si certains peuvent toutefois vraisemblablement se recouper) aussi éloignés que ceux qui caractérisent vraisemblablement le portail HAL de la Bibliothèque nationale de France (BnF), celui du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ou encore celui du géant de l'agroalimentaire Danone.

Il nous fallait donc, dès le début de notre réflexion, et cela devait influencer sur la constitution de notre échantillon, bien réfléchir à adopter une ligne d'analyse cohérente et à englober dans notre étude des dispositifs comparables afin de ne pas nous égarer. Plusieurs voies d'entrée ont ainsi pu être envisagées (le point de vue disciplinaire par exemple, en nous focalisant sur la place des SHS dans le libre accès), mais ce furent finalement les archives ouvertes institutionnelles universitaires qui retinrent particulièrement notre attention. Sans prioritairement penser à ce moment là à la phase d'expérimentation – il s'agissait surtout ici de définir un objet d'étude et de réflexion – cette restriction analytique nous permit également de disposer d'un nombre de dépôts pouvant être inclus à notre phase d'enquête relativement réduit. Cela nous permettait donc hypothétiquement de pouvoir élaborer une expérimentation plus représentative, étant donné qu'une proportion plus importante des dépôts constituant notre champ d'étude allait pouvoir y être intégrée.

L'Enseignement supérieur français étant composé d'environ 80 universités, il nous semblait ainsi plus aisé d'offrir une vue d'ensemble plus précise des logiques à l'œuvre derrière les dépôts ouverts par ces structures (sachant que toutes les universités ne disposent pas, nous le verrons, de leur propre dépôt), plutôt que de nous plonger dans une étude portant par exemple sur l'ensemble des archives ouvertes concernant les disciplines des sciences humaines et sociales.

Cependant, y compris au sein de cet ensemble déjà bien délimité, il nous semblait important d'adopter un regard exhaustif sur les différents cas de figure pouvant se présenter. Nous l'avons déjà souligné dans notre chapitre spécialement consacré aux archives ouvertes, toutes les institutions – et les universités y compris – ne suivent pas forcément le même mode opératoire, et plusieurs possibilités leur sont offertes en terme d'infrastructure amenée à héberger leur production scientifique disponible en libre accès : si HAL reste l'archive ouverte centrale en France, nous avons également souligné le fait que des logiciels tels *EPrints* ou *DSpace* pouvaient également être développés afin de rendre accessibles librement les résultats de recherche des institutions et des scientifiques affiliés à une université. Il nous semblait donc primordial de prendre en compte ces cas de figure, dans la mesure où le fait de se démarquer de cette façon de l'archive centrale pouvait également être le signe d'attentes particulières des structures à l'origine de ces dépôts institutionnels extérieurs à HAL. L'expérimentation devait justement être l'occasion de déterminer les raisons qui impliquent l'utilisation d'un de ces logiciels plutôt que l'ouverture d'une collection ou d'un portail sur HAL. Ce point déterminant figure ainsi en point 2c de guide, et constitue de fait un passage obligé lors de nos futurs entretiens.

Par ailleurs, il était également important de différencier les dépôts, au-delà de cette dichotomie HAL/logiciels développés, sur d'autres critères. Il s'agissait là de cibler des cas particuliers intéressants, présentant des caractéristiques pouvant se démarquer, afin de diversifier la physionomie de nos exemples. Nous avons donc ciblé des dépôts avec plus de documents déposés que d'autres, des dépôts rassemblant plusieurs universités, plusieurs dépôts existant dans une aire géographique restreinte comme une même ville, ou bien des dépôts ayant migré d'une plateforme à une autre.

Pour identifier les archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises, nous avons pu nous appuyer sur différents outils, certains spécialisés, d'autres non, nous permettant d'établir une liste de dépôts parmi lesquels nous pouvions choisir ceux que nous devons contacter dans le but de

réaliser nos entretiens. Une des premières sources d'information concernant la constitution de cette liste fut bien évidemment la plate-forme HAL, et son mode « consultation », qui nous offrait plusieurs moyens d'accéder aux dépôts universitaires. Les entrées « par collection » et « les portails de l'archive ouverte HAL » nous fournissaient ainsi un certain nombre de pistes.

The screenshot shows the HAL website interface. At the top, there are navigation tabs: Accueil, Dépôt, Consultation (highlighted in orange), Recherche, and Services. Below the tabs, the breadcrumb path is '..: Consultation > Par collection ..:'. On the left, there is a tree view of collections: Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) (3), Institution (36), and Université (16). Under 'Université (16)', a list of university portals is shown, with 'Université Lumière Lyon 2' highlighted. On the right, a list of 26 university portals is displayed, each with a circular icon and a count in brackets, such as 'Université Avignon [586]', 'Université d'Artois [362]', 'Université de Bourgogne [2854]', 'Université de Bretagne Occidentale [3027]', 'Université de Corse Pascal Paoli [183]', 'Université de Limoges [884]', 'Université de Nantes [5299]', 'Université de Nice Sophia Antipolis [4994]', 'Université de Rennes 1 [9794]', 'Université de Savoie [3158]', 'Université de Toulon [1185]', 'Université de Toulouse - Le Mirail (Toulouse 2) [3556]', 'Université des Antilles et de la Guyane [439]', 'Université François Rabelais - Tours [1773]', 'Université Grenoble Alpes [23783]', 'Université Jean Monnet | Saint-Etienne [2505]', 'Université Jean Moulin Lyon 3 [1576]', 'Université Lille 3 - Sciences Humaines et Sociales [1482]', 'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne [7168]', 'Université Paris 8 [2026]', 'Université Paris Descartes [2025]', 'Université Paris Diderot-Paris 7 [9230]', 'Université Paris-Est Marne-la-Vallée [4455]', 'Université Paris-Nord - Paris 13 [2056]', 'Université Pierre et Marie CURIE [13399]', and 'Université Toulouse III - Paul Sabatier [7254]'.

Capture d'écran de l'entrée « Consultation>Par collection>Université » sur HAL (CCSD)

Capture d'écran de l'entrée « Consultation>Les portails sur l'archive ouverte HAL » (CCSD)

Cela nous indiquait l'existence de 26 portails ouverts par des universités sur HAL, tandis que 16 universités disposent d'une collection sur cette plate-forme. Nous avons ainsi une base intéressante pour commencer à constituer notre liste de contacts. Il était cependant important de compléter ce point de départ par des dépôts extérieurs à l'archive ouverte centrale. Pour cela, des outils existent et répertorient l'ensemble des archives ouvertes mondiales, qu'il s'agisse d'archives centrales, institutionnelles, ou d'entrepôts de données. On citera à ce titre l'OpenDOAR (pour

Directory of open access repositories)⁶⁷ ou bien le ROAR (pour *Registry of open access repositories*)⁶⁸ qui nous ont aidé à repérer les dépôts français fonctionnant grâce à des logiciels comme *EPrints* (sur lequel s'appuie d'ailleurs le ROAR) et à compléter notre liste.

Enfin, et parce que ces dispositifs de signalement ne répertorient que des dépôts en fonctionnement, nous avons pu nous appuyer sur la veille mise en place pour nous documenter en temps réel sur l'actualité du mouvement du libre accès. Comme nous l'avions souligné en introduction, il existe de nombreuses ressources en ligne alimentées par des professionnels de l'information-documentation, engagés dans le mouvement de libre accès et soucieux d'en faire la promotion. Ceux-ci diffusent de façon régulière des articles en lien avec notre objet d'étude et empreints d'un regard expert. Plusieurs de ces blogs professionnels, liés à certaines institutions, ont ainsi pu nous être utiles pour enrichir notre liste de dépôts à contacter : les documentalistes affiliés aux établissements d'Enseignement supérieur et de recherche de Toulouse administrent ainsi un carnet de recherche consacré aux dispositifs de libre accès mis en place au sein de la communauté universitaire toulousaine.⁶⁹ Du côté d'Angers, un blog a été créé afin de rendre publiques les évolutions de l'archive ouverte institutionnelle développée localement, donnant ainsi de nombreuses informations sur l'avancée du projet et sur les étapes incontournables liées à une telle entreprise.⁷⁰

C'est donc cette phase de réflexion, d'observation et de recherche qui nous a permis de déterminer des critères de sélection à retenir pour constituer une liste de dépôts à contacter qui soit raisonnée, cohérente, et surtout qui puisse nous donner un aperçu exhaustif et représentatif des cas de figure existant dans le paysage des archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises. Ne restait alors qu'à recueillir les adresses de contact mises à disposition sur chaque archive ouverte présente sur HAL, dans les rubriques correspondantes sur les dépôts développés localement ainsi que sur les blogs professionnels.

67 <http://www.opendoar.org/>

68 <http://roar.eprints.org/>

69 <http://openarchiv.hypotheses.org/>

70 <http://blog.univ-angers.fr/projetao/>

2 – Établir la liste des destinataires et prendre contact

Nous nous sommes fixés comme objectif, dans le but d'avoir un échantillon assez conséquent pour être parlant sans pour autant devoir prendre contact avec l'ensemble des universités concernées par les portails ou les collections de HAL, de réaliser nos entretiens auprès d'une dizaine de structures. Nous avons contacté en priorité les dépôts qui s'appuyaient sur des logiciels et non sur l'archive centrale, puisqu'ils ne sont que quatre (dont un n'est pas encore ouvert au public). Nous avons par la suite fait de même avec les archives ouvertes hébergées sur HAL, en contactant d'abord les dépôts présentant des caractéristiques particulières, comme évoqué plus haut. En fonction des absences de réponses, nous pensions faire appel à des dépôts moins volumineux, ou moins atypiques concernant leur situation. Notre échantillon correspondant aux établissements s'appuyant sur un logiciel comptait donc les universités d'Angers, de Toulouse 1 Capitole et de Paris-Dauphine. Nous avons également inclu l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT), dont l'archive *OATAO*⁷¹ est une pionnière dans le développement d'archives ouvertes à partir d'un logiciel. Nous nous étions fixés, pour contrebalancer ces quatre dépôts – dont les responsables ont tous répondu favorablement à notre demande d'entretien – un objectif de six autres répondants. Sur les huit demandes envoyées, seules deux n'ont pas abouti, nous assurant un échantillon suffisamment étoffé pour correspondre à nos intentions. Les personnes en charge des portails ou des collections HAL des universités de Tours, Limoges et Brest ainsi que des regroupements universitaires d'Aix-Marseille, de Grenoble-Alpes et de Clermont-Ferrand ont ainsi donné suite à notre demande.

Nous le constatons, une proportion importante des personnes sollicitées a répondu à notre demande d'entretien. Cette phase de prise de contact était déterminante pour la bonne conduite de notre expérimentation, puisqu'en cas de non-réponses, celle-ci risquait d'être compromise. Cette demande intervenait en outre à une période où le don de temps de la part des professionnels pour cette enquête n'était pas forcément opportun : notre sollicitation arrivait en effet à environ un mois de la fermeture de la plupart des services concernés. Il nous semblait donc légitime de penser que les personnes concernées pouvaient être confrontées à une charge de travail conséquente, correspondant au bouclage antérieur à la pause estivale.

71 <http://oatao.univ-toulouse.fr/>

Nous avons donc cherché dans le message envoyé auprès des responsables à clarifier notre démarche le plus possible, afin de pouvoir susciter l'intérêt de notre éventuel interlocuteur. Il nous a semblé important d'évoquer en premier lieu le cadre de cette enquête, afin d'indiquer notre formation et de permettre à notre lecteur d'identifier l'objet de ce travail de fin d'étude. Il s'agissait là de donner une légitimité à notre démarche en nous appuyant sur la nature du master professionnel. De plus, l'idée d'explicitier, sans nous limiter à mentionner la thématique générale du mémoire, les problématiques soulevées par notre approche nous a paru primordiale, afin d'éveiller l'intérêt de notre interlocuteur et lui exposer clairement notre angle d'approche dans le but de lui laisser entrevoir les questions auxquelles ils pourrait être amené à répondre. Il s'agissait donc de préparer le terrain de nos entretiens en étant le plus précis possible auprès de nos contacts, qu'il s'agisse du fond, ou bien de la forme. C'est pourquoi nous avons fait figurer une estimation de la durée de l'entrevue dès notre prise de contact, afin de ne pas prendre notre interlocuteur au dépourvu et de lui permettre d'envisager au mieux cet entretien.

Comme nous l'avons précédemment souligné, nous avons reçu beaucoup de réponses positives de la part des personnes contactées. D'autant que les absences de réponse ont été dues à des adresses mail invalides, nous ayant renvoyé des messages d'erreurs. La proportion de réponses favorables fut donc appréciable, et traduit un réel intérêt pour la question du libre accès de la part des professionnels dont les missions concernent ce mouvement. Cette tendance semble confirmer une réelle implication des bibliothécaires et des documentalistes dans le mouvement de l'*open access*, et témoigner d'un certain parti pris en faveur d'une thématique qui appelle une prise de position relativement franche, étant donné les points de frictions qu'elle peut mettre au jour (concernant l'opposition entre un accès facilité aux résultats de la recherche et la politique tarifaire des éditeurs scientifiques, par exemple). A la différence de sujets comme les tâches courantes liées aux métiers de l'information-documentation, le libre accès dépasse la simple réalisation d'actions visant à la mise en place technique de dispositifs dédiés à la mise à disposition de documents, selon des modalités permissives concernant l'accès. Il relève d'un positionnement que l'on pourrait qualifier de politique, où les professionnels font presque figure de militants œuvrant pour la promotion de ce mouvement. Nous avons vu dans notre chapitre consacré au rapport entre archives ouvertes et éthique professionnelle comme l'IFLA encourageait dans un certain sens les documentalistes et bibliothécaires à sortir de leur devoir de réserve au nom de la défense de

l'accès aux documents. C'est donc vraisemblablement cette logique et cet engagement qui ont poussé les personnes contactées à répondre favorablement à notre requête, avec en ligne de mire l'idée de communiquer largement sur ce mouvement actuellement en développement.

Notre phase de prise de contact fut donc fructueuse, et nous permit d'envisager nos entretiens avec un certain nombre d'interlocuteurs confirmés assez rapidement. Il convient désormais de décrire dans un dernier chapitre la façon dont ceux-ci ont été conduits et exploités, avant de pouvoir rendre compte de façon détaillée des résultats recueillis et de répondre aux problématiques formulées en amont.

Chapitre 3 – Réaliser les entretiens

Une fois les rendez-vous pris avec les différents responsables des dix dépôts d'archives ouvertes retenus lors de notre phase de prise de contact, nous avons finalement pu mettre à l'épreuve notre guide d'entretien. Nous verrons ici quelles ont été les caractéristiques principales du déroulement de l'enquête, puis comment nous avons choisi de traiter les résultats obtenus afin de préparer la rédaction de la dernière partie de ce mémoire.

1 – Le déroulement des entretiens

Du fait de l'éloignement géographique vis à vis de nos différents interlocuteurs, nous avons réalisé ces entretiens par téléphone. Ceux-ci se sont déroulés du 19 juin au 3 juillet et ont donc concerné dix responsables d'archives ouvertes universitaires. En préalable au déroulement de ces entrevues à distance, il nous a semblé important de nous présenter avec une connaissance *a minima* du dispositif concerné par le rendez-vous à venir. Nous avons donc, en fonction de notre répondant et du dépôt qu'il administrait, opéré un travail d'observation, dans les moments précédents immédiatement le début de l'entretien. Il s'agissait d'une part d'envisager de nouveau le dépôt concerné par l'entretien, afin d'en saisir une nouvelle fois les caractéristiques principales, et ce qui pouvait le distinguer des autres dispositifs concernés par notre enquête ainsi que du paysage français des archives ouvertes en général. D'autre part, nous souhaitions également nous renseigner sur l'existence d'informations sur ces dépôts, en dehors de l'interface proposée en elle-même. Comme nous l'avons déjà souligné, il existe en ligne de nombreuses ressources administrées par les professionnels concernant l'*open access*. En parallèle, ces derniers participent également à des conférences, rédigent des articles et diffusent des contenus susceptibles de

pouvoir, en plus des entretiens, nous renseigner sur les dispositifs nous intéressant ici. Pour exemple, nous pouvons mentionner le carnet *l'Alambic numérique*⁷², administré par l'équipe de la bibliothèque numérique de Clermont-Ferrand, où Camille Meyer – chargée de la gestion des archives ouvertes auprès de Clermont-Université, et avec qui nous avons convenu d'un rendez-vous – a rédigé plusieurs billets concernant directement le dépôt correspondant à son université. Concernant l'archive ouverte *OATAO*, correspondant à l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT), nous remarquons qu'un article rédigé par Sandrine Malotaux (qui ne fût néanmoins pas notre interlocutrice concernant ce dépôt) est paru dans un numéro du *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF) daté de 2011 et livre une présentation détaillée de ce dépôt institutionnel⁷³, nous permettant de bien préparer l'entretien. Cette phase préalable à l'entretien nous semblait nécessaire afin de témoigner à notre interlocuteur de l'intérêt que nous portions pour le sujet. Il aurait vraisemblablement été malvenu de nous présenter à notre contact sans avoir pris connaissance, au moins succincte, de l'objet de notre requête. De plus, cela nous permettait d'adapter la façon dont nous allions mener l'entretien : nous pouvions ainsi affiner des questions trop généralistes en nous appuyant sur des informations déjà récoltées, ou encore affiner certaines de nos hypothèses partiellement confirmées ou infirmées par cette phase d'observation.

L'entretien téléphonique s'appuyait donc pour sa part en grande partie sur le guide décrit plus haut, enrichi de quelques éléments relevés en amont du début de l'entretien. En premier lieu, afin de resituer le contexte notre entretien, il convenait de réexpliquer la grille de l'entretien pour annoncer au répondant la direction qu'allait prendre la discussion et les grandes thématiques qui seraient développées au cours de l'entretien. Dans le même temps, il convenait d'obtenir de notre interlocuteur l'autorisation d'enregistrer notre échange.

En effet, tous nos entretiens ont été captés afin de pouvoir faciliter la retranscription des données recueillies en aval, et de rester le plus fidèle possible aux propos de nos interlocuteurs. Ce processus était important, dans la mesure où il garantissait l'exactitude des propos rapportés, ce qu'une prise de note ne permet que partiellement, des éléments pouvant être occultés par le débit vocal du répondant. Cependant, ce mode de transcription pendant les échanges nous a également

72 Bacault Mathieu, Bourlet Léonard, Boyer Fabrice, (et al.). *L'Alambic numérique* [En ligne] Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/>> (consulté le 1^{er} septembre 2014)

73 Malotaux Sandrine. *op. cit.*

semblé indispensable. Les notes prises au cours de l'échange permettaient, à chaud et l'entretien tout juste terminé, de souligner les points importants ayant marqué notre dialogue. Nous partions du principe que ces premiers éléments consignés se démarquaient du reste des informations délivrées et présentaient un intérêt tout particulier eu égard aux hypothèses formulées précédemment. Par ailleurs, ces notes prises au fur et à mesure devaient également influencer sur le déroulement de notre questionnaire. Comme nous l'expliquions plus haut, nous avons construit notre guide en commençant par des questions généralistes, permettant à notre interlocuteur de délivrer les informations lui semblant le plus intéressantes de façon spontanée. Il était donc nécessaire de prendre note de ces informations afin de pouvoir y revenir plus tard, afin d'approfondir ces points.

De plus, ces notes nous permettaient également de consigner certaines remarques liées à notre propre questionnaire. Il convenait en effet, au fil des entretiens que nous menions, de réajuster certaines questions afin d'obtenir plus facilement les informations qui nous étaient utiles pour la suite de notre travail. Pour exemple, alors que le point sur les étapes préalables était initialement prévu pour être abordé avant le point sur la volonté originelle, nous nous sommes rapidement rendus compte que les répondants abordaient d'eux-mêmes la question de cette impulsion – mais partiellement – lorsqu'étaient évoquées les jalons menant finalement à la mise en place des archives ouvertes institutionnelles. Nous avons donc rapidement interverti ces deux points, afin de répondre au mieux à la logique et la cohérence du discours de nos interlocuteurs. Il a également fallu réajuster la troisième partie du questionnaire qui, tout en posant des questions proposant des pistes de commentaires (c'est notamment le cas du point concernant les orientations politiques initiées à la suite du processus de globalisation), restaient des questions fermées. Nous nous retrouvions donc parfois, et c'est arrivé assez rapidement dans nos entretiens, avec des réponses par la négative ou l'affirmative sans autre explication. Nous avons donc rapidement choisi d'amener autrement ces sujets, afin d'obtenir des réponses plus étoffées. Il fallait notamment donner au cours de la discussion des exemples plus précis afin de pouvoir fournir un point de comparaison aux personnes interrogées, afin qu'elles puissent se situer et nous parler plus amplement de la situation existant au sein de leur institution. Nous avons aussi étoffé cette question pour expliquer plus en profondeur notre postulat concernant le contexte universitaire insufflé par la promulgation de la LRU. L'évocation seule de cette loi donnait d'emblée une

connotation politique à l'entretien et pouvait éventuellement prendre nos premiers interlocuteurs au dépourvu. Nous avons donc rapidement détaillé cette question en essayant de rendre plus explicite notre point de vue, en exprimant plus clairement les éléments que nous estimions découler du texte de loi, comme exprimé en première partie. De cette façon, notre propos pouvait être davantage compris et pouvait permettre aux professionnels de se positionner plus précisément sur des points identifiés (la question de la valorisation, ou bien celle de l'évaluation).

Tous les entretiens se sont donc déroulés avec l'appui d'éléments recueillis en amont ainsi qu'en aval, permettant d'améliorer notre guide et de faciliter l'obtention des informations que nous souhaitions recueillir. Il s'agissait donc par là de préparer le travail qui devait être mené à la suite de nos entrevues téléphoniques, à savoir la retranscription des échanges réalisés lors de notre enquête. La prise de note ayant partiellement résumé ce que nos retranscriptions devaient nous apporter, avec davantage de précision, nous pouvions également entamer notre travail de restitution des données obtenues, et entrevoir la direction qu'allait pouvoir prendre la troisième et dernière partie de ce mémoire. Cependant, seule une retranscription fidèle aux enregistrements réalisés pouvait nous offrir des éléments d'appui pouvant documenter cette ultime partie.

2 – La retranscription et le traitement des résultats

Une fois les entretiens terminés, il nous a fallu reprendre les enregistrements obtenus afin de coucher sur les papier les éléments recueillis les plus intéressants. Nous avons donc repris notre guide, qui constituait l'ossature de notre enquête, et avons cherché à remplir ces cases avec ce qui nous avait été dit. Nous avons déjà un fil conducteur tracé par les notes prises sur le moment. Il convenait alors de développer ces informations partielles, afin de rapporter de façon plus fidèle, avec le vocabulaire employé par nos interlocuteurs, les idées générales qu'énonçaient les répondants. Plutôt que chercher à rapporter de façon tout à fait fidèle l'ensemble des dialogues – et le lot de relances, d'hésitations, de retours en arrière qu'il implique – nous avons pris le parti de retenir les phrases les plus intéressantes pour notre étude, et de les replacer sous les thématiques abordées correspondantes. De façon concrète, il s'agissait, comme nous l'expliquions plus haut, de regrouper les propos délivrés spontanément lors de questions d'ordre général de début d'entretien, sous les points abordés correspondant. De cette façon, nous pouvions plus facilement comparer les situations existant dans chaque université contactée, point par point.

Nous pouvions dès lors mettre en place plus facilement la méthode de traitement et de restitution des résultats de notre expérimentation. A la différence de données statistiques chiffrées, qu'il aurait fallu croiser afin de les rendre parlantes, nous avons ici un matériau différent, qui porte en lui une certaine subjectivité. C'est d'autant plus vrai que, comme nous l'avons déjà souligné, nous cherchons ici dans une certaine mesure à montrer des points de vue, des attentes différentes, qui émanent de différents acteurs liés à la mise en place de dispositifs en libre accès, tout en étant conscient de n'interroger – conformément à notre postulat de départ centré sur les professions de l'information-documentation – des documentalistes et des bibliothécaires. Il convient donc d'envisager les propos que nous avons recueillis comme des points de vue particuliers sur des conceptions, des représentations et des attentes qui n'émanent pas directement de ceux qui nous les rapportent. Il était donc d'emblée important de porter un regard particulier sur la matière qui devait nous servir à construire notre argumentaire, à vérifier ou non nos hypothèses et à répondre aux problématiques posées par notre objet d'étude. Il convenait donc de manipuler avec précaution la fin du questionnaire, notamment, et d'y voir la perception, le ressenti d'une catégorie bien identifiée d'acteurs participant au processus de mise en place et d'administration d'archives ouvertes vis à vis de leurs partenaires.

Les éléments recueillis devaient toutefois nous permettre d'établir une synthèse de différentes situations pouvant exister au sein du paysage français des archives ouvertes institutionnelles. Sur la base des témoignages recueillis, nous avons essayé de déterminer les différentes logiques à l'œuvre derrière ces dispositifs et leurs différentes natures ; les nombreux modes de fonctionnement permettant l'existence concrète de ce paysage du *green open access* français ; la pluralité des formes que peut prendre l'engagement des professionnels de l'information à tous les niveaux. L'échantillon réuni pour cette enquête devait pour cela nous offrir une vue d'ensemble sur les cas de figure pouvant potentiellement se présenter. Il nous fallait donc déterminer à travers chaque situation des généralités, ou des points communs, des cas de figures récurrents permettant de dresser un panorama des étapes, des facteurs incontournables dans la mise en place de ces dispositifs. A contrario, il convenait également de voir quels étaient les points de divergences distinguant certaines situations d'autres, et par quels biais ceux-ci se manifestaient. L'enjeu central du traitement de ces résultats résidait donc dans la capacité à tirer de chacun de nos cas particuliers une synthèse de l'existant en France, tout en replaçant les professionnels de

l'information-documentation au centre de ce panorama. Il s'agissait donc de nous appuyer sur des points de comparaison précis pour essayer d'envisager des constances et des ruptures pouvant s'appliquer de façon générale, y compris de façon supposée à des institutions que nous n'avons pas contactées. Il était donc important de maintenir un certain équilibre entre une vision des résultats de notre enquête comme point de départ de notre réflexion, tout en prenant une certaine distance avec l'anecdote, le fait précis et isolé, afin de garder une vue globale permettant de décrire différentes situations.

Notre travail s'est donc employé à recycler notre matériau, à en réorganiser le contenu afin de constituer une synthèse cohérente et raisonnée de nos entretiens. De plus, ce réagencement s'est opéré en fonction des problématiques et des hypothèses formulées en amont. La partie la plus importante du travail devant mener à la présentation des résultats de l'expérimentation résidait donc dans la réflexion devant conduire à l'organisation et la répartition des extraits les plus significatifs de notre corpus, afin de guider au mieux l'analyse de ce dernier en regard des questionnements liés à notre sujet d'étude et à l'angle choisi afin de le traiter.

Nous le voyons, de la préparation de notre expérimentation au traitement des résultats en passant par le déroulement concret de l'enquête, il a été important d'agir de façon raisonnée et cohérente, afin de favoriser au mieux la collecte de résultats qui devaient constituer le ciment de ce mémoire en nous donnant des éléments concrets permettant d'appuyer nos réflexions de départ, ou bien de les infirmer, voire même de les prolonger en nous apportant des éléments nouveaux. Cette étape a donc été déterminante dans le déroulement de ce travail, il convenait donc d'y porter beaucoup d'attention. Voyons désormais les résultats que cette expérimentation nous a permis d'obtenir.

Troisième partie – Les archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises : approches technique, politique et professionnelle

Les entretiens réalisés au cours de notre phase d'expérimentation nous ont permis d'obtenir un matériau conséquent, des témoignages précis et étoffés concernant des situations variées impliquant leur lot de similitudes et de différences. Ce minerai devait nous permettre de dresser un panorama relativement exhaustif du paysage des archives ouvertes universitaires françaises, tout en gardant en ligne de mire le rôle et l'implication des professionnels de l'information et de la documentation dans ce dernier. Afin de poser les bases de notre restitution des résultats d'enquête, nous avons dans un premier temps choisi de réaliser un état des lieux général de l'existant, à travers ce qui nous a été transmis par nos répondants, afin de fixer un cadre à cette dernière partie et avant d'entrer dans l'analyse de considérations plus pointues. Après avoir vu de façon générale dans quel environnement technique notre échantillon évoluait, et la politique générale qui y était associée, nous pouvions alors focaliser notre regard de façon plus précise sur les différentes attentes existant derrière le projet d'ouvrir une archive ouverte institutionnelle sous la bannière d'une université. Nous tenterons alors d'éprouver nos hypothèses de départ au cours de ce chapitre, afin de vérifier ou non leur exactitude, tout en gardant à l'esprit de confronter ces attentes à l'esprit des missions liées aux métiers de l'information. C'est d'ailleurs ce corps professionnel qui fera tout particulièrement l'objet de notre dernier chapitre, où nous nous attacherons à déterminer en détail le niveau d'implication des bibliothécaires et des documentalistes dans le processus de mise en place et d'administration d'une archive ouverte. Il s'agira ici de porter un regard focalisé sur les actions concrètes qu'engendre ce processus dans l'agenda quotidien, ou du moins courant d'un bibliothécaire, documentaliste ou informaticien. Tandis que les chapitres précédents traitaient davantage de considérations plus globales et théoriques, nous envisagerons ici le cœur de notre objet d'étude, à savoir le fonctionnement opérationnel d'une archive ouverte institutionnelle à travers l'expérience de quelques professionnels impliqués dans ce type de projet.

Chapitre 1 – Différentes solutions, des politiques similaires

Dans ce premier chapitre, nous tenterons de définir le cadre structurel des archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises au travers des descriptions d'ordre général que nous ont fourni les répondants avec qui nous avons pu nous entretenir. Il s'agira de réexpliquer les formes que peuvent prendre les dépôts – ce que nous avons déjà entrevu en première partie – en approfondissant ce qui a déjà été mentionné par l'analyse des raisons ayant conduit chacun des acteurs interrogés à s'engager dans la voie choisie. D'un côté, nous détaillerons les motivations à l'œuvre derrière l'ouverture d'un portail sur l'archive centrale HAL, de l'autre nous ferons de même pour des dépôts développés localement à l'aide de logiciels prévus à cet effet. Enfin, un troisième temps sera consacré aux politiques incitatives adoptées par les universités, afin de favoriser le développement et l'utilisation de ces archives ouvertes.

1 – Les Universités présentes sur HAL

Nous l'avons déjà mentionné lors de la contextualisation de notre objet d'étude, HAL est devenue l'archive centrale au terme d'un protocole d'accord signé en 2006 entre plusieurs organismes de l'Enseignement supérieur et le CNRS, qui a développé cette archive ouverte depuis 2000 via le CCSD. La majorité des universités ont donc pour la plupart pris en compte ce statut et créé un espace – collection ou portail – au sein de ce dispositif. Nous avons vu lors de la partie précédente que sur les 80 campus français, environ la moitié étaient présents sur HAL (ce qui ne signifiait pas automatiquement que ces établissements y cultivaient une présence, puisque certains dépôts ne font l'objet que d'une attention limitée avec relativement peu de dépôts effectués par les chercheurs). Notre échantillon était donc majoritairement constitué de dépôts hébergés sur HAL (six contre quatre développés sur logiciels). Pour ceux que nous avons pu contacter, nous pouvons constater beaucoup de similitudes dans les choix ayant conduit à cette inscription sur cette plateforme.

Tout d'abord, nous évoquerons la solution de facilité que représente l'ouverture d'un espace sur l'archive ouverte centrale. Comme l'explique Camille Meyer, de Clermont-Ferrand :

« on a trouvé que c'était le meilleur outil parce que le plus simple à mettre en place. On n'avait pas forcément envie de consacrer beaucoup de temps au développement, à mettre en place un outil, alors que finalement HAL n'impliquait pas de développement de notre part (à part l'interface web) donc ça nous convenait. On a choisi la simplicité. »

C'est la raison qui revient le plus souvent. Catherine Bertignac, responsable de l'archive ouverte de l'Université Bretagne Occidentale va également dans ce sens et étoffe les raisons de cette simplicité : « L'installation sur HAL avait l'avantage d'être très rapide. L'hébergement était assuré, pérenne et sécurisé pour les données. » De fait, l'archive centrale française propose une offre de services qui peut être suffisante pour beaucoup d'universités, sans qu'il n'y ait besoin d'intervenir techniquement afin de rendre utilisable ce dispositif, que ce soit sur le plan de l'hébergement, de l'interface à développer (bien que celle-ci puisse être retravaillée en façade avec du code html), ou des fonctionnalités offertes. Le cas d'Aix-Marseille Université est à ce titre très parlant, puisque tout en étant pour le moment présente sur HAL (actuellement à travers une collection, et vraisemblablement à partir de la rentrée via un portail), celle-ci réfléchit déjà à une solution locale. Cependant, comme le développement d'un tel dispositif requiert du temps, et qu'il était important d'offrir une possibilité aux chercheurs de déposer dans une archive institutionnelle, HAL a été choisi comme « solution transitoire. » Marlène Delhaye, en charge du projet, explique ainsi que la simplicité de HAL leur a permis d'assurer cette phase de transition : « Nous avons une phase de démarrage qui doit être rapide, c'est pourquoi nous allons d'abord sur du HAL qui nous offre une solution clé en main. » De fait, une fois signée la convention entre l'institution concernée et le CCSD, l'espace est automatiquement créé, et peut être mis en service. C'est donc un atout non négligeable, qui est le plus souvent cité comme élément actant le choix de cette plate-forme.

De plus, cette simplicité implique également une économie non négligeable pour les institutions optant pour cette solution. Nous avons d'ores et déjà évoqué le gain de temps que cela peut représenter. Il faut également mentionner les moyens qui peuvent être limités par le choix d'un tel mode opératoire. Ceux-ci peuvent être de différentes natures (humains ou techniques par exemple), mais bien souvent se cache derrière la question des moyens financiers.

Car le fait pour une université d'héberger sur des serveurs propres la production scientifique déposée par ses chercheurs représente un certain coût. Le stockage doit en effet être assuré et les infrastructures ne sont évidemment pas gratuites. De plus, le développement de plate-forme, d'interface et de services équivalents à ceux proposés par HAL demandent un investissement technique non négligeable, et requiert des compétences avancées dans le domaine de l'élaboration de logiciels. On retrouve donc en filigrane la nécessité de disposer d'un *background* suffisant, qui peut relever de différents facteurs. A Brest, celui-ci revêtait des aspects techniques,

qui étaient insuffisants. C'est ce que nous explique Mme Bertignac : « on n'avait pas les moyens informatiques pour développer quelque chose chez nous. » A l'Université de Tours, c'est en termes de moyens humains que ce *background* faisait défaut. Rejoignant dans une certaine mesure les moyens techniques, notre interlocuteur évoque plutôt ici les effectifs qui font défaut : « Étant donné les forces et les gens dont on dispose, on s'est dit que c'était une bonne solution. » Enfin, et au-delà de tout cela, les moyens financiers, puisqu'il s'agit évidemment là de l'élément déterminant dans ce schéma, sont également décisifs. Claire Douady, qui administre le portail de l'Université de Limoges est ainsi très claire sur ce point : « on ne pouvait pas investir beaucoup d'argent. » L'option HAL permet donc aux institutions de procéder à de nombreuses économies, puisque le CCSD et son infrastructure permettent aux structures utilisant ses services de disposer d'une offre complète, qui ne se limite d'ailleurs pas à la simple mise en place d'un portail ou d'une collection. La branche du CNRS en charge de l'archive centrale propose en effet aux utilisateurs de sa plate-forme une assistance suivie pour accompagner le fonctionnement des différentes archives institutionnelles. Lorsqu'un problème survient sur un de ces dépôts, le CCSD est ainsi l'interlocuteur privilégié des correspondants locaux en charge des archives ouvertes, et vient en appui afin de gérer lui-même les avaries et répondre aux différentes demandes pouvant lui être adressées. Ce suivi et cette présence pour les équipes en charge localement des dépôts sont donc importants aux yeux de ces professionnels, qui trouvent alors de nombreux avantages à pouvoir se reposer sur cette assistance. Ce service a donc pesé dans la balance lorsqu'il a fallu choisir entre une archive maison et un dépôt développé localement. C'est le cas à Limoges, où ce facteur a été pris en compte, dans la mesure où ils se savaient soutenus par « une équipe au CCSD disponible, faisant un certain support. »

La capacité des équipes développant HAL à pouvoir intervenir auprès des relais locaux témoigne donc d'une infrastructure relativement solide et étoffée. Et de fait, l'archive ouverte centrale semble, en plus des textes officiels lui conférant ce statut, faire réellement office de dispositif incontournable concernant le dépôt d'articles scientifiques par les chercheurs, pour qui l'impulsion politique semble avoir eu un réel écho. Nos entretiens nous ont ainsi permis de constater que les professionnels de la documentation impliqués dans les projets d'ouverture d'archives ouvertes tenaient compte de l'existant et portaient une attention particulière à la production scientifique locale disponible en libre accès avant qu'un outil institutionnel soit mis à disposition des

chercheurs. Cette observation, que l'on retrouve très fréquemment, s'insère dans la volonté de s'inscrire dans les pratiques des chercheurs et de favoriser une appropriation optimale de leur part. Finalement, beaucoup d'universités ont alors choisi d'ouvrir un espace dédié sur HAL en raison de cet usage antérieur de la part des chercheurs. Cela tenait par exemple beaucoup à cœur au groupe de travail ayant mis sur pied le portail commun aux institutions académiques grenobloises : « Beaucoup de laboratoires, 40 sur 120, avaient déjà une collection dans HAL. Il était donc absolument obligatoire que HAL soit partie prenante de notre projet » explique Lucie Albaret. Nous observons ici une volonté de s'inscrire dans la lignée de l'existant. A Clermont-Ferrand, nous retrouvons cette idée, avec en toile de fond une attention plus précisément portée sur les pratiques des chercheurs : « On a choisi la simplicité. Il y a aussi le fait que beaucoup de chercheurs déposaient sur HAL avant que les collections et les portails soient construits, avant notre intervention. On n'a donc pas voulu changer les habitudes des chercheurs, on a voulu aller dans leur sens. »

Le poids de la réputation de HAL joue donc un rôle évidemment primordial dans le fait que de nombreuses institutions cherchent à s'y insérer. Son rôle central est effectif et ne provient pas seulement du statut qu'ont conféré à ce dispositif les différents textes officiels encourageant son utilisation. L'archive est donc devenue un écosystème privilégié, où bon nombre d'institutions – universitaires ou non – ont choisi de diffuser leur production scientifique. Il s'agit donc d'un espace désormais reconnu, et d'un gisement documentaire non négligeable. Ce facteur est également à prendre en compte dans le processus de réflexion devant mener à la création d'un dépôt institutionnel. C'est le cas à Tours, où le portail propre à l'Université a été conçu avec le regard tourné vers l'avenir, et la probable collaboration de plusieurs structures en Communauté d'universités et d'établissements (COMUE). Or, dans l'éventualité où de tels regroupements souhaiteraient eux-aussi disposer d'une archive ouverte en leur nom, il était important de réfléchir à l'interopérabilité pouvant exister entre différents dispositifs déjà existants. Tours devrait ainsi former une COMUE avec les universités de Limoges, Orléans, Poitiers et La Rochelle. C'est dans ce cadre que l'idée de choisir un outil dont les données sont facilement manipulables, mutualisables, est née chez le responsable du dépôt tourangeau : « Il faut aussi garder à l'esprit qu'on est actuellement en train de créer une COMUE entre plusieurs universités, et que l'idée d'un sur-portail englobant le nôtre et celui des autres pourrait germer. Et si on se lance dans quelque chose

de local, ça pourrait ne pas s'y intégrer. » Dans cette optique, HAL représente une solution adaptée, puisqu'elle prend la forme d'une plate-forme générale qui héberge de nombreuses plateformes individuelles pouvant être intégrées les unes aux autres. L'enjeu de l'interopérabilité et la possibilité de pouvoir moduler plusieurs archives ouvertes en fonction des évolutions institutionnelles jouent donc en faveur de HAL, dont l'architecture s'adapte bien à ces possibles futurs mouvements.

Nous remarquons donc que les acteurs interrogés évoquent de nombreux avantages concernant la solution HAL. Cette option, étant donné l'appui politique dont elle bénéficie, et le caractère précurseur qu'elle revêt en France, semble être la plus naturelle lorsqu'il s'agit d'ouvrir une archive ouverte. Cependant, comme nous allons le voir, certains établissements choisissent de s'en démarquer en optant pour des solutions locales.

2 – Les logiciels

Si HAL est en effet le plus souvent choisi, il faut garder à l'esprit que cette infrastructure, de l'avis des professionnels interrogés, présente également des défauts. Ceux-ci sont mentionnés par les personnes en charge d'archives ouvertes maison, mais également par des administrateurs de portails hébergés par l'archive centrale française. Si Claire Douady mentionne le fait « qu'on peut ne pas déposer de texte intégral, et seulement des notices », Marlène Delhaye est plus critique et contrebalance les points forts mentionnés précédemment par quelques écueils ayant motivé l'université à laquelle elle est affiliée à développer un outil maison :

« il y a des fonctionnalités qui ne sont pas présentes, ce qui ne nous convient pas (dans HAL nous sommes obligés de nous soumettre à certains types de publications, à des critères de qualité scientifique qui sont issus de HAL et qui ne sont pas forcément ceux qu'on pourrait désirer au niveau local ; le bouton pour demander un tiré à part est important pour nous et il n'existe pas sur HAL ; il y a la question de la durée d'embargo : HAL propose quelque chose de trop limité). Il y a également la question de la gouvernance de HAL, géré par le CCSD qui est maintenant une UMS avec un comité de pilotage, qui fait que nous sommes toujours tributaire du calendrier des autres donc nous préférons avoir une instance à nous. Pour avoir une maîtrise plus importante et des contenus et des fonctionnalités et des modalités de développement éventuelles. »

Ce témoignage est représentatif des raisons qu'ont pu nous donner les responsables d'archives institutionnelles développées localement concernant leur choix de se démarquer de HAL et de s'appuyer sur des logiciels pouvant être développés en conformité avec le projet en préparation. Quatre de nos répondants sur les dix que nous avons pu interroger se trouvaient dans ce cas-là. Nous noterons d'ailleurs la diversité des solutions envisagées, puisqu'outre les deux institutions

toulousaines que sont l'INPT et l'Université Toulouse 1 Capitole utilisant *EPrints*, les deux autres structures, Paris-Dauphine et l'Université d'Angers, ont respectivement choisi de développer *DSpace* et *Drupal*. Nous noterons également le fait que l'Université de Tours ne s'est pas immédiatement positionnée sur HAL. Plusieurs options ont été envisagées, dont l'utilisation d'un logiciel :

« on a essayé des choses avec ORI-OAI, sachant qu'on savait que c'est lourd à mettre en place. Et là dessus, on n'a pas eu d'écho. On a eu des retours négatifs qui nous disaient que c'était compliqué, et pas très bien finalisé. C'est vrai qu'on a eu l'impression quand on écoutait des collègues qui mettaient ce genre de chose en place, que ça demandait du monde pour réaliser et du monde pour la maintenance et le suivi. »

Cet état de fait – opposé aux caractéristiques des équipes le plus souvent réduites dédiées à l'administration des portails HAL (typiquement, il s'agit la plupart du temps d'une personne de la bibliothèque, affectée sur un poste en lien avec la documentation numérique, qui se charge de l'administration) – traduit bien un des traits communs des personnels travaillant sur les dépôts d'archives ouvertes locaux. Ceux-ci constituent des équipes étoffées, composées de plusieurs membres. Des moyens humains sont donc engagés, et ils sont déterminants dans le bon déroulement d'un tel projet. Ainsi, alors que Christine Okret-Manville est l'administratrice principale de *BIRD*, le dépôt de Paris-Dauphine, la plupart des catalogueurs de la bibliothèque consacrent une partie de leur temps au travail à l'archive ouverte. On compte par ailleurs quatre personnes affectées au lancement de la plate-forme *Okina* d'Angers. A Toulouse, ce décompte est plus irrégulier : l'INPT compte six gestionnaires ainsi que six administrateurs (qui sont également gestionnaires), pour un total de trois personnes en ETP. Mais à Toulouse 1 Capitole, Chrystèle Mabic explique qu'il n'y a pas assez de personnel mobilisé pour pouvoir administrer la plate-forme : « faute de ressources en terme de domaine informatique au sein du SCD et de l'Université, on a fait appel à la société qui a développé le logiciel en tant que prestataire de services pour l'adapter à nos besoins. »

Nous remarquons donc qu'une équipe étoffée est nécessaire pour avoir la capacité d'administrer un tel logiciel. L'exemple de Toulouse 1 Capitole montre que le contraire mène au besoin de devoir investir dans un partenariat avec un prestataire extérieur à la structure. Cependant le recrutement d'un Ingénieur et personnel technique et formation (ITRF) en Branche d'activité professionnelle E (BAP E, correspondant à l'informatique) devrait pouvoir permettre de résoudre en partie ces

problèmes. La présence de personnels davantage portés sur l'informatique que sur la documentation au sens traditionnel du terme est également une constante lorsqu'on observe les archives ouvertes localement développées. C'est ainsi le cas à l'INPT et à l'Université d'Angers, où une personne issue de la direction des services informatiques est présente dans l'équipe, alors qu'à Paris-Dauphine, même si aucun agent de ce type n'a été recruté de façon durable, un doctorant en informatique a été engagé afin de développer la plate-forme et la lancer. Nous voyons donc à travers cette observation comment les métiers de l'information et de la documentation évoluent de plus en plus vers des tâches liées aux TIC nécessitant une collaboration de plus en plus fréquente avec des personnels spécialisés en informatique.

La capacité à pouvoir développer au mieux le logiciel choisi par les institutions est primordiale dans un tel projet, d'où la présence nécessaire de tels profils professionnels dans les équipes. La volonté de personnaliser au mieux l'outil proposé aux chercheurs, dont la production scientifique sera par la suite hébergée localement, est effectivement au centre des préoccupations des porteurs de projet. C'est pourquoi il est important de pouvoir non seulement assurer une maintenance technique de l'outil, mais également de pouvoir le moduler en fonction des besoins et des demandes. En filigrane, on retrouve ici l'idée d'offrir aux chercheurs un service qui soit le plus adapté possible, afin de leur faciliter la tâche. C'est ce qu'exprime Stéphanie Bouvier, en charge du projet *Okina* à l'Université d'Angers :

« Pour nous, l'objectif à terme est que les chercheurs puissent s'approprier la plate-forme. C'est donc plus simple quand l'outil a été construit pour les chercheurs, quand c'est un outil de proximité. Qu'on puisse dire aux chercheurs quand il manque des choses et que les chercheurs puissent nous faire des suggestions sur lesquelles nous pouvons travailler. Et le problème de HAL, et nous le savons, c'est logique, ne peut pas aller dans une finesse de services adaptée à chaque établissement »

Ce souhait d'assurer un service qui soit le plus pratique pour les chercheurs était également émis par certains responsables d'archives ouvertes s'appuyant sur HAL. Nous avons donc des volontés similaires, mais dont l'accomplissement peut se manifester différemment. Dans le cas des archives ouvertes locales, ce souhait se manifeste à travers deux points récurrents. Tout d'abord, il y a un versant documentaire que résume très bien Cédric Arnal, de l'INPT : « Nous voulions être maître de la diffusion et de l'archivage de nos documents. » Cette maîtrise implique donc un plus fort contrôle de la part de l'institution sur ce qui est diffusé. C'est elle qui fixe les règles, sans s'appuyer sur celles de HAL. Christine Okret-Manville, de l'Université Paris-Dauphine nous l'explique

clairement : « on ne voulait pas de HAL car on ne voulait pas que les chercheurs déposent avant qu'il y ait un contrôle sur ce qui était déposé.[...] Il y a aussi l'aspect indexation : on a une double indexation par rapport au projet européen qu'on avait. » En choisissant un logiciel plutôt que HAL, les institutions ont ainsi une mainmise plus importante sur leur production scientifique, ce qui leur permet d'instaurer un mode de dépôt qui soit le plus proche de leurs besoins. Outre cet aspect purement documentaire, il faut également noter – comme l'a évoqué Stéphanie Bouvier dans la citation ci-dessus – une volonté de pouvoir efficacement répondre aux besoins des chercheurs en pouvant rapidement faire évoluer l'interface et la plate-forme dans ce sens. Pour Cédric Arnal, cette marge de manœuvre est très importante : « Cela permet une réaction plus rapide de notre part si les chercheurs ont besoin d'adaptation, nous gérons cela au niveau local, sans remonter jusqu'à HAL pour leur demander. »

Nous le voyons, lorsque nous observons de part et d'autre les caractéristiques des dépôts hébergés sur HAL, ou bien ceux qui ont été développés localement, nous retrouvons divers facteurs qui influent sur la décision finale. D'un point de vue général, nous pouvons dire que les volontés se rejoignent, mais que les moyens à disposition font ensuite pencher la balance. En revanche, nous allons pouvoir constater que si nous avons pu jusque là observer des divergences entre les cas de figure abordés, nous allons pouvoir remarquer que la place et le rôle des politiques universitaires vis à vis du libre accès et des archives ouvertes est relativement uniforme, et souffre des mêmes constats de la part des professionnels de l'information-documentation interrogés.

3 – Des politiques unanimement peu incitatives

Évidemment, nous pouvons relever des différences dans les politiques mises en place, et nous en mettrons notamment une en lumière dans cette partie. Mais il est important d'analyser ici les facteurs politiques indispensables à la création d'une archive ouverte universitaire. Or, nous pouvons remarquer de nombreuses similitudes dans la conduite de ces projets du côté décisionnaire, que l'on se place du côté des usagers de HAL ou bien des logiciels. Ainsi pouvons-nous constater que l'appui politique de l'institution est indispensable au lancement d'un tel dispositif. A travers nos entretiens, le fait que le SCD soit à l'origine de l'impulsion menant à la création ressort nettement. Mais elle est indissociable d'un appui clair des partenaires de

l'institution, et notamment du secteur de la recherche. La constante de chaque projet est donc cette participation de la gouvernance au lancement de l'archive ouverte. Il semble ainsi difficile de pouvoir initier un tel projet impliquant le nom de l'institution sans aval politique.

De tels exemples peuvent cependant exister, mais montrent que le développement du dispositif est très difficile sans le concours des partenaires décisionnaires. A Aix-Marseille par exemple, Marlène Delhaye montre ainsi l'évolution d'un projet initié de façon isolée puis soutenu par les dirigeants de l'Université. Celle-ci était auparavant divisée en trois universités distinctes. C'est au sein de l'une d'entre elles que cette bibliothécaire a monté une première collection sur HAL. Ce premier dispositif était « un peu informel. On s'est dit « tiens si on ouvrait une page sur HAL ». Il s'agissait de proposer quelque chose au nom de l'université. Ce n'était pas forcément marginal, mais il n'y a pas eu d'appui politique fort de la part de l'université. » Depuis la fusion, les archives ouvertes de l'Université font l'objet d'une attention plus importante, c'est « un projet identifié, avec un groupe de travail, un groupe de pilotage, un partage politique fort de la recherche. » Depuis, un portail plutôt qu'une collection va être ouvert sur HAL, et à terme, Mme Delhaye souhaiterait développer une archive locale. Y compris lorsque l'appui politique n'est pas présent dès le début d'un projet d'archive ouverte, nous remarquons ici à quel point cet appui est déterminant pour l'expansion du dispositif.

Une impulsion politique émanant d'instances à l'aura plus étendue peut également être décisive dans la décision d'ouvrir une archive universitaire, et notamment dans l'outil choisi pour cela. Nous remarquons ainsi que les protocoles d'accord signés par différentes institutions du monde académique faisant de HAL l'archive centrale française a clairement influencé de nombreuses universités. C'est notamment le cas à l'Université de Limoges, selon Claire Douady : « HAL nous semblait être la future archive nationale française. En 2006 un protocole d'accord a été signé entre différents établissements d'enseignement supérieur, et ça nous paraissait donc le mieux. » Les instances ministérielles ont donc un poids considérable et influent sur les décisions locales des universités.

Cependant, qu'ils s'agisse des politiques universitaires ou plus globales, à l'échelle de l'ensemble de la recherche française, nous pouvons constater un certain effacement de cet engagement au-delà de l'étape de lancement des archives ouvertes institutionnelles. Il faut cependant observer des différences concernant les politiques appliquées, car certaines universités se montrent plus

incitatives que d'autres. Deux cas de figure existent le plus souvent, et ne dépendent pas de l'infrastructure choisie pour servir de support à l'archive ouverte. Ainsi, dans le premier cas, que l'on se place du point de vue de Toulouse 1 Capitole, dont la plate-forme est développée via *EPrints*, ou bien de celui de l'Université de Brest qui s'appuie sur HAL, nous constatons une relative passivité de la part des décideurs dans la phase de fonctionnement de l'archive ouverte. Côté toulousain, « Il n'y a pas de politique officielle : pas d'obligation, pas d'incitation » quand à Brest, « Il y a un règlement type pour les laboratoires de l'Université qui demande aux chercheurs de déposer dans HAL, mais il n'y a pas d'obligation très officielle. » Dans ce type de situation, nous remarquons donc que les gouvernances jouent un rôle important dans l'impulsion devant mener à la création du dispositif, mais ne cherchent pas vraiment, par la suite, à en favoriser l'utilisation. Ici, l'incitation la plus forte se situe à l'échelon inférieur, au niveau des laboratoires, qui peuvent alors mettre en place individuellement des politiques spéciales concernant le dépôt des articles.

La deuxième option est plus incitative de la part des gouvernances institutionnelles. Mais elle est relativement peu effective, et est de plus difficile à mettre en place. A ce jour, seule l'Université d'Angers a adopté une politique de mandat obligatoire, imposant aux chercheurs « le signalement de toutes les publications depuis 2008 et l'ajout du texte intégral des articles au moins à partir de 2012. » Cette politique témoigne d'un réel engagement de la part des décideurs et découle d'un travail fastidieux de démarchage auprès des dirigeants institutionnels et des équipes de recherche, de « dix mois de rencontres, réunions, échanges en tout genre »⁷⁴ afin d'obtenir l'assentiment des chercheurs qui devront se plier à cette exigence de dépôt en texte intégral. Avoir l'aval des acteurs à l'origine de la production scientifique est en effet primordial dans ce type de réglementation. A l'Université de Limoges, Claire Douady souhaiterait pouvoir faire instaurer un tel mandat, mais n'y parvient pas, précisément car elle n'a pas l'appui des principaux intéressés, les chercheurs, et car la législation vis à vis du statut d'enseignant-chercheur constitue par ailleurs un obstacle majeur :

« on va normalement avoir cette recommandation de dépôt des notices avec recommandation de l'ajout du texte intégral, mais on n'ira pas au-delà, en tout cas je n'arrive pas à les convaincre. Les chercheurs en France ont un statut particulier, et ils ont notamment un libre arbitre important. Donc il y a une partie du droit d'auteur des chercheurs qui est dans le Code de l'Education, et qui dit qu'ils sont complètement libres de faire ce qu'ils veulent de leur production scientifique. »

74 Bouvier Stéphanie, « A voté ! Pour une archive ouverte institutionnelle à l'UA » [En ligne], *in Projet AO*, 29 mars 2013. Disponible sur <<http://blog.univ-angers.fr/projetao/2013/03/29/a-vote-pour-une-archive-ouverte-institutionnelle-ala/>> (consulté le 17 juillet 2014)

Cette situation réduit donc considérablement les marges de manœuvre et rend difficile la mise en place de politiques incitatives fermes de la part des institutions. L'exemple limougeaud montre bien la façon dont les professionnels de l'information-documentation tentent de pousser les politiques dans le sens d'une incitation plus forte concernant les dépôts, mais se heurtent à une législation qui ne permet pas forcément de pouvoir se montrer ferme sur ces questions. C'est pourquoi, dans plusieurs universités, des politiques parfois assimilées à celle du mandat sont ou vont être prochainement mises en place, mais font en sorte de ne pas outrepasser les règles fixées par le Code de l'Éducation. C'est donc le cas à Limoges, où – si le texte proposé est voté dans les conseils où il sera soumis – seules les notices devront obligatoirement être déposées. Nous retrouvons ce type de politique dans d'autres établissements, et notamment à Grenoble-Alpes, où l'on emprunte le terme de mandat. Pourtant « ce mandat imposera le signalement, et non le texte intégral. On conseillera de déposer le texte intégral lorsque les droits le permettront. »

Nous le voyons, si les impulsions politiques sont indispensables dans le lancement d'une archive ouverte, le fonctionnement courant ne bénéficie pour sa part pas d'un appui aussi important. Souvent, nous pouvons constater un relatif relâchement de la part des gouvernances : entre absence de prise de position et respect strict du statut des chercheurs, les politiques mises en place ne permettent pas de pouvoir exploiter pleinement le but premier des archives ouvertes, à savoir diffuser de façon libre le contenu d'articles parus dans des revues payantes, dans la limite des règles fixées par les éditeurs concernés. L'Université d'Angers fait donc figure d'exception dans ce schéma (et l'INPT devrait prochainement emprunter une voie similaire) et montre qu'il est possible, avec un travail de pédagogie auprès des acteurs partenaires, de passer outre les obstacles éventuels. Cependant, la nature des autres politiques observées pose la question de l'usage qu'on souhaite mettre en place autour de ces archives ouvertes. D'un côté, les institutions et les dirigeants de la recherche sont le plus souvent très favorables et partie prenante de leur mise en place, de l'autre, seules des notices sont généralement imposées – quand elles le sont – pour le dépôt. On peut dès lors se poser la question des motivations ayant conduit à la mise en place de tels outils, si ce n'est pas, a priori, pour y diffuser le plus massivement possible la production scientifique de l'Université en accès libre.

Chapitre 2 – La mise en place d'une archive ouverte institutionnelle : dans quel but ?

Cet état de fait, impliquant une très forte proportion de dépôts de notices sans accompagnement du texte intégral, devait donc nous amener à essayer d'envisager plus précisément quelles raisons pouvaient amener les partenaires des SCD – décideurs politiques et acteurs de la recherche – à participer activement au processus de création d'une archive ouverte, si ce n'était pas pour prioritairement y déposer des articles accessibles sans barrière. Deux motivations, à l'origine d'usages distincts ont ainsi pu se démarquer au cours de nos entretiens.

1 – La question de la visibilité

Comme pressenti lors de notre première partie, la valorisation de la recherche est au centre des préoccupations liées à la mise en place d'une archive ouverte institutionnelle. De façon relativement unanime, il s'agit d'une attente particulièrement forte de la part des institutions. C'est ainsi particulièrement clair à l'Université François Rabelais de Tours, où la mise en place d'un portail HAL s'est opérée dans le cadre d'une réflexion globale, menée au sein de la gouvernance, sur la recherche produite à l'Université et sur sa valorisation. « Il y avait une volonté de revoir tout ce qui concerne la visibilité de la recherche à Tours. C'est dans ce cadre qu'on s'est intéressé à HAL ». A ce titre, il est important de comprendre que cette visibilité concerne le niveau institutionnel en tant que tel, l'image de l'Université, ainsi que le niveau recherche, qui se concentre plus spécifiquement sur les différents laboratoires et les chercheurs. Dans tous les cas, l'archive ouverte, avec un usage tel que celui décrit précédemment, essentiellement axé sur le dépôt des notices, semble être un outil adapté à cette augmentation de la visibilité.

Pour l'Université, l'archive ouverte fait le plus souvent partie d'un ensemble, d'une réflexion concernant la nécessité de rendre visible l'institution à travers la recherche produite par les chercheurs évoluant au sein de la structure. Il s'agit, par le biais d'un dispositif documentaire diffusant une production scientifique maison, de mettre en valeur l'ensemble d'un établissement d'enseignement supérieur. Lucie Albaret, administratrice de l'archive ouverte commune aux institutions de la COMUE grenobloise nous rapporte ainsi la position de la gouvernance qui rejoint ce constat :

« Un VP recherche a ainsi déclaré : « c'est la participation de Grenoble à la recherche mondiale ». Ce commentaire était intéressant car il rattachait cela aux archives ouvertes. J'ai l'impression que dans un

certain nombre d'universités grenobloises, les conseils scientifiques et les VP sont sensibles à cela. Ils étaient favorables au dépôt mais il n'y avait pas d'infrastructures pour cela. Le portail a donc permis d'y remédier et d'uniformiser tout cela avec au-dessus la bannière « Grenoble ». »

L'idée d'appartenance à l'institution est ici très forte, et bien que les résultats de recherche émanent de chercheurs publiant en partie en leur nom, c'est le fait qu'ils soient affiliés au PRES de Grenoble-Alpes qui est ici important. Nous l'avons présumé lors de la mise en contexte de notre sujet, la globalisation semble orienter la politique des universités vers une valorisation accrue, qui s'appuie sur différents dispositifs dont les archives ouvertes font pleinement partie. Ce phénomène semble donc pousser les institutions académiques à accroître leur attractivité dans le but d'attirer des étudiants et des chercheurs, y compris de l'étranger. C'est que nous expliquent Christine Okret-Manville de Paris-Dauphine : « Le président de l'Université souhaitait internationaliser l'image de Paris-Dauphine, et l'archive ouverte a semblé être un bon outil pour cela, pour exporter la recherche menée à l'Université et lui donner plus de visibilité. » Marlène Delhaye est également consciente de ces enjeux : « l'attractivité de l'Université est primordiale, avec les problématiques budgétaires, ils vont être contraints d'aller chercher les étudiants partout, à faire venir des étudiants ou des chercheurs étrangers. » Chrystèle Mabic met pour sa part ce facteur en lien avec la LRU : « Dans un mouvement comme la LRU, où les universités défendent leur pré carré, valorisent leur offre de formation et leur recherche, je pense que dans ce cadre là, la mise en place d'une archive institutionnelle est liée à cela. » Dans le cas de l'Université de Toulouse 1 Capitole, c'est d'ailleurs l'idée de valorisation qui a poussé les décideurs à choisir de développer un outil local plutôt que d'utiliser HAL : « Le choix d'*EPrints* était un choix politique de l'Université, d'avoir une archive institutionnelle, pour favoriser la valorisation et la visibilité de l'institution. » Nous retrouvons également ce choix à travers l'archive *Okina* d'Angers : « dans HAL – et ça tient à la structuration de la recherche française – avec les UMR etc. nous n'avons pas de visibilité sur la production d'une université en particulier. »

La visibilité institutionnelle est donc l'une des préoccupations principales des structures dont le nom orne les bandeaux de présentation des archives ouvertes ici étudiées. Nous remarquons que ces attentes se mêlent le plus souvent avec celle consistant à plus particulièrement mettre en valeur la recherche menée au sein de ces universités. Cela se démarque quelque peu du précédent point, où il s'agissait de s'adresser à des publics extérieurs à l'institution, quels qu'ils soient pour témoigner d'une bonne santé de l'institution. Ici, les acteurs sont quelques peu différents, puisqu'il

s'agit pour les laboratoires et les chercheurs de valoriser leur travail et de rendre compte de leur production. Les destinataires de cette mise en valeur sont donc plus précisément identifiés, puisqu'il s'agit de leurs homologues chercheurs, qui pourraient être intéressés par ces résultats de recherche. Cet amalgame entre les deux niveaux est ainsi bien présent à Tours, à travers les propos de Bruno Boissavit :

« Si vous n'apparaissez pas vous disparaîsez, c'est un peu une lapalissade, mais il faut se voir, et être vu. Il faut que quand on tape des choses sur Google Scholar, on tombe sur Tours de temps en temps. Il y a un besoin dans les équipes de faire connaître leur activité auprès de leurs étudiants et de leurs partenaires. C'est quelque chose qui est relayé par l'Université. »

Ces deux niveaux – purement institutionnel et plus orienté recherche – peuvent donc se rejoindre, et sont d'ailleurs englobés par la plupart des universités interrogées. Mais alors que nous venons de voir certains cas où l'image de l'institution primait, il est important de noter que certaines institutions mettent plus clairement l'accent sur la visibilité des laboratoires et des chercheurs en tant que tels. C'est particulièrement clair à Brest : « Ce qui les intéresse [les chercheurs, nda] c'est que leurs publications soient en ligne et qu'on les cite. C'est ça qui justifie la mise en place de l'archive ouverte : montrer qu'on publie et si possible donner accès au texte intégral pour être cité. » A l'Université de Limoges, si cet enjeu de la visibilité n'a peut-être pas été perçu de suite par la communauté des chercheurs, l'usage leur a montré l'intérêt d'un tel dispositif pour faire connaître leur travaux : « on a certains chercheurs qui sont contents car en déposant leurs références dans HAL ils ont été contactés, ils ont été visibles ; et il y a aussi le fait que certains avaient à répondre à des appels à projet et ont pu sortir leur liste de publications très rapidement. »

La recherche de visibilité est donc déterminante dans la mise en place d'une archive ouverte, dont l'existence même, sans avoir besoin d'un fort taux de texte intégral, permet aux institutions, aux laboratoires et aux chercheurs de montrer la bonne santé de la recherche locale, qu'une production existe.

2 – Un outil de pilotage et d'évaluation

Dans une autre optique, nous allons pouvoir observer comment l'objectif initial des archives ouvertes peut servir à des fins encore plus stratégiques et fonctionnelles pour les institutions. Et ici encore, la nécessité d'accompagner les notices du texte intégral ne se fait pas sentir. Nous avons

émis l'hypothèse en première partie que les archives ouvertes pouvaient également entrer dans le cadre des logiques d'évaluation mises en place dans les universités, et elles aussi consécutives au processus de globalisation de l'Enseignement supérieur. Les entretiens réalisés au cours de notre phase d'expérimentation nous ont permis d'en savoir plus sur cet usage des archives ouvertes, et plus particulièrement sur son volet technique. A l'instar du mandat de dépôt, qui fait l'objet de variations sémantiques (pour certains il s'agit d'obliger le dépôt des publications avec texte intégral, pour d'autres une obligation des seules notices peut correspondre à ce terme), il est assez difficile de déterminer dans quelle mesure l'archive ouverte peut être considérée comme un outil d'évaluation, et dans quelle mesure elle peut être assimilée à un outil de pilotage. Ce sont en effet les deux aspects qui sont ressortis de nos entretiens, sans qu'ils puissent vraiment être différenciables. Pourtant, ces deux conceptions ne doivent pas être assimilées selon Marlène Delhay :

« Le travers qu'on a sur les archives ouvertes, c'est que c'est un outil d'évaluation alors qu'à l'origine ce n'est pas le but. La question de l'évaluation dévoie quelque peu l'objectif originel des archives ouvertes. Évidemment la question de l'évaluation va être abordée, mais nous essayons de ne pas présenter ça comme ça. L'archive ouverte est censée être un outil d'aide au pilotage, et pas un outil d'évaluation. »

La distinction entre ces deux concepts de pilotage et d'évaluation est difficile à distinguer puisqu'ils sont très liés. Selon le site de l'Université de Montpellier 2, le pilotage revient à définir des stratégies et à distribuer les budgets de façon à améliorer ses résultats. Ce qui se démarque difficilement de l'évaluation qui vise à observer dans quelle mesure ces résultats s'améliorent, et servent donc à ajuster la politique de pilotage.⁷⁵ Ces deux notions s'entremêlent donc et restent difficiles à dissocier, les éléments et indicateurs servant à définir le pilotage des universités et de la recherche devant vraisemblablement être similaires à ceux qui permettent d'en faire l'évaluation. Les deux notions sont donc relativement ambivalentes, et difficiles à distinguer nettement, car elles font partie d'une même logique, qui vise à faire de la recherche une activité performante. D'ailleurs, nous retrouvons y compris au cours de nos entretiens quelques contradictions à ce sujet.

75 Université de Montpellier 2. « Les objectifs du pilotage de l'établissement » [En ligne] in Université Montpellier 2 Sciences et Techniques. Disponible sur <<https://www.univ-montp2.fr/lum2/la-politique-detablissement/pilotage-etevaluations>> (consulté le 16 août 2014)

L'exemple le plus flagrant de l'intégration des archives ouvertes au processus de pilotage de la recherche est l'utilisation du web service mis en place par HAL consistant à utiliser les données versées dans l'archive ouverte pour alimenter GRAAL (Gestion de la Recherche, Application concernant les Activités des Laboratoires), un outil diffusé par l'Agence de mutualisation des universités et des équipements (AMUE) dans le but d'assister les établissements d'Enseignement supérieur dans leur politique de pilotage. Plusieurs des universités que nous avons contactées utilisent ce système d'information, mais nous avons pu remarquer que certains de nos interlocuteurs ne mettent pas forcément les mêmes notions derrière cet usage. Ainsi, à Brest, la gouvernance a vu cet intérêt particulier dans l'archive ouverte englobant l'ensemble des unités de recherche qui y étaient affiliées : « il est possible, par web service, de déverser nos données de HAL dans le système d'information de l'université qui s'appelle GRAAL [...]. Donc cela l'intéresse [le VP recherche] que l'archive puisse alimenter un système administratif. C'est semble-t-il plus l'aspect base de données qui l'intéresse que l'accès au texte intégral. » Cependant, Catherine Bertignac estime que cet usage de HAL se distingue des logiques d'évaluation : « J'ai rencontré quelques personnes - très peu - qui avaient peur qu'on fasse de la bibliométrie et qui disaient « c'est un moyen de nous fliquer » Ils pensaient peut-être qu'il y avait des outils bibliométriques derrière HAL alors que ce n'est pas le cas. » Pourtant, l'entretien que nous avons réalisé avec Camille Meyer de l'Université de Clermont-Ferrand, ne dit pas exactement la même chose. Ici encore, les notices de HAL sont utilisées par GRAAL pour l'une des universités du PRES : « l'archive ouverte impacte directement le système d'évaluation de la recherche dans la mesure où les publications déposées dans HAL vont aller alimenter GRAAL qui est l'application de gestion de la recherche au sein de l'Université. » A l'Université de Limoges – qui ne semble pourtant pas utiliser GRAAL – l'aspect évaluation est également assumé, et provoque aussi des frictions avec les chercheurs : ces derniers estiment que « c'est une archive ouverte mais que par ce biais là on fait de l'évaluation, ce sur quoi ils n'ont pas tort. » Nous voyons donc que la distinction est difficile entre cette utilisation de HAL pour simplement piloter la recherche, et celle qui consiste également à évaluer ce qui est déposé.

Quoiqu'il en soit, il est de toute façon important de voir que les archives ouvertes présentent un intérêt stratégique certain pour les universités, qui trouvent là un moyen de facilement recenser leur production scientifique globale. Le lien entre l'archive ouverte, indépendamment de cette

interopérabilité entre HAL et GRAAL, et le système d'information des universités est donc relativement fréquent, et permet aux institutions d'avoir facilement une vue d'ensemble sur la brique « publications » de ce système qui englobe également les personnels, les laboratoires ou encore les crédits alloués aux différentes entités. Le dépôt des notices présente donc un intérêt pour la politique de pilotage, qui peut s'appuyer dessus. Comme le soulignait plus haut Catherine Bertignac, le texte intégral n'a à partir de là que peu d'importance pour les gouvernances, pour qui les références des publications sont suffisantes. Les archives ouvertes sont donc dans ce cas de figure quelque peu vidées de leur substance, et ne remplissent pas vraiment leur rôle initial. Cet état de fait transparaît dans les propos de Claire Douady, de l'Université de Limoges : « En conseil scientifique, ils sont plus sceptiques sur l'intérêt du libre accès. Ils sont contents parce qu'on en tire des statistiques, mais ça s'arrête là. » Elle ajoute également : « à Limoges on va quand même essayer de leur faire déposer leurs notices, mais dans un but d'évaluation, pas dans un but d'archive ouverte. » L'enjeu est donc de simplifier le processus de pilotage et non de favoriser l'ouverture aux résultats de recherche. C'est une facette des archives ouvertes que souhaite développer l'Université Paris-Dauphine, puisqu'elle permettrait « au moment des bilans, au moment des accréditations, au moment des contrats, [d']appuyer sur un bouton et avoir tout un tas de listes, de statistiques croisées dans tous les sens qui permettent de répondre à ces demandes. »

Nous le constatons – et bien que Marlène Delhayé nous ait clairement énoncé des doutes sur la viabilité d'une archive ouverte où la grande majorité des dépôts sont des notices non accompagnées du texte intégral (« une archive ouverte avec seulement des références ça ne sert à rien. »), traduisant là un point de vue relativement typique de l'information-documentation – les intérêts des politiques et des chercheurs se rejoignent sur une utilité des archives ouvertes dans l'optimisation de la réalisation de leurs missions. Bien qu'il puisse parfois exister des frictions sur la question de l'évaluation, gouvernance et instances de recherche se retrouvent sur les questions de la visibilité et du pilotage des stratégies. Du côté des professionnels nous intéressant ici, et même si ces usages peuvent tout de même encourager le développement de tels outils, l'accomplissement des missions axées sur l'accès à la documentation se voit considérablement freiné. Si *OATAO* et *Okina*, les archives mises en place par l'INPT de Toulouse et l'Université

d'Angers font figure d'exception dans ce schéma, nous avons pu remarquer que les politiques universitaires étaient relativement peu incitatives concernant le libre accès, se focalisant davantage sur les notices des documents.

Chapitre 3 – Quel rôle pour les professionnels de l'information-documentation ?

Après avoir vu comment les différents acteurs partenaires se saisissaient des questions liées aux archives ouvertes pour en faire un usage lié aux préoccupations de valorisation et de pilotage découlant des orientations impulsées par la globalisation, il était important d'observer quel était le rôle des professionnels de l'information-documentation au sein de ce schéma. Nous partirons dans un premier temps des tâches strictement documentaires effectuées dans le cadre de l'administration des plate-formes d'archives ouvertes, avant de nous intéresser plus particulièrement aux activités s'inscrivant dans l'évolution des métiers évoqués lorsque nous avons décrit le contexte de ce champ professionnel.

1 – Tâches documentaires courantes

Avant toute chose, il est important de rappeler que les archives ouvertes restent avant tout des dispositifs documentaires, même si des usages différents et liés à d'autres enjeux plus stratégiques peuvent en être faits. A ce titre, une grande partie du travail des bibliothécaires, documentalistes ou autres informaticiens affectés à l'élaboration, la mise en place et/ou la gestion d'une archive ouverte institutionnelle sont confrontés à des tâches relevant d'une approche strictement documentaire. Celle-ci concerne donc un travail lié aux documents déposés et diffusés, aux notices qui les décrivent et à l'optimisation des interfaces permettant le dépôt, mais aussi la consultation. Nous avons déjà brièvement évoqué lors de notre premier chapitre comment les fonctions documentaires liées aux différents outils existant pouvaient influencer le choix final. Car même si la matière première d'une archive ouverte reste les travaux des chercheurs, il est primordial de pouvoir organiser cette documentation de façon à ce que l'information diffusée puisse circuler de la meilleure façon. Ainsi, même s'il serait bénéfique qu'elles soient accompagnées d'un fichier attaché comportant le texte intégral des articles correspondants, il est important de pouvoir disposer de références correctement construites afin de favoriser la lisibilité des dépôts et permettre leur exploitation de façon optimale. Il s'agit par là, comme évoqué lors du chapitre

consacré à la mise en contexte des archives ouvertes au sein du champ de la communication scientifique, de porter un regard expert sur la qualité des données déposées par des chercheurs qui peuvent moins tenir compte de cette propreté des informations renseignées. C'est ce qu'estime Christine Okret-Manville : « laisser les chercheurs ou des vacataires déposer, c'est vraiment s'exposer à des erreurs. » Ce travail de vérification des notices est le plus souvent effectué lorsqu'une archive locale est mise en place, en conformité avec la volonté d'avoir la main sur la production scientifique. Ce contrôle qualité ressort donc systématiquement des tâches récurrentes effectuées par les personnels affectés à l'administration des plate-formes institutionnelles de l'INPT et des universités de Toulouse 1 Capitole, Paris-Dauphine et Angers. Le contrôle des notices semble plus difficile sur HAL car il ne peut être fait qu'a posteriori, quand il tient plus de la modération a priori du côté des archives locales, d'une vérification avant publication sur la plate-forme.

Dans certains cas, nous nous trouvons même au-delà du contrôle, puisque ce sont parfois les personnels des bibliothèques qui se chargent eux-mêmes des dépôts. Nous l'observons au SCD de l'INPT, qui va jusqu'à embaucher ponctuellement un contractuel lors des périodes de flux importants afin de participer à la saisie des dépôts des documents envoyés par les chercheurs et les laboratoires. Cette intervention directe des SCD se fait également dans le cadre des dépôts rétrospectifs. Souvent, lorsqu'une archive ouverte est mise en place, il est prévu que les chercheurs déposent leurs publications à partir de la date de création. Mais afin d'alimenter un peu plus l'archive ouverte, il peut également être prévu de déposer des documents et des notices antérieurs à cette date : dans ce cas de figure, les chercheurs envoient le plus souvent leurs références et documents et ce sont les bibliothécaires qui se chargent d'effectuer les saisies et les dépôts. Il s'agit là d'encourager les chercheurs à déposer en montrant la voie. Le SCD sert alors « d'appui pour motiver les troupes et s'occuper du rétrospectif. » Dans le cadre de ces dépôts effectués par les professionnels de l'information-documentation, le travail des personnels du SCD peut également aller plus loin. Le cas de l'Université Paris-Dauphine est à ce titre intéressant, puisque les personnels du SCD au service de cette institution se chargent eux-mêmes de déposer certains documents disponibles en ligne en libre accès, écrits par des chercheurs de l'Université mais absents de *Basepub* (leur archive locale) :

« La bibliothèque récupère donc le texte intégral qu'on peut trouver sur internet et qui n'a pas été déposé sur l'archive ouverte. C'est donc nous qui déposons ces documents. On regarde sur les pages des chercheurs, on voit les acquisitions qu'on fait, on fait une veille sur nos bases de données, sur Google Scholar, on fait des veilles tous azimuts pour voir ce qui est publié. »

Ces activités s'inscrivent donc dans une logique, comme nous l'avions évoqué lors de notre première partie à travers les propos de Sandrine Malotaux, de services aux chercheurs. Comme l'explique Claire Douady, certains chercheurs sont rétifs à l'idée de déposer leurs articles sur des archives ouvertes, et pas seulement pour des questions de droit d'auteurs. Ils peuvent en effet penser que « ce n'est pas à eux de faire ça car c'est du travail de valorisation et que ça devrait donc être fait par du support à la recherche et non par eux. » Il est donc important, pour favoriser l'usage de tels dispositifs de pouvoir offrir aux chercheurs un service qui soit le plus adapté possible à leurs besoins. Il est alors déterminant de pouvoir proposer, en plus des fonctionnalités de base offertes par les archives ouvertes (c'est à dire diffuser des documents), des services associés qui créent une certaine valeur ajoutée et encouragent les dépôts. Nous avons vu au cours du second chapitre de cette troisième partie que certaines de ces fonctionnalités pouvaient quelque peu se substituer au but premier des archives ouvertes en fournissant aux gouvernances et aux chercheurs des moyens de pouvoir mener à bien leur activité de valorisation et de pilotage et ne nécessitant que le dépôt des références des publications. Cependant, ce type de services semble très important pour les professionnels qui s'appuient beaucoup dessus pour favoriser l'usage des archives ouvertes institutionnelles. Dans le cas de l'Université d'Angers, Stéphanie Bouvier nous détaille précisément la nature de ces services : « Nous voulons que les chercheurs aient leur identification à eux, qu'ils n'aient pas besoin de se créer un compte, que leurs publications essaient sur les sites de l'université sans qu'ils n'aient besoin de rien faire, qu'ils aient toutes sortes de services qui soient déjà paramétrés. » L'idée est donc d'élaborer un outil qui soit le plus fonctionnel possible, afin de ne pas rebuter son utilisation et encourager les dépôts. C'est également quelque chose que nous retrouvons à l'Université de Tours, dont le SCD attend beaucoup des nouvelles fonctionnalités offertes par la version 3 de HAL : « il y a aussi l'histoire de la nouvelle version de HAL, qui devrait changer beaucoup de choses, ce qui nous a permis de vendre un peu ces nouveaux services. »

Nous constatons donc que les tâches et activités liées à l'administration d'archives ouvertes institutionnelles restent relativement proches de celles qui constituent habituellement le quotidien des professionnels de l'information-documentation. Le fait de développer des logiciels, nous l'avons déjà souligné, révèlent néanmoins des évolutions quant à la nature de ces métiers, et l'intégration de professionnels liés à l'informatique dans les processus d'élaboration de ces outils documentaires, et bien plus encore, nous l'avons vu. Cependant, outre cet aspect des tâches courantes devant être réalisées en lien avec un service extérieur au SCD, nous remarquons que les activités décrites ci-dessus recourent en grande partie le travail habituel des bibliothécaires et documentalistes. Le contrôle et la saisie des notices font appel à des logiques d'indexation et de description documentaire qu'on retrouve fréquemment dans le quotidien des professionnels de la documentation. La veille documentaire permettant de repérer des documents liés à l'institution mais non disponibles sur l'archive ouverte de l'Université alors qu'il est par ailleurs librement accessible reprend là des principes qui ont été appropriés par les métiers de l'information et de la documentation. Souvent, ces activités sont d'ailleurs intégrées aux tâches courantes de personnels déjà en place au moment de la création de l'archive ouverte. Nous n'avons ainsi pas rencontré de cas – mis à part l'embauche d'un informaticien pour renforcer l'équipe du SCD de Toulouse 1 Capitole – où des postes étaient spécialement créés pour ce dispositif et des profils particuliers recrutés. Cette situation se retrouve par exemple à Paris-Dauphine :

« L'équipe d'administration, ce sont principalement des agents de catégorie B. Ce sont des gens qui font du catalogage, de la formation, du service public. Ce sont les personnes qui s'occupent de rentrer les publications et de faire de la veille documentaire sur un centre (une personne par centre). On a mis ça comme complément de leurs fonctions de catalogage, car c'est aussi une forme de catalogage avec de la recherche documentaire. »

Ce type de cas de figure est très courant, notamment du côté des personnels qui gèrent les portails HAL, où l'on trouve des agents de bibliothèque (de catégorie A ou B) mais aussi des ITRF en BAP F (qui correspond au métiers de l'information), dont la mission principale est souvent la gestion des ressources numériques. Les archives ouvertes entrent donc dans le cadre des missions des personnels affectés à des postes en lien avec le numérique, mais qui ne bénéficient pas spécialement d'une formation orientée vers l'informatique. Cédric Arnal résume donc de façon représentative la question des profils professionnels mobilisés dans le cadre d'une archive ouverte institutionnelle : « Les profils sont variés, ce sont des personnes qui sont recrutées au SCD, et la partie *OATAO* fait partie de leurs missions, c'est inscrit sur la fiche de poste. »

Les archives ouvertes institutionnelles universitaires : les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la globalisation de l'Enseignement supérieur

Nous le voyons, la plupart des tâches liées à la gestion des dispositifs institutionnels de libre accès recourent des activités traditionnellement menées dans le champ de l'information-documentation. D'où une intégration de ces missions au sein des fiches de poste. Voyons désormais comment les archives ouvertes et notamment l'élaboration d'un tel projet peuvent confronter le champ professionnel qui nous intéresse ici à de nouvelles tâches.

2 – Des acteurs au cœur des instances de pilotage de l'Université

L'analyse du rôle des professionnels de l'information et de la documentation dans les projets de mise en place d'un portail institutionnel d'archives ouvertes nous amène en effet à envisager une activité qui dépasse le cadre strictement technique du traitement documentaire. Si nous remontons l'échelle chronologique et observons la phase antérieure à la mise en service du dispositifs, nous nous apercevons que le rôle des bibliothécaires et documentalistes est déterminant dans la conduite de projet, ainsi que l'avant-projet. La plupart des projets, en cours ou bien en fonctionnement, ont été amorcés par les SCD, parfois de façon isolée, parfois en accord avec d'autres composantes de l'Université comme des laboratoires ou bien le vice-président de la recherche. Pour les projets où le SCD a créé cette impulsion seul, où l'initiative est strictement venue du service de la documentation de l'Université, les personnels porteurs de cette volonté ont dans un premier temps dû passer par une phase de démarchage auprès des acteurs que la mise en place d'un tel dispositif est susceptible de mobiliser. Cette étape a par exemple été déterminante à l'Université d'Angers : « Avant que le projet ne débute concrètement, il a fallu convaincre les politiques et les chercheurs, même si c'est toujours en cours d'ailleurs, leur faire connaître l'*open access* et les archives ouvertes et les convaincre d'avoir une archive ouverte institutionnelle. »

Nous remarquons donc que la mise en place d'un projet d'archives ouvertes pousse les professionnels de l'information-documentation à multiplier les contacts avec les partenaires universitaires. Traditionnellement, les personnels de bibliothèque entretiennent des liens relativement rares avec les autres composantes du même établissement, comme les instances décisionnaires ou bien les chercheurs. Outre les conseils documentaires, ou des projets d'action culturelle souvent ponctuels, qui peuvent lier de façon concrète recherche et documentation, ces deux entités restent le plus souvent cloisonnées, la seconde étant au service de la première. Dans le cas d'un pré-projet d'archive ouverte, les personnels du SCD sortent donc de leur rôle habituel pour, sans aller jusqu'à faire pression, entrer dans une logique d'influence, et s'inscrire en cela

dans le rôle préconisé par l'IFLA,⁷⁶ enjoignant les professionnels de l'information à militer pour le développement du libre accès. Et si cette action de démarchage de la part des SCD peut à l'occasion se dérouler avant que le projet soit lancé, elle est systématique lorsque l'archive ouverte est mise en service, afin d'en présenter les fonctionnalités et d'encourager son usage. Ce temps de conviction s'est notamment observé à l'Université Toulouse 1 Capitole : « Lorsque la plate-forme s'est ouverte en 2013, on a un peu pris notre bâton de pèlerin et nous avons rendu visite à tous les laboratoires de l'Université pour leur présenter la plate-forme. » Les archives ouvertes représentent donc un outil particulier, qui s'inscrit dans une logique de service pour l'institution et les chercheurs (qui y trouvent de l'intérêt dans leur démarche de valorisation et de pilotage), avec néanmoins une contrepartie de leur part, puisque c'est leur travail qui doit alimenter l'outil. Un travail de persuasion doit donc être effectué par les bibliothécaires et documentalistes, afin de convaincre les partenaires de créer un portail, puis dans le but d'encourager son utilisation.

Et entre ces deux phases pré et post-projet, ces contacts entre les partenaires sont également réguliers. Les professionnels de l'information-documentation sont également au cœur des projets menés, le plus souvent en tant qu'initiateurs de ces projets, et sont amenés à travailler en collaboration étroite avec des personnes issues de la gouvernance ou bien du monde de la recherche. Pour exemple, l'archive ouverte de l'Université de Grenoble-Alpes rassemble la production scientifique de l'ensemble des institutions d'Enseignement supérieur de la ville ainsi que de la Savoie (c'est une COMUE). Ce projet s'est concrétisé à l'issue d'un certain nombre de rencontres entre plusieurs groupes de travail : un comité de pilotage destiné à l'élaboration d'un système d'information propre à la recherche menée à la COMUE a été créé, sur lequel les personnels des SCD se sont greffés en créant un groupe de travail dédié à la partie consacrée aux publications dans ce système d'information. C'est ce groupe de travail qui a préconisé au comité de pilotage l'ouverture d'un portail sur l'archive nationale HAL. La somme des personnes impliquées dans ce comité de pilotage et ce groupe de travail rassemblait de nombreux et différents profils : outre plusieurs personnels des différents SCD composant la COMUE ainsi que quelques documentalistes de laboratoires, deux vice-présidents de la recherche, deux vice-présidents du système d'information ainsi que des représentants de la gouvernance pour deux autres institutions n'étant pas représentées par ces quatre vice-présidents et enfin trois représentants des laboratoires étaient impliqués. A travers un projet d'archive ouverte – et bien que celui-ci implique

76 International federation of library associations and institutions (IFLA). *op. cit.*

un nombre d'acteurs particulièrement élevé étant donné que l'institution concernée regroupe plusieurs établissements – nous remarquons donc que les professionnels de l'information-documentation sont amenés à travailler en collaboration avec des profils qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de côtoyer sur des projets de cette envergure. L'implication, le travail et la conduite de ce type d'équipes placent donc ces professionnels au cœur des instances de pilotage de la recherche et impliquent des compétences de management qu'il convient d'appliquer ici pour favoriser au mieux la cohésion et concilier des attentes qui ne sont pas toujours les mêmes de la part de chaque partenaire. Nous avons en effet vu que les gouvernances et les chercheurs pouvaient éventuellement se méseprendre sur la question de l'évaluation. Stéphanie Bouvier, qui a conduit le projet *Okina* à l'Université d'Angers met en lumière cet aspect du travail : « Il faut inclure aux partenaires la direction du numérique, le service communication, la direction de la recherche. Une archive institutionnelle c'est réussir à faire travailler ensemble tous ces gens, ce qui n'est pas forcément évident. »

Entendons-nous bien, les tâches de management et de pilotage s'appliquent également au monde de la documentation. Ce qui est nouveau ici, c'est la nature des projets, qui ne sont plus strictement documentaires, mais englobent des enjeux plus larges, et stratégiques, qui ne concernent habituellement que la gouvernance des universités ou les chercheurs. L'évolution et l'adaptation des métiers qui nous intéressent ici aux technologies numériques ont eu pour effet – et l'observation de la mise en place des archives ouvertes témoigne de cet état de fait – de rapprocher les services documentaires des instances de gouvernance des universités. Cette expertise sur les outils pouvant éventuellement être mobilisés pour mettre en place une archive ouverte place les bibliothécaires et documentalistes au centre de ces groupes de travail. Leur regard particulier sur les différentes solutions existant leur permet de sélectionner l'outil le plus en adéquation avec les attentes des différents partenaires ainsi qu'avec les moyens pouvant être mobilisés. L'entretien réalisé avec Lucie Albaret, de l'Université de Grenoble-Alpes, fait bien apparaître cette phase d'étude où les connaissances des professionnels de l'information sont déterminantes :

« On n'est pas parti directement sur HAL. On a évalué l'offre (*EPrints*, *Ingenio*, *DSpace*, et *ORI-OAI*) et au dernier trimestre de 2012, nous nous sommes réunis entre personnels des SICD, des laboratoires ainsi qu'avec des informaticiens pour voir ce qui pouvait convenir. Ce groupe de travail a alors fait une recommandation au comité de pilotage, qui préconisait HAL. »

Nous le voyons, la mise en place d'une archive ouverte institutionnelle propre à une université conduit les personnels du SCD, le plus souvent responsables de la documentation numérique, à inclure le libre accès à leurs missions, et en cela à s'engager concrètement pour convaincre les décideurs politiques et les partenaires d'emprunter cette voie. Un engagement qui s'inscrit dans la continuité de ce que préconise l'IFLA, dépassant quelque peu le traditionnel devoir de réserve devant être observé, et se prolonge avec la conduite de projet où les professionnels de l'information sont amenés à mettre en avant leurs compétences. Et comme nous avons pu le constater, les attentes de chacun peuvent éventuellement conduire à un certain détournement de la fonction première des archives ouvertes pour s'intégrer à des logiques plus stratégiques.

3 – La formation comme outil de promotion du libre accès

La pédagogie, sur des sujets comme les archives ouvertes est donc importante. Et la phase de démarchage auprès des partenaires pour amorcer un projet d'archive ouverte institutionnel implique d'en faire preuve. Aussi, et car nous avons pu voir que la majorité des dépôts ici observés (outre l'Université d'Angers, et vraisemblablement l'INPT dès la rentrée) ne pouvaient guère faire plus que contraindre les chercheurs à déposer leurs notices d'articles pour recueillir le signalement exhaustif de la production scientifique locale, les bibliothécaires et documentalistes sont amenés à poursuivre leur travail de sensibilisation aux enjeux du libre accès. A ce titre, et c'est quelque chose qui ressort de façon flagrante de nos entretiens, la formation, ou bien les temps d'information – qu'il conviendra de distinguer – jouent un rôle prépondérant dans l'action de sensibilisation que mènent de façon récurrente les personnels des SCD auprès des chercheurs.

Ces temps de médiation peuvent donc prendre des formes relativement diverses, se dérouler à des fréquences plus ou moins soutenues. Les rencontres organisées auprès des laboratoires en font par exemple partie. Il s'agit le plus souvent ici davantage de temps d'information que de formations à proprement parlé. On distingue ce type de présentation des formations, qui sont davantage personnalisées et prennent réellement la forme de travaux pratiques où la plate-forme mise en place est utilisée par les déposants en présence des bibliothécaires formateurs, qui leur font réellement effectuer des dépôts avec leurs articles.

Comme nous l'ont parfois indiqué certains de nos répondants, les rencontres personnalisées sont le plus souvent préférées aux temps de formations collectives, plus difficile à mettre en place, car assez peu fréquentées. C'est notamment le cas à l'Université Toulouse 1 Capitole, où Chrystèle

Mabic nous explique ceci : « On n'a rien prévu en terme de formations collectives parce qu'on part du principe qu'on aura du mal à convaincre les chercheurs. Ils ne sont pas du tout sensibilisés à cette question des archives ouvertes. » Toujours à Toulouse, l'INPT a participé en 2013 à l'*Open Acces Week*, qui est une manifestation internationale visant à promouvoir les principes du libre accès. A cette occasion, des temps conviviaux de formation ont été organisés dans l'enceinte de l'institut afin de sensibiliser les chercheurs à l'*open access* et les former au dépôt sur *OATAO*. Or, Cédric Arnal confirme à travers le bilan de cette manifestation les craintes de son homologue toulousaine précédemment citée : « Pour l'*Open Access Week* c'est assez catastrophique, on se retrouve entre nous. Les chercheurs ne viennent pas. Nous ne trouvons pas les bons leviers pour les attirer. »

Cette préférence pour des temps d'information, de présentation générale de l'outil plutôt que de formations pratiques de groupe tient également aux rapports entretenus par les chercheurs et les personnels des SCD. Nous avons déjà mentionné le fait que les potentiels déposants pouvaient être réticents à l'idée de déposer leurs articles car ils estiment pour certains que ce n'est pas à eux de le faire mais au service d'appui à la recherche. Lorsqu'est abordée la question de la formation, cette idée se retrouve peu ou prou, même si elle est exprimée différemment. C'est notamment le cas à l'Université de Paris-Dauphine : « Mais c'est assez difficile ici dans la mesure où les chercheurs sont ancrés dans un état d'esprit où de toute façon ils n'ont rien à apprendre. » Le dialogue autour de l'utilisation des plate-formes dont sont censés s'emparer les chercheurs semble donc généralement relativement difficile à installer avec les publics visés. Lorsque c'est le cas, puisque les formateurs ne rencontrent tout de même pas que des refus, ces temps de formation ou d'information sont l'occasion de désamorcer un certain nombre de clichés sur le libre accès, et de corriger certaines idées reçues pouvant décourager le dépôt et notamment l'ajout du texte intégral aux notices déposées. De nombreux sujets sont abordés, mais certains d'entre eux peuvent revenir de façon plus récurrente.

Le principal d'entre eux reste la question des droits d'auteurs, sur lesquels les chercheurs ne sont pas toujours au point, et où le rôle pédagogique des bibliothécaires et des documentalistes est le plus déterminant. La principale crainte des potentiels déposants est de contrevenir aux politiques des éditeurs chez qui ils publient et de se voir par la suite empêchés de pouvoir republier dans leurs revues. Il est donc important d'expliquer le fonctionnement du circuit éditorial afin de

dissiper ces malentendus, et éviter les idées reçues sur la sévérité des éditeurs vis à vis des chercheurs déposant leurs articles sur des archives ouvertes. Lucie Albaret explique ainsi : « on les rassure sur la partie juridique et le fait que les éditeurs ne vont rien leur faire s'ils déposent en archive ouverte » tandis qu'à Tours, Bruno Boissavit nous donne des exemples de questions fréquemment posées par les chercheurs au sujet des conséquences sur leurs relations avec les éditeurs s'ils choisissent de diffuser leurs articles en libre accès : « "est-ce que je peux publier ailleurs ?", "je ne peux pas me permettre de ne pas aller sur cette revue plutôt que sur une autre", "mon engagement pour le libre accès aura-t-il des retombées néfastes pour moi ?" » Il est donc important de pouvoir apporter des réponses à ces questions, et montrer qu'il existe des outils permettant de prendre connaissance des politiques des revues et être au fait de leurs droits en matière de diffusion de leurs articles. Ainsi, les outils SHERPA/RoMEO⁷⁷ et Héloïse⁷⁸ sont fréquemment signalés aux chercheurs, qui peuvent s'y rendre, entrer le nom des revues où ils publient et connaître les politiques adoptées par leurs éditeurs en matière de libre accès. Combinées avec les informations contenues dans leurs contrats, ces outils permettent de pouvoir se situer. Il s'agit de connaître les durées d'embargo et les versions d'articles autorisées à la diffusion (version de travail, version validée par le comité de lecture, ou version de l'éditeur). Outre le fait que les chercheurs voient le dépôt de leurs articles comme une contrainte, cette méconnaissance des politiques éditoriales reste le principal frein à l'alimentation des archives ouvertes. Un important travail pédagogique est donc à opérer sur ce point. Et puisque les politiques ne semblent pas en mesure d'encourager par leur poids l'augmentation des ajouts du texte intégral aux notices, le changement doit se faire dans les têtes, d'où l'importance de multiples temps d'information et de formations, où l'enjeu pour les professionnels est de faire évoluer les mentalités. Dans ce sens, il s'agit de recentrer le libre accès dans le contexte originel de son développement. Cédric Arnal explique ainsi : « Il arrive éventuellement de tomber sur des chercheurs un peu réticents au libre accès mais le fait de parler des coûts d'abonnement fonctionne en général bien. »

Ces arguments ne suffisent toutefois parfois pas, et les rencontres avec les chercheurs peuvent aussi faire la part belle à la valeur ajoutée que représentent les archives ouvertes pour la visibilité des chercheurs. C'est le cas à l'Université de Clermont-Ferrand :

77 <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

78 <http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>

« L'argument qui fonctionne bien, et parce que les chercheurs ne connaissent pas cela, ce sont les services associés de HAL. C'est à dire qu'ils vont pouvoir créer une page web recensant leurs publications scientifiques, créer des listes bibliographiques en quelques clics. Je fais souvent découvrir ça en formation et ils me disent « c'est génial » parce qu'en terme de valorisation de la recherche, ils voient que dans un domaine où c'est de plus en plus concurrentiel, pouvoir montrer ses publications dans une belle page web c'est très apprécié. »

Ces fonctionnalités ont un effet d'appel sur les archives ouvertes et peuvent effectivement encourager leur utilisation. Nous avons cependant déjà observé comment les usages stratégiques pouvaient par ailleurs détourner le but premier des archives ouvertes et favoriser le signalement de notices plutôt que la diffusion d'articles en texte intégral.

Face à des idées reçues bien ancrées et des pratiques de plus en plus courantes, les professionnels de l'information et de la documentation ont alors pris le parti d'amorcer ce travail pédagogique en amont. Étant amenés à intervenir dans des rencontres de formations/information auprès des doctorants, le plus souvent sur la thématique de la recherche scientifique dans le contexte du web, les intervenants issus des SCD essaient le plus fréquemment de sensibiliser du même coup ces thésards aux principes du libre accès. L'idée étant ici de s'adresser à un public qui connaît peut-être davantage les enjeux liés à la communication scientifique sur internet, et est plus familier avec les TIC. De plus, en débutant ce travail pédagogique en amont, il s'agit d'influer sur les pratiques d'étudiants qui seront potentiellement des acteurs à part entière de la recherche future. C'est la vision des choses de Christine Okret-Manville : « on essaie de travailler en priorité avec les doctorants en se disant qu'ils seront les futurs chercheurs. »

Devant les réticences, et le manque de poids politique pour tenter de les faire tomber, la pédagogie reste donc un des outils principaux pour les professionnels de l'information et de la documentation dans leur mission de promotion de l'outil mis en place par l'institution. A la manière du travail préalable devant être effectué auprès des décideurs et des directeurs d'unités avant le début des projets, cette phase didactique se doit d'être perpétuelle afin de s'adresser au plus grand nombre, en tentant d'être le plus exhaustive possible, en impliquant les nouvelles générations de doctorants ainsi que chaque chercheur nouvellement arrivé. Cette forme de démarchage s'inscrit donc dans les missions de formation qui ont récemment intégré les missions générales des professionnels de l'information-documentation, et vient compléter un ensemble de

tâches diverses, tant techniques que managériales, que les personnels de bibliothèque affectés à la mise en place et l'administration d'archives ouvertes institutionnelles universitaires sont amenés à réaliser.

Nous avons donc pu voir au cours de cette troisième partie comment nos entretiens avaient pu nous donner une vue d'ensemble sur le paysage des archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises. D'un ensemble divisé entre plusieurs solutions – centrale ou locale – nous avons montré comment les politiques, dans le cadre d'une appropriation de l'outil conforme à des visées stratégiques de valorisation et de pilotage, ainsi que freinées par une législation rendant difficile l'automatisation de la diffusion des résultats de recherche en texte intégral, se montraient en acte relativement peu incitatives, même si elles adoptaient un discours évidemment favorable à l'utilisation des archives ouvertes mises en place en leur nom. Face à cela, les responsables documentaires de ces dispositifs, dans le cadre de leur mission liée à l'encouragement de l'accès libre à l'information, sont amenés, de la phase préalable au lancement des projets à la mise en service, à effectuer un travail pédagogique de persuasion, destiné à encourager le développement d'un usage allant dans le sens d'une diffusion d'articles de recherche en texte intégral, et non dans celui d'un recensement de production scientifique.

Conclusion

L'exploration du sujet des archives ouvertes ramené à l'échelle des institutions universitaires nous a donc conduit à replacer le développement de ces dispositifs dans un contexte particulier, qui était celui de la globalisation de l'Enseignement supérieur. Au-delà d'une étude consacrée aux aspects techniques de ces outils de diffusion et de dissémination de l'information scientifique et technique – et par-là d'une documentation particulière – il s'agissait de replacer les archives ouvertes dans un contexte de gouvernance politique de la recherche pouvant favoriser leur mise en place par des institutions universitaires de grande envergure, et d'analyser la façon dont les personnels issus des SCD et des services documentaires pouvaient se positionner vis à vis de cela.

De fait, les liens entre les professionnels de l'information-documentation et ces dispositifs se manifestent par la réalisation de tâches documentaires assimilables aux activités techniques qui régissent leur quotidien, notamment en ce qui concerne la description documentaire, l'indexation. Y compris au sein de cette observation focalisée sur le rôle opérationnel, le sujet ici abordé nous offrait cependant un angle de vue intéressant pour envisager les évolutions de ces métiers à l'aune des évolutions du numérique. Une attention particulière aux plate-forme développées localement par les équipes des universités concernées (l'INPT de Toulouse, les universités d'Angers, de Paris-Dauphine et de Toulouse 1 Capitole) a ainsi pu montrer comment les bibliothécaires et les documentalistes étaient amenés à travailler en collaboration de plus en plus étroite avec les services informatiques des structures auxquelles ils appartiennent. De façon générale, nous nous sommes tout de même trouvé face à des professionnels déjà en charge des services numériques des SCD auxquels ils étaient affectés, et qui manifestaient un intérêt certain pour les TIC. Les activités liées à la gestion de l'archive ouverte sont donc le plus souvent intégrées à leurs postes et ne semblent pas créer de rupture outre mesure avec les tâches techniques habituellement exercées.

En outre, nous avons également pu noter l'émergence d'impératifs nouveaux pour les professionnels observés, et davantage liés à l'environnement professionnel créé à l'occasion d'un projet visant à mettre en place et développer une archive ouverte institutionnelle universitaire. C'est précisément à ce niveau que les évolutions induites par la globalisation des universités influent concrètement sur la façon dont sont menés les projets d'archives ouvertes par les délégués issus des SCD. A la différence de projets menés en interne au sein de la bibliothèque où

les vues sont essentiellement tournées vers des buts communs à la profession, la mise en place des archives ouvertes implique des rapports soutenus avec des partenaires issus d'entités diverses et qui ne partagent pas forcément les mêmes objectifs que les bibliothécaires, ne se font pas les mêmes représentations sur les dispositifs de libre accès. Nous avons supposé au début de ce travail que le contexte actuel du monde académique favorisait de façon directe l'émergence de plate-formes communes à l'ensemble des universités, ce qui n'appelait pas les mêmes logiques que la mise en place d'archives ouvertes institutionnelles créées au sein d'entités plus réduites comme les laboratoires. A l'échelle d'une université, la participation des décideurs représentant un niveau hiérarchique supérieur pouvait rendre plus difficile le consensus et multiplier les points de vue, les objectifs. Ce que nous souhaitons ici étudier était donc la façon dont les professionnels de l'information et de la documentation pouvaient faire prévaloir leurs missions et le principe de libre accès vis à vis d'attentes politiques s'appuyant certes sur les principes de circulation de l'information, mais prolongeant cela pour atteindre des buts différents, détournés, davantage tournés vers des fonctionnalités stratégiques et les bénéfices liés à la circulation de la production scientifique institutionnelle.

Nous avons donc pu observer, à travers les éléments délivrés par nos répondants, de quelle façon l'archive ouverte institutionnelle pouvait certes fournir un outil aux chercheurs volontaires pour déposer leurs articles et les diffuser sans barrière, mais également comment l'impulsion politique menant à la mise en place de tels dispositifs pouvait finalement se révéler insuffisante sur la durée pour encourager la multiplication des dépôts, et notamment des fichiers joints en texte intégral qui font tout l'intérêt initial des archives ouvertes. Ces dernières ne sont donc plus seulement vues comme des outils favorisant la circulation des résultats de recherche et permettant de contourner les contraintes posées par les coûts d'abonnement de plus en plus élevés proposés par les éditeurs. Nous l'avons remarqué, alors que nous avons émis l'hypothèse que les budgets de plus en plus élevés devant être alloués aux abonnements aux revues – papier ou bien sur supports numériques – pouvaient influencer sur les décisions institutionnelles conduisant à la création d'un portail propre à la structure, nous nous sommes rendu compte que ce facteur n'entraîne pas du tout en ligne de compte du côté des politiques. C'est pourtant ce biais qui semble le plus à même de favoriser une exploitation du potentiel des archives ouvertes le plus en conformité avec l'objectif initial de ce type d'outil, et d'encourager clairement au dépôt du texte intégral des articles.

A la place, ce sont des aspects plus stratégiques qui ont été retenus par les décideurs politiques ainsi que par les chercheurs, qui ne requièrent pas un engagement aussi fort sur l'accès à la production scientifique locale. Si l'apport de visibilité qu'impliquent les dispositifs de libre accès n'est pas nécessairement détaché du besoin de mettre à disposition sans barrière des articles dans leur intégralité (sans pour autant être indispensable), les fonctionnalités annexes offertes par les archives ouvertes ont quelque peu éclipsé leur objectif initial pour être essentiellement envisagées comme des outils d'aide au pilotage s'inscrivant dans des systèmes d'information englobant l'ensemble des composantes des universités. Alors que cet aspect de l'outil avait initialement été pensé pour encourager le développement et l'utilisation de tels dispositifs, nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation où les politiques voient essentiellement les archives ouvertes comme des bases de données permettant de regrouper l'ensemble de la production scientifique de l'institution, tout en présentant l'avantage de n'être pas confinées au cadre restreint de l'établissement, pour également jouer un rôle de diffusion qui permet de témoigner de l'activité de ses chercheurs. Soit la possibilité de faire d'une pierre deux coups.

Les politiques adoptées par les universités, mais pas seulement, jouent donc un rôle ambivalent dans ce schéma, et agissent comme un *pharmakon* potentiel, jouant le rôle de poison – toute proportion gardée – et pouvant aussi jouer celui du remède. Cette dualité peut se dérouler à plusieurs niveaux, mais fonctionne selon le même schéma. Que l'on se place du point de vue des politiques universitaires ou bien, à un échelon plus élevé, de celui des politiques ministérielles, nous observons un encouragement à l'utilisation des archives ouvertes, mais qui reste flou et relativement peu directif. Certes, ces prises de position influent sur les décisions de créer des archives ouvertes, mais ne sont pas assez incitatives pour assurer une utilisation pérenne et pleinement opérationnelle de ces dispositifs. D'un côté les politiques se montrent favorables aux archives ouvertes, mais de l'autre, ne mettent pas vraiment en place les moyens de pouvoir exploiter pleinement leur potentiel. L'Etat confère ainsi un statut particulier aux chercheurs, qui ne permet pas, a priori, d'automatiser le dépôt de leurs résultats de recherche en libre accès. A l'échelon inférieur, les universités ne cherchent généralement pas à contourner cette législation car elles n'y tirent aucun intérêt déterminant. Nous observons donc des politiques apparemment volontaristes, mais qui ne mettent par la suite pas en place les moyens de rendre opérationnelles ces volontés.

C'est donc du haut que peuvent venir les impulsions permettant réellement de mettre en place un libre accès conforme aux préceptes initiaux du mouvement, tout en pouvant assurer également le rôle d'agent de valorisation et de pilotage que recherchent chercheurs et institutions. Ainsi, des programmes de recherche se créent et incluent pleinement la logique consistant à rendre publics les résultats obtenus. Au niveau européen, le programme Horizon 2020 s'inscrit dans la dynamique du libre accès et adopte une politique claire au sujet de la restitution des articles consécutifs aux recherches que ce programme a subventionnées :

« toutes les recherches financées par le biais de ce programme devront être également disponibles en libre accès avec un embargo de 6 mois maximum pour les sciences dures et de 12 mois pour les sciences humaines et sociales. La procédure sera la suivante : soit les travaux seront immédiatement mis en ligne par l'éditeur, soit les chercheurs diffuseront les travaux par le biais d'archives ouvertes. »⁷⁹

Il existe donc des moyens, sans obliger de façon coercitive les chercheurs à rendre disponibles leurs articles sans barrière, de favoriser le développement du libre accès. Il s'agit là de mesures incitatives basées sur le versement de financements en échange d'une publication du fruit de la recherche de façon libre. C'est notamment la voie que souhaite prendre l'Université d'Aix-Marseille, et qui paraît être un bon compromis entre le fait d'inciter fortement au dépôt en libre accès, tout en laissant le choix aux chercheurs :

« il y a une partie du bonus recherche qui est soumis au dépôt dans HAL (c'est une incitation financière qui sera mise en place pour 2016 : elle est effective mais nous ne pouvons pas la mettre en place tant que le portail n'est pas en fonctionnement, car nous ne pouvons pas suivre ce qui est déposé et ce qui ne l'est pas, et elle sera en revanche pleinement effective quand nous sortirons de HAL). »

Les archives ouvertes sont donc au centre de considérations politiques fortes, notamment dans le cadre d'institutions aussi importantes que les universités, qui rassemblent un nombre important de profils de chercheurs. Les professionnels de l'information et de la documentation se trouvent donc au centre de ces enjeux et se doivent de faire prévaloir leurs missions axées sur l'accès à la documentation. Cela passe donc, nous l'avons vu par un important travail de démarchage, de persuasion, afin d'influer sur les politiques d'établissement. Mais le renversement du paradigme documentaire impliqué par les archives ouvertes et le rôle joué par les SCD dans leur mise en place

79 Bêche Vincent. « Horizon 2020 : l'Union Européenne agit en faveur du LA » [En ligne] in *Archives ouvertes*. 27 juin 2014. Disponible sur <<http://openarchiv.hypotheses.org/2242>> (consulté le 28 août 2014)

et leur fonctionnement rend difficile l'influence sur ces acteurs mobilisés. A la différence du rôle traditionnel de la documentation, dont le bénéfice direct revient aux publics de l'institution et se traduit généralement par un accès à de la documentation, les archives ouvertes s'appuient sur le travail de ce même public afin de le rediffuser vers l'extérieur de la structure. Indirectement, les scientifiques gagnent en visibilité, tout comme l'institution, qui y gagne également un outil de pilotage. Ces aspects sont importants pour encourager la mise en place d'archives ouvertes, font effet d'appel, mais ces partenaires ne trouvent pas à travers ce dispositif le même bénéfice documentaire qu'habituellement. Comme nous l'avons présumé dans notre première partie, les bibliothécaires et documentalistes ont modifié leur rôle au sein de la communication scientifique pour ne plus seulement recueillir la production existante et la redistribuer vers l'intérieur de l'institution. Leur rôle s'est prolongé par la participation active à la diffusion de la recherche, via la mise en place des archives ouvertes.

A l'instar de nombreux dispositifs internet, et du web en général, le mouvement des archives ouvertes s'appuie sur un effet de réseau, qui fait dépendre la réussite et le fonctionnement de ces outils de leur utilisation par un nombre important de chercheurs, d'institutions. Ce modèle fonctionne donc sur une logique d'échange, qui relève du don/contre-don, où l'on cherche à faciliter l'accès des chercheurs à la production scientifique de leurs homologues. Ce système ne peut donc fonctionner que si les chercheurs, dont les travaux constituent l'essence même de ces dispositifs, comprennent que s'il leur est avantageux de bénéficier de l'ouverture de l'accès aux articles dans leur travail quotidien, il est également important en retour d'alimenter ces archives ouvertes, pour que les déposants puissent également tirer avantage de cette libération de l'accès. Les professionnels de l'information et de la documentation sont donc des maillons essentiels dans cette chaîne et servent d'intermédiaire entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution. Participant désormais pleinement au processus de dissémination de la recherche, et plus seulement en tant que curatrices de l'information, les bibliothèques universitaires s'inscrivent dans le schéma de la communication en fournissant une alternative au circuit éditorial. Il ne s'agit pas là de remplacer ce circuit, mais de pouvoir, tout en respectant son modèle économique, contourner les barrières posées par les éditeurs afin de rendre plus performante la circulation des informations, et par là même optimiser l'avancée de la recherche.

Les professionnels rattachés au champ de l'information-documentation effectuent donc un travail pédagogique important pour faire accepter cette évolution du paradigme dans lequel nous nous trouvons. Peut-être plus que les politiques incitatives, c'est cette évolution de la façon de concevoir la communication scientifique, et le rôle de chacun des acteurs qui y prennent part, qui semble être la plus à même d'influer en profondeur pour favoriser le développement des archives ouvertes. C'est au terme de ce travail que les politiques très incitatives pourront être en adéquation avec les conceptions réelles des chercheurs vis à vis du mode de communication de leurs travaux. La prise de position récente du Conseil international pour la science montre que ce travail commence à payer, et que le regard des chercheurs sur les archives ouvertes peut aussi aller dans le même sens que celui des bibliothécaires et des documentalistes, voyant ces dispositifs comme des outils au service de la circulation des résultats de la recherche, que les fonctionnalités annexes ne doivent pas éclipser au profit d'enjeux stratégiques, mais plutôt compléter pour encourager l'ouverture de l'accès aux résultats de recherche :

« L'accès aux résultats scientifiques doit être exempt de barrière financière et immédiat pour les chercheurs et pour n'importe quel utilisateur. Il ne doit pas avoir de restriction d'utilisation sous réserve de mentionner leur auteur de manière appropriée. Pour le Conseil, les métriques et indicateurs doivent être une aide à l'évaluation de la recherche et des chercheurs et doivent contribuer à la promotion du Libre Accès. »⁸⁰

Une avancée encourageante pour le développement du libre accès, montrant que les apports documentaires au monde de la recherche et de sa communication commencent à être pris en compte de façon globale dans le paysage académique.

80 Hameau Thérèse. « Prise de position du Conseil international pour la science en faveur du Libre Accès » [En ligne] *in Libre accès à l'information scientifique et technique : Actualités, problématiques et perspectives*. 4 septembre 2014. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Prise-de-position-du-Conseil>> (consulté le 4 septembre 2014)

Table des matières

Remerciements.....	4
Sommaire.....	5
Introduction.....	6
Première partie – Quel contexte pour la mise en place d'archives ouvertes institutionnelles ?...12	
<i>Chapitre 1 – Le contexte d'une Université en mutation.....</i>	<i>12</i>
1 – L'Université française dans le contexte de la LRU.....	13
2 – Des besoins plus forts en terme de valorisation de la recherche scientifique.....	16
3 – Un contexte budgétaire difficile.....	20
<i>Chapitre 2 – Des métiers de l'information-documentation qui évoluent.....</i>	<i>23</i>
1 – L'incidence du numérique et des TIC sur les métiers de l'information-documentation.....	23
2 – Des ressources importées à la documentation externalisée.....	26
3 – Éthique professionnelle et archives ouvertes.....	30
<i>Chapitre 3 – Etat des lieux des archives ouvertes en France.....</i>	<i>33</i>
1 – Un dispositif protéiforme.....	34
2 – Un outil concurrencé au sein de la communication scientifique	37
3 – Archives ouvertes, logique institutionnelle et validité de l'information.....	40
Deuxième partie – Méthodologie de l'expérimentation.....43	
<i>Chapitre 1 – Rédiger un questionnaire.....</i>	<i>43</i>
1 – L'entretien semi-directif.....	43
2 – Le guide d'entretien.....	46
<i>Chapitre 2 – Réunir un panel.....</i>	<i>49</i>
1 – Définir la cible.....	50
2 – Établir la liste des destinataires et prendre contact.....	54
<i>Chapitre 3 – Réaliser les entretiens.....</i>	<i>56</i>
1 – Le déroulement des entretiens.....	56
2 – La retranscription et le traitement des résultats.....	59
Troisième partie – Les archives ouvertes institutionnelles universitaires françaises : approches technique, politique et professionnelle.....62	
<i>Chapitre 1 – Différentes solutions, des politiques similaires</i>	<i>63</i>
1 – Les Universités présentes sur HAL.....	63
2 – Les logiciels.....	67
3 – Des politiques unanimement peu incitatives.....	70
<i>Chapitre 2 – La mise en place d'une archive ouverte institutionnelle : dans quel but ?.....</i>	<i>73</i>
1 – La question de la visibilité.....	74
2 – Un outil de pilotage et d'évaluation.....	76
<i>Chapitre 3 – Quel rôle pour les professionnels de l'information-documentation ?.....</i>	<i>79</i>
1 – Tâches documentaires courantes.....	80
2 – Des acteurs au cœur des instances de pilotage de l'Université.....	83
3 – La formation comme outil de promotion du libre accès.....	87
Conclusion.....	92
Table des matières.....	98

Bibliographie.....	100
Annexes.....	110
<i>Annexe 1 : Version 1 du guide d'entretien.....</i>	<i>110</i>
<i>Annexe 2 : Version 2 du guide d'entretien.....</i>	<i>111</i>
<i>Annexe 3 : Récapitulatif des prises de contact pour la phase d'entretien.....</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 4 : Mail envoyé aux différentes structures contactées.....</i>	<i>113</i>

Bibliographie

Acquier Françoise. « Hal – Academia.edu, jouer des complémentarités ! » [En ligne] *in le Cresson veille et recherche...* 16 décembre 2013. Disponible sur <<http://lcv.hypotheses.org/8409>> (consulté le 5 août 2014)

Association des bibliothécaires de France (ABF). *Code de déontologie du bibliothécaire*. [En ligne] Paris : ABF, 2003. Disponible sur <<http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire>> (consulté le 28 juin 2014)

Association des directeurs & personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU). *Enquête ADBU 2002-2014 : évolution des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires* [En ligne] Paris : ADBU, 2014. 2 p. Disponible sur <http://adbu.fr/wp-content/uploads/2014/03/Enqu%C3%AAtes_ADBU_2014.pdf> (consulté le 16 mai 2014)

Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS). *Carte métiers ADBS 2013*. [En ligne] Paris : ADBS, septembre 2013. Disponible sur <<http://www.adbs.fr/carte-metiers-adbs-2013-132079.htm>> (consulté le 10 juillet 2014)

Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue), Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), Agence nationale de la recherche (ANR) (*et al.*) *Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL* [En ligne] 2 avril 2013. Disponible sur <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/HAL/93/3/01_Convention_HAL_246933.pdf> (consulté le 10 juillet 2014)

Alfonsi Gilles, Aubry Christine, Dalbin Sylvie. « Enjeux professionnels » [En ligne] *in Documentaliste-Sciences de l'Information*. 1^{er} septembre 2013. Vol. 50, n°3, p. 26-41. Disponible sur <<http://dx.doi.org/10.3917/docsi.503.0026>> (consulté le 11 novembre 2013)

Ambroise Bruno, Debaz Josquin, Hammou Karim (*et al.*). « La LRU va me tuer: le cas de Montpellier-III et de Béziers » [En ligne] *in Academia*. 2 octobre 2013. Disponible sur <<http://academia.hypotheses.org/1248>> (consulté le 24 mai 2014)

Arot Dominique, Carbone Pierre, Claud Joëlle (et al.) *Quels emplois dans les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives*. [En ligne] Paris : Inspection générale des bibliothèques, mars 2013. p.40. Disponible sur <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/20/3/Quels_emplois_dans_les_bibliotheques_Etat_des_lieux_et_perspectives_247203.pdf> (consulté le 10 juillet 2014)

Aubry Christine, Beck Claudie. « Vers un code de déontologie à l'usage des professionnels de l'information du monde de la recherche (suite). Origines, déroulement, démarche » [En ligne] in *Documentaliste-Sciences de l'Information*. 1^{er} juin 2007. Vol. 44, n°3, p. 228-236. Disponible sur <<http://dx.doi.org/10.3917/docsi.443.0228>> (consulté le 31 juillet 2014)

Aubry Christine, Janik Joanna, Romary Laurent. *Les archives ouvertes: enjeux et pratiques*. Paris : ADBS, 2005. 332 p. (Sciences et techniques de l'information, ISSN 1762-8288).

Aubry Christine, Beck Claudie, Benoit Anne-Marie. *Pourquoi un code de déontologie à l'usage des professionnels de l'IST*. [En ligne] Paris : Isidroit, 2006. Disponible sur <<http://rpist.inist.fr/sites/rpist/IMG/pdf/deontologie-2.pdf>> (consulté le 3 juillet 2014)

Autric Michel, Cellier Hervé, Koudria Ali (et al.). *Démarche qualité dans l'enseignement supérieur: notions, processus, mise en oeuvre*. Paris : l'Harmattan, 2014. 70 p.

Aventurier Pascal. *Données ouvertes de la recherche : nouvelles pratiques de publication et de partage*. Cours ENSSIB [En ligne] 17 novembre 2013. Disponible sur <http://fr.slideshare.net/paventurier/les-donnes-de-la-recherche-enssib2013paventurier?ref=http://fr.slideshare.net/paventurier?utm_campaign=profiletracking> (consulté le 20 novembre 2013)

Aventurier Pascal. *Les enjeux de l'Open Access* [En ligne] 17 juin 2013. Disponible sur <<http://fr.slideshare.net/paventurier/enjeux-openaccessvdefagropolis17juin2013-v2>> (consulté le 20 novembre 2013)

Balme Pierre., Cytermann Jean-Richard, Dellacasagrande Michel, (et al.). *L'université française: une nouvelle autonomie, un nouveau management*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2012. 572 p.(Libres cours, ISSN 0298-1882).

Bêche Vincent. « Horizon 2020 : l'Union Européenne agit en faveur du LA » [En ligne] in *Archives ouvertes*. 27 juin 2014. Disponible sur <<http://openarchiv.hypotheses.org/2242>> (consulté le 7 septembre 2014)

Ben Romdhane Mohamed. *Nouveaux rôles du bibliothécaire dans le libre accès à l'IST* [En ligne] 23 octobre 2013. Disponible sur <<http://fr.slideshare.net/mbromdhane/nouveaux-rles-du-bibliothcaire-dans-le-libre-accs-list>> (consulté le 3 février 2014)

Boissavit Bruno, Slomovici Anne. « Les archives ouvertes et HAL-SHS » [En ligne] in *MSH Val de Loire*. 13 mars 2014. Disponible sur <<http://msh.univ-tours.fr/content/les-archives-ouvertes-et-hal-shs>> (consulté le 24 juin 2014)

Bosc Hélène. « Le droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde ». in *Terminal*. 2009. Vol. 102, p. 93-113.

Bosc Hélène, Dillaerts Hans. *Le libre accès en France en 2012: Entre immobilisme et innovation*. 19 décembre 2012. Disponible sur <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00767470> (consulté le 11 novembre 2013)

Bouchard Aline. « Pour une utilisation critique des réseaux sociaux académiques » [En ligne] in *URFIST Info*. 14 février 2014. Disponible sur <<http://urfistinfo.hypotheses.org/2596>> (consulté le 19 février 2014)

Bouvier Stéphanie, « A voté ! Pour une archive ouverte institutionnelle à l'UA » [En ligne], in *Projet AO*, 29 mars 2013. Disponible sur <<http://blog.univ-angers.fr/projetao/2013/03/29/a-vote-pour-une-archive-ouverte-institutionnelle-a-lua/>> (consulté le 17 juillet 2014)

Bouvier Stéphanie. « La gestion des utilisateurs et auteurs dans Okina | Projet AO » [En ligne] in *Projet AO*. 18 juin 2014. Disponible sur <<http://blog.univ-angers.fr/projetao/2014/06/18/la-gestion-des-utilisateurs-et-auteurs-dans-okina/>> (consulté le 19 juin 2014)

Calimaq « Un Open Access sans licence libre a-t-il un sens ? » [En ligne] in *S.I.Lex*. 4 novembre 2013. Disponible sur <<http://scinfolex.com/2013/11/04/un-open-access-sans-licence-libre-a-t-il-un-sens/>> (consulté le 11 novembre 2013)

Caraco Benjamin. « Onze malentendus sur le libre accès » [En ligne] in *Le comptoir de l'accès ouvert*. 21 octobre 2013. Disponible sur <<http://oadesk.hypotheses.org/244>> (consulté le 14 avril 2014)

Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), (et al.) *Protocole d'accord en vue d'une approche coordonnée, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique*. [En ligne] 6 juillet 2006. Disponible sur <<http://www.ccsd.cnrs.fr/support/content/PDF/Communique-de-presse11oct.pdf>> (consulté le 10 juillet 2014)

Centre pour la communication scientifique directe (CCSD). « Les nouveautés de HAL v3 » [En ligne] in *Le blog du CCSD*. Paris : CCSD, 27 juin 2014. Disponible sur <<http://blog.ccsd.cnrs.fr/2014/06/les-nouveautes-de-hal-v3/>> (consulté le 15 juillet 2014)

Chanier Thierry, Noyer Jean-Max. *Archives ouvertes et publication scientifique: comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?* Paris : l'Harmattan, 2004. 186 p.

Cobolet Guy. « Contraintes budgétaires et désabonnements 2014 » [En ligne] in *Bibliothèque interuniversitaire de Santé - Paris*. 30 janvier 2014. Disponible sur <<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/wordpress/index.php/contraintes-budgetaires-desabonnements-2014/>> (consulté le 5 juin 2014)

Couperin. « Couperin lance un nouveau GTAO » [En ligne] in *Couperin.org*. Disponible sur <<http://www.couperin.org/component/content/article/261-couperin/nos-activites/groupes-de-travail-et-projets-deap/a-la-une/1097-couperin-lance-un-nouveau-gtao?highlight=WyJndGFvIl0=>>> (consulté le 1^{er} juillet 2014)

Dacos Marin. « Position du Conseil scientifique d'OpenEdition sur le libre accès » [En ligne] in *L'Édition électronique ouverte*. 12 octobre 2012. Disponible sur <<http://leo.hypotheses.org/9953>> (consulté le 1^{er} septembre 2014)

Dang Vu Hélène. *Les universités à l'heure de la mondialisation : des acteurs émergents pour de nouveaux critères d'excellence*. [En ligne] 14 avril 2010. Disponible sur <http://www.anrt.asso.fr/fr/futuris/pdf/futuris_cr_rencontres_14.04.2010.pdf> (consulté le 12 mai 2014)

Délémontez, Renaud. « Open Access Week 2013. » [En ligne] in *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 2013. Disponible sur <http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/open-access-week-2013_64019> (consulté le 09 septembre 2014)

Dozo Björn-Olav. « Débat à la rentrée académique sur l'open access » [En ligne] in *Carnet de recherches de Björn-Olav Doz*. 28 septembre 2013. Disponible sur <<http://bjorn-olav.net/304>> (consulté le 17 mars 2014)

Duchemin Pierre-Yves. *L'OAI-PMH et les archives ouvertes: avantages et inconvénients pour les bibliothèques*. Villeurbanne : ENSSIB, 2006. 32 p.

Fioraso Geneviève. « Discours de Geneviève Fioraso lors des 5^e journées Open Access » [En ligne] in *Enseignement supérieur et recherche*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 24 janvier 2013. Disponible sur <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66992/discours-de-genevieve-fioraso-lors-des-5e-journees-open-access.html>> (consulté le 10 juillet 2014)

Gras Isabelle, Cavalier François. *La loi LRU et les bibliothèques universitaires*. Villeurbanne : ENSSIB, 2010. 112 p.

Grisé Alain, Conseil de la science et de la technologie. *La valorisation de la recherche universitaire : clarification conceptuelle*. [En ligne] Sainte-Foy, : Conseil de la science et de la technologie, 2005. 34 p. Disponible sur <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/conseil_sciences_techno/etudes_analyses/2005_e01_recherche_fevrier.pdf> (consulté le 14 mai 2014)

Gouzi Françoise. « Valoriser vos travaux scientifiques : l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL » [En ligne] in *"Les Digital Humanities : un renouvellement des questionnements et des pratiques scientifiques en SHS-ALL ?"*, organisée par les doctorants élus de l'Université Toulouse II-Le Mirail, 28 mai 2013. Disponible sur <http://www.canal-u.tv/video/universite_toulouse_ii_le_mirail/valoriser_vos_travaux_scientifiques_l_archive_ouverte_pluridisciplinaire_hal_francoise_gouzi.12987> (consulté le 16 mai 2014)

Gouzi Françoise. « Réseaux sociaux académiques....Le débat ! » [En ligne] in *Archives Ouvertes*. 29 novembre 2013. Disponible sur <<http://openarchiv.hypotheses.org/1883>> (consulté le 1 décembre 2013)

Hameau Thérèse. « Prise de position du Conseil international pour la science en faveur du Libre Accès » [En ligne] in *Libre accès à l'information scientifique et technique : Actualités, problématiques et perspectives*. 4 septembre 2014. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Prise-de-position-du-Conseil>> (consulté le 4 septembre 2014)

Institut de l'information scientifique et technique (Inist). « Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert » [En ligne] in *Libre accès à l'information scientifique et technique Actualités, problématiques et perspectives*. 26 mars 2004. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l->> (consulté le 29 août 2014)

Institut national de l'information scientifique et technique (Inist). « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales » [En ligne] in *Libre accès à l'information scientifique et technique Actualités, problématiques et perspectives*. 12 juillet 2004. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>> (consulté le 29 août 2014)

Institut international de planification de l'Education. « Dossier spécial sur l'Enseignement supérieur : Mondialisation et Enseignement supérieur » [En ligne] in *IIEP*. [s.d.] Disponible sur <<http://www.iiep.unesco.org/fr/focus-on-higher-education/globalization-and-higher-education.html>> (consulté le 30 août 2014)

International federation of library associations and institutions (IFLA). *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information*. [En ligne] La Haye : IFLA, 2012. p. 4. Disponible sur <<http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>> (consulté le 28 juin 2014)

Isidroit. *Principes déontologiques des professionnels de l'information scientifique et technique dans l'environnement de la recherche*. [En ligne] Paris : CNRS, 2007. p. 3. Disponible sur <<http://isidora.cnrs.fr/IMG/pdf/Princdeontologiques.pdf>> (consulté le 3 juillet 2014)

Jonchère Laurent. *Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche*. 25 février 2013. Disponible sur <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497> (consulté le 11 novembre 2013)

Lafon Sylvie. *Le développement de l'archive ouverte institutionnelle HAL-UPS : Préconisations pour la mise en place d'un workflow pour la chaîne de traitement documentaire des publications scientifiques des laboratoires de recherche de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier*. 20 décembre 2013. Disponible sur <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00977548> (consulté le 2 mai 2014)

Laloë Franck, Mosseri Rémi. « L'évaluation bibliométrique des chercheurs : même pas juste... même pas fausse ! » [En ligne] in *Reflets de la physique*. Mars 2009. n°13, p. 23-24. Disponible sur <<http://dx.doi.org/10.1051/refdp/2009003>> (consulté le 14 mai 2014)

Laperche Blandine. « Le carré organique de la valorisation de la recherche » [En ligne] in *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*. 1^{er} septembre 2002. Vol. n° 14, n°3, p. 171-198. Disponible sur <www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2002-3-page-171.htm> (consulté le 14 mai 2014)

Larousserie David. « Des universités se désabonnent des revues scientifiques ». [En ligne] in *Lemonde.fr*. Paris : Le Monde, 10 février 2014. Disponible sur <http://www.lemonde.fr/sciences/article/2014/02/10/des-universites-se-desabonnent-des-revues-scientifiques_4363717_1650684.html> (consulté le 17 mai 2014)

Le Mest, Julie. « Médiation et valorisation des contenus en bibliothèque ». [En ligne] in *Bulletin des Bibliothèques de France*. N°3, 2013. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0044-007>> (consulté le 13 juillet 2014)

Legendre Olivier. « L'open access nuit-il à la qualité scientifique ? » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 24 mars 2014. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/5187>> (consulté le 28 mars 2014)

Mahé Annaïg. « Bibliothèques et archives ouvertes » [En ligne] in *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 1, 2011. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0014-003>> (consulté le 28 novembre 2013)

Mailhot Chantal, Pelletier Patrick, Schaeffer Véronique. « La valorisation de la recherche : une nouvelle mission pour l'université? » in *Canadian Journal of Higher Education*. 30 avril 2007. Vol. 37, n°1, p. 45-65.

Malotaux Sandrine. « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université » [En ligne] in *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 1, 2011. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0054-011>> (consulté le 11 novembre 2013)

Marzano Michela. « « Publish or perish » » [En ligne] in *Cités*. 17 mars 2009. Vol. n° 37, n°1, p. 59-64. Disponible sur <<http://dx.doi.org/10.3917/cite.037.0059>> (consulté le 14 mai 2014)

Le Mest Julie. « Médiation et valorisation des contenus en bibliothèque » [En ligne] in *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 3, 2013. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0044-007>> (consulté le 29 juillet 2014)

Meyer Camille. « Archives ouvertes institutionnelles : l'heure du choix va arriver » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 5 septembre 2011. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/622>> (consulté le 24 juin 2014)

Meyer Camille. « HAL : Et si on passait au portail ? » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 15 octobre 2012. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/2650>> (consulté le 19 juin 2014)

Meyer Camille. « Le Libre-accès au savoir en général et en Auvergne » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 23 avril 2013. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/4261>> (consulté le 19 juin 2014)

Meyer Camille. « Un portail HAL pour un meilleur service aux chercheurs » [En ligne] in *L'Alambic numérique*. 15 novembre 2013. Disponible sur <<http://alambic.hypotheses.org/5046>> (consulté le 19 juin 2014)

Michaux Stéphane. « Edito : dossier spécial Open Access » [En ligne] in *Lettres Numériques*. 6 décembre 2013. Disponible sur <<http://www.lettresnumeriques.be/2013/12/06/edito-dossier-special-open-access/>> (consulté le 11 décembre 2013)

Müller Uwe, Schöpfel Joachim. « Evaluer la qualité des archives ouvertes : le certificat DINI » [En ligne] in *Partnership: the Canadian Journal of Library and Information Practice and Research*. 2 avril 2014. Vol. 9, n°1,. Disponible sur <<https://journal.lib.uoguelph.ca/index.php/perj/article/view/2733> > (consulté le 14 mai 2014)

Poulliau Stéphane. « Le libre accès privatisé ? » [En ligne] in *sp.Blog*. 30 octobre 2013. Disponible sur <<http://blog.stephanepouyllau.org/709>> (consulté le 5 août 2014)

Prost Héléne, Schöpfel Joachim. « Archives institutionnelles : Observations sur un nouveau mode d'information scientifique / Institutional Repositories: Observations on a New Form of Scientific Information » in *Canadian Journal of Information and Library Science*. 2013. Vol. 37, n°2, p. 122-136.

Rigeade Marine. *Les archives ouvertes institutionnelles en France: état des lieux et perspectives* [En ligne] Villeurbanne : ENSSIB, 2012. 100 p. Disponible sur <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>> (consulté le 14 juin 2014)

Sauvons l'Université. « Motions de conseils d'universités contre les restrictions budgétaires - MISE A JOUR DU 23 JANVIER 2014 ». [En ligne] in *Sauvons l'Université !* 23 janvier 2014. Disponible sur <<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article6324>> (consulté le 16 mai 2014)

Schöpfel Joachim. *La publication scientifique: analyses et perspectives*. Paris : Lavoisier : Hermès science publications, 2008. 367 p. (Traité des sciences et techniques de l'information. Série Environnements et services numériques d'information, ISSN 2104-709X)

Swan Alma. *Principes directeurs pour le développement et la promotion du libre accès* [En ligne] Paris: UNESCO, 2013. Disponible sur <<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002220/222085f.pdf> > (consulté le 28 novembre 2013)

Truffert Françoise. « 5es Journées Open Access ». [En ligne] in *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 3, 2013. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0085-002>> (consulté le 28 novembre 2013)

Université de Montpellier 2. « Les objectifs du pilotage de l'établissement » [En ligne] in Université Montpellier 2 Sciences et Techniques. Disponible sur <<https://www.univ-montp2.fr/lum2/la-politique-detablissement/pilotage-et-evaluations>> (consulté le 16 août 2014)

Van Der Heide Sjors, Van Der Sijde Peter C., Terlouw Cees. « L'organisation institutionnelle du transfert de connaissances et ses implications ». [En ligne] in *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*. 22 juillet 2009. Vol. n° 20, n°3, p. 81-95. Disponible sur <www.cairn.info/revue-politiques-et-gestion-de-l-enseignement-superieur-2008-3-page-81.htm> (consulté le 12 juin 2014)

Verdeil Eric. « Les réseaux sociaux scientifiques, la visibilité et l'open access » [En ligne] in *Rumor*. 21 novembre 2013. Disponible sur <<http://rumor.hypotheses.org/3390>> (consulté le 1^{er} décembre 2013)

Wojciechowska Anna. « Pratiques documentaires de chercheurs à l'ère numérique : le cas des mathématiciens et informaticiens en France » [En ligne] in *Documentaliste-Sciences de l'Information*. 2 novembre 2011. Vol. 48, n°3, p. 62-68. Disponible sur <<http://dx.doi.org/10.3917/docsi.483.0062>> (consulté le 11 novembre 2013)

Annexes

Annexe 1 : Version 1 du guide d'entretien

1 – Points d'ordre général

- 1a – Date de création du dépôt
- 1b – Étapes avant la mise en place concrète
- 1c – Origine de l'impulsion ayant conduit à la mise en place du dépôt
- 1d – Politique de libre accès de la part de l'Université (mandat/incitation/objectifs de taux de dépôt)
- 1e – Mode de dépôt (déposants/quel type de documents/procédure)

2 – Points sur les professionnels de l'information-documentation

- 2a – Niveau d'implication des professionnels de l'information-documentation dans la mise en place et la gestion de l'archive ouverte
- 2b – Profil professionnel de l'équipe de mise en place et d'administration de l'archive ouverte
- 2c – Raisons ayant conduit au choix de l'outil mobilisé (plate-forme HAL ou logiciel)
- 2d – Question de la formation (formation des usagers de l'archive ouverte mais aussi formation des futurs formateurs)

3 – Points sur les rapports entre les différents acteurs

- 3a – Pensez-vous que les orientations impulsées par la globalisation des universités (évaluation des chercheurs, gestion budgétaire autonome, besoin de valorisation), incarnée en France par la LRU, ont eu un rôle à jouer dans la mise en place de l'archive ouverte ?
- 3b – Estimez-vous que dans la mise en place du dépôt, les différents acteurs mobilisés (chercheurs et Université) ont poursuivi des objectifs similaires ?
- 3c – Quels sont aujourd'hui les retours/blocages que vous pouvez obtenir de la part de ces acteurs ?

Annexe 2 : Version 2 du guide d'entretien

1 – Points d'ordre général

- 1a – Date de création du dépôt
- 1b – Origine de l'impulsion ayant conduit à la mise en place du dépôt
- 1c – Étapes avant la mise en place concrète
- 1d – Politique de libre accès de la part de l'Université (mandat/incitation/objectifs de taux de dépôt)
- 1e – Mode de dépôt (déposants/quel type de documents/procédure)

2 – Points sur les professionnels de l'information-documentation

- 2a – Niveau d'implication des professionnels de l'information-documentation dans la mise en place et la gestion de l'archive ouverte
- 2b – Profil professionnel de l'équipe de mise en place et d'administration de l'archive ouverte
- 2c – Raisons ayant conduit au choix de l'outil mobilisé (plate-forme HAL ou logiciel)
- 2d – Question de la formation (formation des usagers de l'archive ouverte mais aussi formation des futurs formateurs)

3 – Points sur les rapports entre les différents acteurs

- 3a – Pensez-vous que les orientations impulsées par la globalisation des universités (évaluation des chercheurs, gestion budgétaire autonome, besoin de valorisation) ont eu un rôle à jouer dans la mise en place de l'archive ouverte ?
- 3b – Estimez-vous que dans la mise en place du dépôt, les différents acteurs mobilisés (chercheurs et Université) ont poursuivi des objectifs similaires ?
- 3c – Quels sont aujourd'hui les retours/blocages que vous pouvez obtenir de la part de ces acteurs ?

Annexe 3 : Récapitulatif des prises de contact pour la phase d'entretien

Dépôts ayant été contactés	Responsables des dépôts ayant répondu
<i>Dépôts hors-HAL</i>	<i>Dépôts hors-HAL</i>
Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT)	Cédric Arnal
Paris-Dauphine	Christine Okret-Manville
Université d'Angers	Stéphanie Bouvier
Toulouse 1 Capitole	Chrystèle Mabic
<i>Dépôts hébergés sur HAL</i>	<i>Dépôts hébergés sur HAL</i>
Université de Clermont-Ferrand	Camille Meyer
Université de Grenoble-Alpes	Lucie Albaret
Université d'Aix-Marseille	Marlène Delhaye
Université de Limoges	Claire Douady
Université François Rabelais de Tours	Bruno Boissavit
Université de Bretagne Occidentale - Brest	Catherine Bertignac
Université Lumière – Lyon 2	/
Université Rennes 1	/

Annexe 4 : Mail envoyé aux différentes structures contactées

Bonjour,

étant étudiant en Master Information et Communication mention esDOC à l'Université de Poitiers, je dois dans le cadre de cette formation réaliser un mémoire de fin d'études. J'ai, dans ce cadre, choisi de travailler sur le rôle et l'implication des professionnels de l'information-documentation dans les processus de mise en place d'archives ouvertes institutionnelles universitaires. Il s'agirait d'analyser la façon dont ce travail s'insère dans les nouvelles tâches et missions de la profession, tout en observant comment les enjeux propres au monde de l'information-documentation se télescopent avec les attentes des autres acteurs mobilisés (Université, chercheurs...).

Afin de mener à bien ce travail, il m'a semblé évident de devoir recueillir un certain nombre d'informations, directement auprès des professionnels qui travaillent en lien avec ces dépôts d'archives ouvertes. C'est pourquoi je me tourne aujourd'hui vers vous, dans le but de savoir s'il était possible de vous contacter par téléphone afin de réaliser un entretien, ou bien – si vous n'étiez pas directement responsable du dépôt – d'obtenir le contact de la personne concernée.

L'entretien ne devrait pas durer plus d'une demi-heure, et pourrait se dérouler sur un créneau qui vous conviendrait, sachant que je n'ai pas d'impératif particulier concernant mon agenda.

Dans l'attente de votre réponse, je me tiens évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous pouvez par ailleurs me joindre au 05.49.45.33.12.

Bien cordialement,

Maxime Vallée

Les archives ouvertes institutionnelles universitaires : les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la globalisation de l'Enseignement supérieur

Résumé en français :

Plus de vingt ans après le lancement de la première archive ouverte thématique *ArXiv*, il était nécessaire de replacer ce type de dispositif dans le contexte actuel de globalisation de l'Enseignement supérieur, afin de voir comment la voie verte de l'*open access* pouvait aujourd'hui s'inscrire dans les logiques institutionnelles et améliorer les stratégies de valorisation et de pilotage des universités françaises. A travers l'observation et l'étude du paysage des archives ouvertes institutionnelles universitaires, le présent travail se propose de montrer comment les missions traditionnelles des professionnels de l'information et de la documentation s'articulent avec ces enjeux stratégiques, au cours des projets menant à l'ouverture d'une plate-forme institutionnelle en libre accès. D'activités initialement basées sur la redistribution de ressources externes à l'institution vers l'intérieur de cette dernière, les professionnels de l'information-documentation sont amenés – sous l'impulsion du numérique et des outils qui en découlent, à l'image des archives ouvertes – à reconsidérer le versant communicationnel de leurs métiers et à pleinement participer à la diffusion des résultats de la recherche locale vers le reste de la communauté scientifique. Entre alternative au circuit éditorial scientifique, vitrine institutionnelle pour la recherche et outil de pilotage pour les gouvernances universitaires, les archives ouvertes placent aujourd'hui les professionnels de l'information et de la documentation au centre d'enjeux nouveaux, dépassant le cadre de leurs missions habituellement fondées sur l'accès aux documents.

Mots-clés : Archives ouvertes ; Libre accès ; Valorisation de la recherche ; Métiers de l'information-documentation ; Globalisation des universités

The academic institutional repositories : the information-documentation professionals facing the Higher education's globalization

English summary :

More than twenty years after the launch of the first thematic open archive *ArXiv*, that was necessary to situate this kind of device in the current background of Higher education's globalization, to see how the green road of open access could participate in the institutional logic and improve the strategies of valorisation and monitoring of the french universities. Through the observation and the study of the academic institutional repositories landscape, this work intends to show how the traditional missions of the information-documentation professionals are coordinate with this strategic issues during the projects driving to the launch of an institutional platform in open access. From activities based on the redistribution of external resources to the inside of the institution, the information-documentation professionals are brought – spurred on by the digital technologies and tools as the open archives – to reconsider the communication part of their professions and to take part of the diffusion of the local research findings to the rest of the scientific community. Between an alternative to the scientific editorial system, an institutional showcase for the research and a monitoring tool for the academic governances, the open archives put the information-documentation professionals at the centre of new issues, that go beyond the framework of their missions, usually found on the access to the documents.

Keywords : Open archives ; Open access ; Research valorisation ; Information-documentation professions ; Academic globalization